RAPPORT ANNUEL - 2022

UNIDROIT

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

Rome, 2023

UNIDROIT 2023
C.D. (102) 2

UNIDROIT

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVÉ

RAPPORT ANNUEL — 2022

Rome, 2023

À la une

Alors que nous pensions que la pandémie et ses conséquences s'estompaient lentement, de nouveaux nuages sont venus assombrir l'horizon. Une guerre cruelle a frappé l'Europe du Nord-Est et le système économique international, encore affecté par la crise sanitaire mondiale, a été ébranlé par une inflation généralisée et des interférences supplémentaires dans la chaîne de valeur mondiale. En conséquence, l'état d'urgence général est resté en place pendant toute l'année 2022. Cette situation a eu des répercussions sur la sécurité juridique, la diminution des échanges transfrontaliers et un accès au crédit encore plus restreint. Tous ces problèmes sont précisément ce à quoi le droit transnational est voué à remédier: ce que la mise en œuvre de notre mandat peut contribuer à apaiser. Notre travail a le potentiel d'être plus important que jamais, et cela a été une forte motivation pour nous tous à Unidroit.

2022 a été une autre année importante pour la Convention du Cap. Dans le sillage de la crise la plus intense que le secteur de l'aviation ait jamais connue, la famille du Protocole aéronautique a continué à s'agrandir et sa mise en œuvre efficace a passé avec brio le test des litiges de grande ampleur. Le Protocole MAC, le plus jeune de la Convention, a franchi deux étapes importantes: d'un point de vue institutionnel, un premier projet complet de règlement du Registre a été achevé et l'appel d'offres international pour sélectionner un Conservateur a été exécuté avec succès; en ce qui concerne la mise en œuvre, la signature de l'Union européenne a été une nouvelle très positive. Mais cette année, les projecteurs sont braqués sur le Protocole ferroviaire: lors de notre Assemblée Générale, S.E. l'Ambassadeur du Royaume d'Espagne a annoncé publiquement la ratification de son pays, permettant ainsi au Protocole d'entamer le processus administratif menant à son entrée en vigueur après 15 ans d'attente patiente. La suite devrait se dérouler sans encombre, d'autres nations ferroviaires importantes étant sur le point d'achever leur propre processus de ratification.

Notre Convention de 1995 a continué à nous donner des raisons d'être fiers. En 2022, de nouveaux pays ont rejoint le club des nations désireuses de lutter contre le vol et le trafic illicite de biens culturels, parmi lesquels le Mexique, l'une des principales sources de patrimoine artistique et historique au monde. En effet, c'est au Mexique que la Conférence Mondiacult de l'UNESCO, sans doute l'événement phare du monde culturel en termes absolus, a été célébrée avec succès en 2022, se concluant par une Déclaration historique adoptée par 150 États, dans laquelle Unidroit est mentionné à deux reprises. Le travail extraordinaire réalisé par Jorge Sánchez Cordero, membre du Conseil de Direction, et Marina Schneider, Juriste principale, mérite d'être souligné ici.

En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de travail 2020-2022, cette année s'est inscrite dans la continuité des douze mois précédents, marqués par un travail acharné et des progrès significatifs. Les projets relatifs à la Loi type sur l'affacturage, à la Loi type sur les récépissés d'entrepôt et aux Principes sur les actifs numériques et le droit privé ont tous fait des progrès remarquables et, à la fin de l'année 2022, il ne restait plus qu'une réunion pour les achever. Les projets sur les Meilleures pratiques pour des procédure d'exécution efficaces, le Guide législatif sur l'insolvabilité bancaire et le Guide sur les structures juridiques des entreprises agricoles ont tous pris un essor considérable et sont sur le point de franchir les dernières étapes avant que les projets complets ne soient prêts pour être soumis à consultation. Mais le moment le plus important pour les travaux législatifs d'Unidroit a sans doute été la définition d'un nouveau Programme de travail pour 2023-2025. Preuve sans doute que l'Institut est dans la bonne direction, nous avons reçu un nombre record de propositions (dix), dont beaucoup revêtent un grand intérêt. Suivant le signe des temps, plusieurs des projets concernaient, d'une manière ou d'une autre, le développement durable: un projet sur les aspects de droit privé des contrats d'investissement, en collaboration avec la Chambre de commerce internationale, la nature juridique et les aspects de droit privé des crédits carbone volontaires et la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises dans les chaînes de valeur mondiales, sont des exemples clairs de la direction vers laquelle le droit transnational se dirige, et nous avec lui.

Toutefois, les occasions ne manqueront pas de discuter des nouveaux projets dans les prochains rapports annuels. C'est maintenant le moment et le lieu d'expliquer comment nous avons pu accomplir l'énorme quantité de travail décrite dans le présent document et pourquoi nous sommes si sûrs de pouvoir maintenir le rythme et la qualité. Sans aucune augmentation budgétaire, nous avons pu intégrer sept juristes

supplémentaires dans nos effectifs: deux personnes détachées de la RAS de Hong Kong, deux autres détachées du Ministère chinois du commerce, une personne détachée à long terme du Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale (MAECI), et deux universitaires, l'un financé par le MAECI pour travailler sur des projets agricoles, en particulier en Afrique, et le titulaire de la bourse annuelle Sir Roy Goode. Si nous ajoutons à cela les efforts extraordinaires du personnel permanent et nos ressources technologiques améliorées, le résultat est un travail bien fait – peut-être même bien plus – mais nous devons remercier l'ensemble du Secrétariat pour cela. Je les remercie de tout cœur. Encore une fois, le mérite de ce rapport leur revient.

Nous sommes convaincus que notre travail est important, aujourd'hui plus que jamais. Nous espérons que le lecteur sera d'accord avec nous.

PROFESSEUR IGNACIO TIRADO
Secrétaire Général

Sommaire

I. ADMINISTRATION ET ORGANISATION 5

A. ORGANES DIRECTEURS 5

1. Conseil de Direction 5
2. Assemblée Générale 5
3. Commission des Finances 7
4. Secrétariat 7

B. RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES AUTRES GOUVERNEMENTS 8

C. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT À L'ÉLABORATION DE RÈGLES DE DROIT PRIVÉ 10

1. La Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) 10
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) 10
3. UNIDROIT, CNUDCI et HCCH 10

D. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES 10

1. Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) 11
2. Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) 11
3. Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) 12
4. Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) 12
5. Banque asiatique de développement (BAD) 12
6. Institut du droit mondial des affaires de la CCI (ICCWBO) 13
7. Académie internationale de droit comparé (AIDC) 13
8. Institut de droit européen (ELI) 14

E. COOPÉRATION AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES 14

1. Réunions et conférences 14
2. Accords de coopération 16

II. ACTIVITÉS LÉGISLATIVES 17

A. TRAVAUX EN COURS 17

1. Loi type sur l'affacturage 17
2. Procédure civile transnationale: Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces 18
3. Actifs numériques et droit privé 20
4. Loi type CNUDCI/UNIDROIT sur les récépissés d'entrepôt 22
5. Insolvabilité bancaire 24
6. Structure juridique des entreprises agricoles 26
7. Formulation de Principes en matière de contrats de réassurance 27
8. Collections d'art privées 28

9. Les garanties portant sur des matériels d'équipement mobiles 28
a. Fonctions de Dépositaire d'UNIDROIT 28
b. Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg) 29
c. Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole MAC) 31

B. PROMOTION DES INSTRUMENTS ADOPTÉS PAR UNIDROIT 32

1. La Convention du Cap et ses Protocoles 33
2. Protection internationale des biens culturels 35
a. Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés 35
b. Coopération institutionnelle 36
c. Le projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995 37
d. Assistance juridique, Conférences et Ateliers de formation et de renforcement des capacités 37
3. Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 38
4. Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA 39
5. Guide juridique UNIDROIT/FIDA sur les contrats d'investissement en terres agricoles 40
6. Procédure civile transnationale: Règles modèles européennes ELI-UNIDROIT 41

III. ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES 42

A. PROGRAMME DE COOPÉRATION JURIDIQUE 42

1. Université internationale d'été d'UNIDROIT 2022 42
2. Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT 42
3. Chercheurs visiteurs 42
4. Stagiaires et chercheurs 43

B. LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX EN 2022 44

C. BIBLIOTHÈQUES DÉPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT 44

D. BIBLIOTHÈQUE D'UNIDROIT 45

E. PUBLICATIONS 46

F. FONDATION D'UNIDROIT 47

ANNEXE I Liste des documents publiés par le Secrétariat d'UNIDROIT en 2022 sur la mise en œuvre de son Programme de travail 49

ANNEXE II Instruments élaborés par UNIDROIT 53

ANNEXE III Mise en œuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT 67

ANNEXE IV Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT 71

I. ADMINISTRATION ET ORGANISATION[1]

A. ORGANES DIRECTEURS

1. Conseil de Direction

La 101ème session du Conseil de Direction [2] s'est tenue à Rome et en visioconférence du 8 au 10 juin 2022, celle-ci a été ouverte et présidée par la Présidente d'UNIDROIT, la Professeure Maria Chiara Malaguti. Le Ministre plénipotentiaire et Chef du Service des affaires juridiques, des litiges diplomatiques et des accords internationaux du Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Stefano Zanini, agissant en tant que Président de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT, a prononcé des remarques d'ouverture.

Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétaire Général sur les principaux aspects des travaux législatifs et non législatifs de l'Institut au cours de l'année 2021 et a exprimé sa satisfaction pour les résultats obtenus. En outre, le Conseil de Direction a expressément exprimé sa gratitude au Secrétariat pour tout le travail accompli dans des circonstances très difficiles et pour la transparence employée dans la conduite de ses activités. Le Conseil de Direction a également pris note du Rapport de la Fondation d'UNIDROIT, s'est félicité de ses réalisations et a salué le succès des activités de collecte de fonds de la Fondation.

Le Conseil de Direction a pris note du Programme de travail proposé pour la période triennale 2023-2025 et des observations reçues, et a convenu de recommander l'adoption du Programme de travail à l'Assemblée Générale en indiquant le niveau de priorité de chaque projet.

Le Conseil de Direction a examiné le projet de Budget pour l'exercice 2023, a salué l'impact positif des mesures d'économie et des gains d'efficacité en matière de gestion, et a autorisé le Secrétariat à le transmettre aux États membres sans amendement.

Enfin, le Conseil de Direction a exprimé sa gratitude à la Professeure Anna Veneziano et a renouvelé à l'unanimité sa nomination en tant que Secrétaire Générale adjointe.

2. Assemblée Générale

Le 15 décembre 2022, UNIDROIT a tenu la 81ème session de son Assemblée Générale à Rome et par visioconférence à laquelle ont participé les représentants de 49 États membres. Son Excellence Neena Malhotra, Ambassadrice de l'Inde en Italie, a été nommée Présidente de l'Assemblée Générale pour 2022-2023.

---

1 Le présent Rapport couvre l'activité d'UNIDROIT du 1er janvier au 31 décembre 2022.

2 Le Conseil de Direction pour le quinquennat 2019-2023 est composé comme suit: Mme Stefania Bariatti (Italie), M. Hans-Georg Bollweg (Allemagne), Mme Baiba Broka (Lettonie), M. Yusuf Çalişkan (Türkiye), M. Alfonso-Luis Calvo Caravaca (Espagne), Mme Eugenia G. Dacoronia (Grèce), Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson (France), M. Eesa Allie Fredericks (Afrique du Sud), M. Henry D. Gabriel (États-Unis d'Amérique), M. Arthur S. Hartkamp (Pays-Bas), M. In-Ho Kim (République de Corée), M. Hideki Kanda (Japon), M. Patrick Kilgarriff (Royaume-Uni), M. Alexander S. Komarov (Fédération de Russie), M. Antti T. Leinonen (Finlande), M. Ricardo Lorenzetti (Argentine), M. Niklaus D. Meier (Suisse), M. Attila Menyhárd (Hongrie), M. José Antonio Moreno Rodríguez (Paraguay), Mme Monika Pauknerová (République tchèque), Mme Kathryn Sabo (Canada), M. Jorge Sánchez Cordero (Mexique), M. Luc Schuermans (Belgique), Mme Shi Jingxia (République populaire de Chine), Mme Carmen Tamara Ungureanu (Roumanie).

Le Secrétaire Général a présenté à l'Assemblée Générale une mise à jour détaillée des activités d'UNIDROIT en 2022 sur les questions législatives et non législatives, qui a été accueillie avec satisfaction par les États membres.

L'Assemblée Générale a approuvé le Programme de travail pour la période triennale 2023-2025, tel que proposé par le Secrétariat, rédigé et recommandé par le Conseil de Direction, comme suit:

A. Activités législatives

1. Opérations garanties

a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial à la Convention du Cap ***

b) Mise en œuvre du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention du Cap ***

c) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap:

i) navires et aux matériels de transport maritime *

ii) matériels de production d'énergie renouvelable *

d) Élaboration d'une Loi type sur l'affacturage ***

e) Élaboration d'une Loi type sur les récépissés d'entrepôt ***

f) Élaboration d'un Guide pour l'adoption de la Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement *

2. Contrats du commerce international

a) Formulation de principes en matière de contrats de réassurance *

b) Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et contrats d'investissement ***

3. Droit privé et développement agricole

a) Élaboration d'un document d'orientation international sur la structure juridique des entreprises agricoles ***

b) Élaboration d'un Guide juridique sur le financement agricole **

4. Droit et technologie

a) Actifs numériques et droit privé ***

b) Nature juridique des crédits carbone volontaires ***

c) Chaînes de valeur mondiales: gouvernance et défis numériques *

d) Transformation numérique, gouvernance des données et intelligence artificielle: travaux exploratoires

5. Marchés de capitaux et droit financier

Insolvabilité bancaire ***

6. Procédure civile transnationale

a) Formulation de meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces ***

b) Procédure civile internationale en Amérique latine *

c) Accès à la justice en matière d'environnement: travaux exploratoires

7. Biens culturels

   Collections d'art privées **

8. Développement durable

   Élaboration d'un document d'orientation sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur **

9. Droit privé et propriété intellectuelle

   a) Droit privé et recherche contemporaine sur la santé: questions de propriété intellectuelle dans le domaine de la médecine personnalisée: travaux exploratoires

   b) Brevets essentiels à l'application d'une norme: travaux exploratoires

B. Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT ***

1. Fonctions de Dépositaire

2. Promotion des instruments d'UNIDROIT

C. Activités non législatives ***

1. Bibliothèque d'UNIDROIT et Bibliothèques dépositaires

2. Politique et ressources d'information

3. Stages et bourses de recherche

———

(Le niveau de priorité assigné aux projets est comme suit: élevé *** – moyen ** – bas *)

Lors de la discussion sur les questions financières, l'Assemblée Générale a approuvé les modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2021 ainsi que les ajustements au Budget de l'exercice financier 2022 et le projet de Budget 2023.

3. Commission des Finances

La Commission des Finances [3] s'est réunie à deux reprises en 2022 sous la présidence de M. Samuel Rothenberg (États-Unis d'Amérique), notamment pour discuter des premières estimations du projet de Budget 2023, d'un premier examen des Comptes de l'exercice financier 2021, d'une mise à jour sur l'ensemble des mesures de rémunération et de sécurité sociale appliquées au personnel d'UNIDROIT et d'une mise à jour concernant la viabilité à long terme de la structure de rémunération. La 93ème session s'est tenue le 25 mai et la 94ème session le 20 octobre 2022. La Commission a formulé des recommandations sur diverses questions financières soumises ultérieurement à l'examen de l'Assemblée Générale.

4. Secrétariat

Au 31 décembre 2022, le Secrétariat était composé de 23 membres, dont 11 appartenant à la catégorie des Fonctionnaires et 12 à la catégorie des Services généraux (administratifs et de secrétariat, Bibliothèque et personnel technique) et assisté par quatre consultants juridiques et la Chaire UNIDROIT/MAECI.

[3] Composition de la Commission des Finances (2021-2023): Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, République de Corée, Royaume-Uni, Suisse.

B. RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES AUTRES GOUVERNEMENTS

Au 31 décembre 2022, UNIDROIT comptait 63 États membres: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Türkiye, Uruguay et Venezuela.

Le Secrétariat continue les consultations auprès de certains États non-membres en vue d'une éventuelle adhésion au Statut organique d'UNIDROIT.

Des échanges bilatéraux et multilatéraux avec les fonctionnaires gouvernementaux, tant avec les États membres qu'avec les États non-membres, ont eu lieu, à la fois en présentiel et en visioconférence (pour les visites liées à un projet spécifique, voir les sections correspondantes ci-dessous).

Mongolie: Le 2 mai 2022, UNIDROIT a reçu une délégation de Mongolie composée du Vice-Ministre du Ministère de la Justice et d'autres représentants de ce Ministère, du Ministère des Affaires étrangères, de membres du Parlement et de la Directrice de l'Institut juridique national de Mongolie. La délégation a été accueillie par le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe et Mme Marina Schneider, Fonctionnaire principale et Dépositaire des traités. La réunion a porté sur l'examen de l'adhésion de la Mongolie au Statut organique d'UNIDROIT. Des présentations ont été faites sur un certain nombre d'instruments d'UNIDROIT. De nouvelles opportunités de coopération entre la Mongolie, l'Institut juridique national et UNIDROIT ont également été envisagées.

Philippines: Du 14 au 16 novembre 2022, une délégation d'UNIDROIT s'est rendue à Manille pour une série de réunions avec des représentants du Gouvernement et des acteurs clés du pays pour discuter d'une éventuelle adhésion et des instruments d'UNIDROIT ainsi que des projets en cours qui seraient particulièrement utiles à la République des Philippines. La mission a été organisée en partenariat avec le Professeur Virgilio de los Reyes (Doyen de la Faculté de droit de l'Université De La Salle, Correspondant d'UNIDROIT et membre du Groupe de travail sur le projet d'UNIDROIT sur la Structure juridique des entreprises agricoles). La délégation d'UNIDROIT conduite par le Secrétaire Général Ignacio Tirado a rencontré des hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères de la République des Philippines, notamment des représentants du Bureau des Traités et des Affaires juridiques, du Bureau des Relations économiques internationales et du Bureau des Affaires européennes. Elle a également rencontré le Sous-Secrétaire Jose R Cadiz Jr du Ministère de la Justice de la République des Philippines. Le 14 novembre, la Secrétaire Général adjointe Anna Veneziano a rencontré les membres exécutifs du Barreau philippin. Au cours de ces réunions, des discussions ont eu lieu sur les initiatives de coopération régionale (notamment dans le cadre du forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)).

Niger: Lors d'une visite à Rome les 2 et 3 décembre 2022, le Président de la République du Niger, S.E. Monsieur Mohamed Bazoum, a reçu en audience la Présidente d'UNIDROIT, la Professeure Maria Chiara Malaguti, accompagnée de Mme Marina Schneider, Fonctionnaire principale d'UNIDROIT et Dépositaire des traités. Cette audience fut l'occasion de resserrer les liens avec la République du Niger, déjà Partie à trois instruments d'UNIDROIT. Les discussions ont permis de montrer comment les instruments harmonisés d'UNIDROIT répondent aux besoins de la République du Niger, et viendront renforcer l'environnement juridique nécessaire et permettre au Niger un meilleur accès au crédit pour mettre en œuvre ses projets de développement. Le Président a également rappelé que le Niger était bien avancé dans la procédure d'adhésion à la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels

volés ou illicitement exportés. Enfin, la participation de la République du Niger aux travaux législatifs et non législatifs d'UNIDROIT en qualité d'État membre de l'Organisation a été évoquée.

Accords de coopération avec les États et les entités publiques

Chine: le 17 mai 2022, S.E. M. Li Junhua, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la

République populaire de Chine en Italie, et le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, ont conclu un échange de notes visant à renforcer la coopération entre le Gouvernement de la République populaire de Chine et UNIDROIT. L'échange de notes a permis à UNIDROIT et au Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine de conclure un Protocole d'accord pour collaborer à la promotion et au développement du droit international privé et du droit commercial dans la région Asie-Pacifique par l'organisation d'événements et d'autres initiatives. Le Protocole d'accord a été signé le 27 mai 2022.

Dans le cadre établi par le Protocole d'accord de coopération du 27 mai 2022, UNIDROIT et le Ministère de la Justice (DoJ) de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong ont ensuite organisé conjointement le premier Sommet Asie-Pacifique de droit international privé, qui s'est tenu le 7 novembre 2022 dans la RASHK. Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, a ouvert l'événement en prononçant un discours de bienvenue, au côté de John Lee, Directeur Général de la RAS de Hong Kong, et de Liu Guangyuan, Commissaire du Ministère des Affaires étrangères chinois de la RAS de Hong Kong. Au cours des différentes sessions du Sommet, l'utilisation des instruments d'UNIDROIT qui soutiennent le financement sur actif, le financement de la chaîne d'approvisionnement et le leasing pour faciliter l'accès au crédit dans la région Asie-Pacifique a été discutée - avec un accent particulier sur la Convention du Cap et ses Protocoles, ainsi que sur la future Loi type sur l'affacturage - de même que les projets d'UNIDROIT sur les actifs numériques et le droit privé, et sur l'Insolvabilité bancaire. La vision d'UNIDROIT pour renforcer son engagement dans la région Asie-Pacifique a également été présentée, aux côtés de fonctionnaires des organisations sœurs d'UNIDROIT, de la CNUDCI et de la HCCH, ainsi que d'éminents experts et universitaires.

Paraguay: Le 25 octobre 2022, lors de l'ouverture du XXI^{ème} Congrès général de l'Académie internationale de droit comparé (AIDC), un Protocole d'accord entre UNIDROIT et la Banque centrale du Paraguay a été signé par Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, et Liana Emilce Caballero Krause, Directrice générale et M. José Cantero Sienra, Président de la Banque centrale du Paraguay. L'accord visait, entre autres, à renforcer les relations entre les institutions et à promouvoir la coopération mutuelle et les échanges coordonnés en matière de recherche.

Le 28 octobre 2022, Ignacio Tirado, Secrétaire Général, et le Ministre Eugenio Jiménez Rolón, Juge de la Cour suprême du Paraguay, ont signé un Protocole d'accord visant à renforcer les liens entre les institutions et à établir un cadre officiel de coopération et de partage d'informations sur des sujets d'intérêt commun. La Présidente d'UNIDROIT, Maria Chiara Malaguti, le Secrétaire Général Tirado et la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano ont été invités à se rendre à la Cour suprême pour l'occasion, et ont rencontré les juges de la Cour suprême pour discuter de nouvelles voies de coopération et d'échange.

C. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT À L'ÉLABORATION DE RÈGLES DE DROIT PRIVÉ

1. La Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)

Pour marquer le 10ème anniversaire du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), la HCCH a organisé un atelier intitulé "Conventions de la HCCH visant à soutenir les contentieux transnationaux en matière civile ou commerciale" le 8 novembre 2022 à Hong Kong, Chine. Une délégation d'UNIDROIT a participé à l'atelier dont les sessions ont porté sur la coopération, ainsi que sur la sécurité juridique et la prévisibilité, comme moyens de soutenir les contentieux transnationaux.

En outre, le 14 septembre 2022, des représentants d'UNIDROIT ont participé à la Conférence inaugurale CODIFI de la HCCH qui s'est tenue du 12 au 16 septembre 2022 et qui a examiné les questions de droit international privé dans les secteurs commercial, numérique et financier ("CODIFI"). En particulier, le Secrétaire Général Ignacio Tirado a partagé avec le Secrétaire Général de la HCCH Christophe Bernasconi et la Secrétaire de la CNUDCI Anna Joubin-Bret le panel de discussion tripartite inaugural; le 12 septembre Hamza Hameed, Consultant juridique, a présenté le projet d'UNIDROIT sur les actifs numériques le 14 septembre; le 16 septembre la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano a participé au panel de clôture sur les cadres de l'économie numérique, modéré par la Secrétaire Générale adjointe de la HCCH Gérardine Goh Escolar.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

Les 11 et 12 juillet 2022, le Président, le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT ont participé à la 55ème session de la Commission de la CNUDCI.

3. UNIDROIT, CNUDCI et HCCH

La réunion habituelle de coordination entre les Secrétaires Généraux de la HCCH, de la CNUDCI et d'UNIDROIT s'est tenue à Rome le 13 juin 2022. La réunion a notamment permis de discuter d'une vue d'ensemble des activités de chaque organisation, des projets nouveaux et prévus de chaque organisation, de la coopération à la fois entre les trois organisations sœurs et avec des tiers, et enfin des défis institutionnels actuels et futurs.

En outre, en mars 2022, Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, a participé à une conférence conjointe d'introduction sur le Guide juridique UNCITRAL/HCCH/UNIDROIT relatif aux instruments uniformes dans le domaine des contrats du commerce international, notamment de vente, organisée par le *Centro de Estudios de Derecho, Economía y Política* (CEDEP) au Paraguay.

D. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

Au cours de l'année 2022, l'Institut a coopéré à divers projets avec d'autres organisations internationales et a été représenté à plusieurs réunions organisées par celles-ci, dont: l'Organisation consultative juridique afro-asiatique (AALCO), l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), l'Association de droit international (ADI), l'Académie internationale de droit comparé (AIDC), la Banque asiatique de développement des infrastructures (AIIB), la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC), l'Association américaine de droit international privé (ASADIP), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Banque asiatique de développement (BAD), le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (BAS-ONU), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque des règlements internationaux (BRI), le Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED), la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

(CNUDCI), l'Association internationale du barreau (IBA), l'Institut européen du droit (ELI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Groupe de la Banque mondiale (GBM), la Chambre de commerce internationale (ICC), le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), le Conseil international des musées (ICOM), l'Institut international du développement durable (IIDD), INTERPOL, l'Organisation internationale du droit du développement (OIDD), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE), l'Union internationale des avocats (UIA), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Ci-après quelques exemples représentatifs de la coopération entre le Secrétariat d'UNIDROIT et les organisations internationales (d'autres seront développés ci-dessous en lien avec les projets concernés):

1. Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI)

Le 22 mars, la Professeure Maria Chiara Malaguti, Présidente d'UNIDROIT, ainsi que le Professeur Attila Massimiliano Tanzi, Président de la branche italienne de l'Association de droit international (ILA Italie), et la Professeure Anne van Aaken, ancienne Vice-Présidente de la Société Européenne de Droit International (ESIL-SEDI), ont fait un exposé à l'attention du Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) sur le thème: "*Soft multilateral law-making for a international governance".* L'événement, organisé par le Service des Affaires juridiques du Ministère italien des Affaires étrangères à l'occasion de la présidence italienne du Conseil de l'Europe, fut une occasion d'illustrer le rôle des organisations intergouvernementales telles qu'UNIDROIT dans la gouvernance de l'espace économique international et de discuter des nouvelles tendances et de l'évolution des modèles de coopération et de développement.

De plus, le 15 décembre 2022, en marge de la 81ème session de l'Assemblée Générale, UNIDROIT a invité les Conseillers juridiques de ses États membres, les représentants nationaux du CAHDI et les observateurs à participer à un séminaire sur le thème des mesures juridiques non contraignantes (*soft law*) dans la gouvernance internationale.

Quelque 60 délégations au total se sont inscrites à l'événement et environ 80 personnes y ont participé en ligne et en personne, ce qui a permis de lancer un dialogue de haut niveau entre les Conseillers juridiques afin d'identifier et de mettre en évidence les préoccupations et problèmes communs et de partager les expériences qui pourraient aboutir à une analyse commune et à l'élaboration de solutions partagées à l'avenir.

2. Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED)

Le 2 décembre 2022, la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano a représenté UNIDROIT à la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, organisée par la CNUCED au Palais des Nations à Genève. Elle a fait une présentation sur le rôle des instruments de droit uniforme privé et commercial sur l'accès au crédit développés par UNIDROIT dans la réalisation des objectifs de développement durable, lors d'un panel intitulé "Renforcer le financement du développement II: le rôle des banques multilatérales de développement et des instruments de financement innovants", modéré par S.E. M. Federico Villegas (Ambassadeur et Représentant permanent de l'Argentine).

3. Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC)

UNIDROIT jouit du statut officiel d'observateur auprès du Comité économique de l'APEC depuis 2016. En 2022, UNIDROIT a poursuivi son engagement avec le forum de l'APEC. Après avoir obtenu le statut officiel d'invité auprès du Comité économique de l'APEC pour 2020-2022, celui-ci a été renouvelé jusqu'en 2025.

Les 21 et 22 février 2022, UNIDROIT a participé à la première réunion du Comité économique de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui s'est tenue en ligne dans le cadre du programme de la Thaïlande comme pays hôte pour 2022. M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire principal, a représenté UNIDROIT à cette réunion, qui comprenait un dialogue politique sur le lancement du Cadre de collaboration de l'APEC sur le règlement des différends en ligne.

Du 25 au 27 mai 2022, UNIDROIT a participé à un atelier de l'APEC à Tokyo (Japon) sur la modernisation des régimes juridiques des opérations garanties dans les économies de l'APEC au moyen d'instruments internationaux et de mécanismes efficaces de résolution des litiges. Le Professeur Ignacio Tirado, a prononcé une allocation d'ouverture au début de l'atelier, William Brydie-Watson, Fonctionnaire principal, a co-modéré plusieurs sessions sur l'utilisation des instruments d'UNIDROIT et de la CNUDCI pour les réformes régionales des opérations garanties, Teresa Rodriguez de las Heras Ballell, Conseillère juridique principale, a fait des présentations sur les projets d'UNIDROIT portant sur les actifs numériques et les Procédures d'exécution efficaces et des experts des Groupes de travail d'UNIDROIT ont également fait des présentations sur les instruments d'UNIDROIT au cours de l'atelier.

4. Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)

Le 9 novembre 2022, UNIDROIT a participé à l'Atelier "*ASEAN Online Dispute Resolution Workshop: ODR in Facilitating Cross-Border Trade and Investment for ASEAN and Hong Kong Businesses*" ("Atelier en ligne de l'ASEAN sur le règlement des litiges: Le règlement des litiges en ligne pour faciliter le commerce et les investissements transfrontaliers pour les entreprises de l'ASEAN et de Hong Kong") qui s'est tenu à Hong Kong, en Chine. Des représentants des États membres et du Secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont participé à l'atelier.

Le Professeur Ignacio Tirado a prononcé une allocution lors de l'atelier, présentant UNIDROIT et ses travaux, et expliquant comment les instruments d'UNIDROIT reflètent les meilleures pratiques internationales en matière de sécurité juridique et de diminution des litiges transfrontaliers en matière de commerce et d'investissement. Le Secrétaire Général a présenté plusieurs instruments qui pourraient être particulièrement utiles à l'ASEAN dans les domaines du droit privé et de l'agriculture, de l'accès au crédit, des contrats et des instruments basés sur la nouvelle technologie.

La Professeure Anna Veneziano a fait une présentation lors de la deuxième session ("Instruments internationaux pour l'exécution des contrats et le règlement des litiges") et a souligné l'importance des instruments internationaux d'UNIDROIT susceptibles de faciliter l'exécution des contrats tant au niveau transfrontalier qu'au niveau national dans la région de l'ASEAN, en se référant notamment aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, au Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle et au projet actuel d'UNIDROIT sur les meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces.

5. Banque asiatique de développement (BAD)

Le 21 septembre 2022, Philine Wehling, Fonctionnaire, a participé à la Conférence d'experts de la Banque asiatique de développement (BAsD) sur les "Produits innovants d'agrofinancement pour aider à lutter contre l'insécurité alimentaire dans les pays membres en développement de la BAsD"

qui a été ouverte par une allocution de bienvenue de Thomas Clark (Conseiller juridique général, BAsD). Mme Wehling a présenté le projet conjoint CNUDCI/UNIDROIT de Loi type sur les récépissés d'entrepôt, en précisant les objectifs, le champ d'application et les utilisations potentielles de la future Loi type et du Guide pour son incorporation et les experts du Groupe de travail d'UNIDROIT, Marek Dubovec (Directeur des programmes de réforme du droit, Institut de droit international) et Lamon Rutten (Directeur général, Bourse des mines du Royaume d'Arabie Saoudite) ont également fait des présentations sur les innovations en matière de financement de l'agriculture pendant le webinaire.

Le 16 novembre 2022, une délégation d'UNIDROIT s'est rendue au siège de la Banque asiatique de développement (BAD) à Manille et a participé à une session hybride sur les développements du droit international privé relatifs au développement du secteur privé, au commerce et au développement durable. L'événement a réuni plus de 70 participants de la BAD, en personne ou en visioconférence. Après l'événement sur le partage des connaissances, la délégation d'UNIDROIT a rencontré des fonctionnaires de la BAD appartenant aux équipes chargées du financement du commerce et de la chaîne d'approvisionnement pour discuter des instruments d'UNIDROIT pertinents.

6. Institut du droit des affaires de la CCI (ICCWBO)

Le 7 juin 2022, à l'occasion de l'ouverture du Conseil de Direction d'UNIDROIT, l'Institut du droit des affaires internationales de la CCI (ICCWBO) et UNIDROIT ont organisé conjointement un atelier où a été proposé un projet qui avait été soumis pour examen au Conseil de Direction d'UNIDROIT dans le cadre du Programme de travail 2023-2025 sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international sur les questions spécifiques aux contrats d'investissement.

Après la cérémonie officielle de signature d'un Protocole d'accord entre les deux organisations, la Professeure Maria Chiara Malaguti et le Professeur Ignacio Tirado, ainsi qu'Eduardo Silva et Sybille de Rosny-Schwebel, respectivement Président et Directrice d'ICCWBO ont ouvert la session. Un premier groupe a traité du contenu du projet commenté par José Antonio Moreno Rodriguez, membre du Conseil de Direction et membre de l'ICCWBO. Arthur Hartkamp, doyen du Conseil de Direction d'UNIDROIT, a présidé un deuxième groupe sur les contrats d'investissement et le droit des contrats lequel a donné lieu à des présentations concrètes et à des exemples détaillés. La Présidente Malaguti a présidé un troisième groupe sur les contrats d'investissement et le droit des investissements étrangers.

7. Académie internationale de droit comparé (AIDC)

UNIDROIT a participé au XXI[ème] Congrès Général de l'Académie internationale de droit comparé organisé à Asunción du 23 au 28 octobre 2022, avec José Moreno Rodríguez, membre du Conseil de Direction, comme organisateur national. Outre le coparrainage de sessions spécifiques du Congrès consacrées aux travaux d'UNIDROIT, le vendredi 28 octobre, les deux organisations ont scellé leur partenariat déjà solide en signant un Protocole d'accord.

La première session AIDC/UNIDROIT s'est tenue le 25 octobre 2022. Suite à une table ronde portant sur UNIDROIT et les systèmes de financement, organisée par la Banque centrale du Paraguay avec la participation de la Présidente Maria Chiara Malaguti et la signature d'un Protocole d'accord entre UNIDROIT et la Banque centrale du Paraguay (voir section I.B ci-dessus), le Professeur Ignacio Tirado a donné un aperçu des activités et des projets d'UNIDROIT suivi de présentations spécifiques sur la pertinence des instruments d'UNIDROIT et des projets sur l'accès au crédit et aux marchés de capitaux pour le Paraguay et l'Amérique latine en général.

Le 26 octobre, la deuxième session d'UNIDROIT était consacrée aux instruments d'UNIDROIT en matière de droit privé et d'agriculture (qui a vu la participation des membres du Conseil de Direction Sánchez Cordero en tant que modérateur et la Professeure Eugenia Dacoronia en tant qu'oratrice), et aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et à l'activité judiciaire. Pour plus d'informations sur ces sessions spécifiques, voir ci-dessous.

Pendant le Congrès de l'AIDC, des représentants d'UNIDROIT ont également participé à des groupes de discussion organisés par d'autres organisations: l'un sur "Les contrats d'investissement et le droit comparé et uniforme" (Présidente Maria Chiara Malaguti) et l'autre sur le droit international privé et le droit uniforme (organisés conjointement par l'ASADIP - Secrétaire Général Ignacio Tirado et Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano).

UNIDROIT a été invité à participer à une conférence sur la culture et le droit organisée par l'AIDC les 21 et 22 avril 2022 à Mexico, pour présenter le projet d'UNIDROIT sur les collections privées (voir ci-dessous).

Le 16 mai 2022, lors d'une cérémonie à Paris, Jorge Sánchez Cordero, membre du Conseil de Direction, a été honoré par l'Académie internationale comme l'un des "cinq grands comparatistes". Cette cérémonie s'est déroulée en présence de la Présidente et du Secrétaire Général d'UNIDROIT.

8. Institut de droit européen (ELI)

Du 5 au 8 septembre 2022, la Secrétaire Générale adjointe a participé, à l'invitation d'ELI, à la Conférence annuelle Ole Lando et à la Conférence annuelle ELI 2022 qui s'est tenue à Madrid (Espagne).

E. COOPÉRATION AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

1. Réunions et conférences

Plusieurs membres du Secrétariat ont participé à de nombreuses réunions et conférences organisées par diverses institutions universitaires nationales et internationales, à savoir: l'Université d'Aston (Royaume-Uni), le *Centre for the Study of Law, Economics, and Politics* (CEDEP) (Paraguay), l'Université IE (Espagne), le Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT), la *Law Council of Australia*, la *Law Schools Global League* (LSGL), la *Law Society of Hong Kong*, la Bibliothèque nationale du Qatar, l'Université nationale de Singapour, le *Pakistan Institute of Space Technology*, l'Université de l'amitié des peuples de Russie (RUDN), l'Université Reichman (Israël), l'Université de sciences politiques et de droit de Shanghai (SHUPL) (Chine), l'Université de Sofia (Bulgarie), l'Institut universitaire d'études européennes (IUSE), l'Université de Cambridge (Royaume-Uni), l'Université de Florence (Italie), l'Université de Genève (Suisse), l'Université de Leiden (Pays-Bas), l'Université du Liberia, l'Université de Milan (Italie), l'Université de Nottingham (Royaume-Uni), l'Université d'Orléans (France), l'Université de Paris-Saclay (France), l'Université Roma Tre (Italie), l'Université de Teramo (Italie), l'Université de Turin (Italie), et l'Université Zhongnan d'économie et de droit (ZUEL).

Les exemples suivants ne sont que représentatifs (d'autres seront développés ci-dessous en lien avec les projets concernés):

Le 19 avril 2022 s'est tenue une conférence en ligne sur le rôle d'UNIDROIT dans l'harmonisation du droit international privé devant la Section de droit international du Conseil juridique d'Australie (l'organe suprême de représentation de la profession juridique en Australie). Dans le cadre du cours sur le droit international et la pratique, la conférence a traité des travaux législatifs accomplis par UNIDROIT, de ses relations avec ses organisations sœurs, de l'engagement de l'Australie auprès d'UNIDROIT et des Programmes de travail actuel et futur de l'Institut.

Law Council
OF AUSTRALIA

Le 29 avril 2022, UNIDROIT a accueilli une Conférence sur les Plates-formes numériques et la gouvernance mondiale, organisée conjointement avec le Professeur Fabio Bassan de l'Université Roma Tre et l'Institut européen du droit (ELI). La Conférence hybride comprenait des discours d'ouverture de Piero Cipollone, Sous-gouverneur de la Banque d'Italie, et de Guido Alpa, Professeur Émérite, Université Sapienza, suivis d'un programme très riche divisé en trois sessions consacrées à la comparaison entre les modèles de l'Union européenne et ceux des États-Unis, aux plateformes pour le commerce international, aux échanges et au règlement des différends, et aux nouvelles propositions de gouvernance. Giorgio Sacerdoti (Professeur Émérite, Université Bocconi), a prononcé les remarques conclusives avant que la Présidente Malaguti ne clôture la Conférence.

Le 2 mai 2022, une conférence portant sur les méthodes de travail générales d'UNIDROIT et son expérience pratique en matière de droit comparé a été présentée par Priscila Andrade, Fonctionnaire, aux étudiants du Programme "Diritto Privato Comparato delle persone e dei mercati" à l'Università degli Studi di Milano.

UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI MILANO

Le 28 juin 2022, dans le cadre du Protocole d'accord entre UNIDROIT et la Faculté de droit de Roma Tre, la Professeure Carla L. Reyes (Professeure adjointe de droit à la SMU Dedman School of Law à Dallas, Texas et membre des Groupes de travail d'UNIDROIT sur les actifs numériques et le droit privé et les meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces) a donné une conférence aux candidats du cours de doctorat sur le droit et le changement social: les défis de la réglementation transnationale, intitulée "Emerging Technology's Language Wars: Interrogating Whether Interdisciplinary Language Impacts the Creation, Harmonization, and Unification of Law Related to Emerging Technology".

PhD Law & Transnational Regulation

UNIDROIT

Le 15 juillet 2022, la Secrétaire Générale adjointe a représenté UNIDROIT à la réunion du Comité scientifique du programme de Master of Laws in International Trade Law, qui est organisé conjointement par le CIF-OIT, l'Université de Turin, et l'Institut universitaire d'études européennes, en collaboration avec l'École de développement de Turin, et est co-parrainé par UNIDROIT. Pour les conférences données dans le cadre du programme, voir ci-dessous.

Le 30 septembre 2022, UNIDROIT a participé à la 4ème Conférence pour un partenariat académique euro-africain, organisée par l'ICCROM, en collaboration avec l'Université de Teramo et le Diocèse de Teramo-Atri, IZS, UNIDROIT, ICOMOS et sous les auspices du Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. La Conférence a été organisée dans le cadre du 5ème Forum international du Gran Sasso. La Professeure Maria-Chiara Malaguti, Présidente d'UNIDROIT, a ouvert la Conférence. Philine Wehling, Fonctionnaire, a fait une présentation sur "Promouvoir le développement durable par le biais du droit privé: les projets actuels d'UNIDROIT", illustrant comment les travaux d'UNIDROIT contribuent aux Objectifs de développement durable. La Conférence a permis à des universitaires et à des juristes issus de milieux multidisciplinaires de procéder à une évaluation approfondie afin de faire le point sur la nécessité d'une coopération plus étroite entre l'Afrique et l'Europe en matière de recherche et de formation.

Le 30 septembre 2022, UNIDROIT a accueilli la 9ème Conférence annuelle sur l'arbitrage international, organisée conjointement avec l'Université Roma Tre, comme événement de clôture du Certificat sur l'arbitrage international et l'arbitrage d'investissement. La conférence a été présentée par le Professeur Diego Fernández Arroyo.

Les 6 et 7 octobre 2022, UNIDROIT a collaboré avec l'Université Roma Tre et son Département de droit pour organiser la treizième réunion des étudiants en droit commercial transnational sur le thème "Les nouvelles technologies et l'adaptation du droit commercial transnational". Plusieurs comités composés d'illustres professeurs et experts dans le domaine ont examiné l'influence de la technologie, de l'innovation et des nouveaux défis juridiques relatifs i) au discours sur le droit commercial transnational, ii) au droit des contrats transnationaux, iii) aux ventes internationales et aux transactions connexes, iv) au commerce et à la finance, v) à la résolution des litiges, vi) aux actifs numériques et au droit privé, et vii) aux transactions de données et à la propriété intellectuelle. L'événement comprenait également un comité dédié à la présentation des recherches des doctorants.

Le 10 novembre 2022, UNIDROIT a participé à la cinquième Conférence Belt and Road, organisée par la Law Society of Hong Kong à Hong Kong, en Chine. Organisée dans le cadre de la semaine juridique de Hong Kong 2022 et soutenue par la *Commonwealth Lawyers Association* et la *Law Association for Asia and the Pacific (LAWASIA)*, la cinquième Conférence Belt and Road a porté sur les questions liées au "Métavers et à l'argent dans la Belt and Road". William Brydie-Watson, UNIDROIT, a fait une présentation sur l'importance de l'utilisation des instruments juridiques internationaux pour traiter les questions de la monnaie, des paiements, et des actifs numériques et des contrats. Il a évoqué les instruments juridiques internationaux qui soutiennent l'ensemble du "cycle de vie" des relations juridiques le long de la Belt and Road, et l'utilité des instruments juridiques internationaux, existants et nouveaux, pour aborder les technologies émergentes, en soulignant l'importance du principe de neutralité technologique dans les instruments juridiques d'UNIDROIT.

2. Accords de coopération

Conformément à la politique qu'il a menée au cours des années précédentes, et avec l'intention de la développer à l'avenir, le Secrétariat a encouragé la coopération avec un certain nombre de partenaires, y compris, mais sans s'y limiter, les institutions universitaires comme indiqué ci-dessus.

En 2022, des accords de coopération ont été signés afin d'étendre et de renforcer la coopération et la collaboration avec les institutions académiques par l'inclusion des instruments et des projets d'UNIDROIT dans leurs programmes académiques pertinents, par l'organisation de séminaires académiques, d'ateliers, de cours ou d'événements qui se tiendront à l'Université, à UNIDROIT ou en ligne, et par la promotion du Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT:

- le *Space Court Foundation* le 14 juin 2022;
- l'Académie internationale de droit comparé (AIDC) le 23 octobre 2022.

II. ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

A. TRAVAUX EN COURS

1. Loi type sur l'affacturage

Réunions du Groupe de travail
Cinquième session (16 - 18 mai 2022)
Sixième session (28 – 30 novembre 2022)

- *Développement du projet*

L'élaboration du projet de Loi type sur l'affacturage a été approuvée par l'Assemblée Générale d'UNIDROIT lors de sa 78ème session en décembre 2019 en tant que projet hautement prioritaire pour le Programme de travail triennal 2020-2022. Les travaux sur le projet ont commencé en 2020.

Conformément à la méthodologie de travail établie par l'Institut, la Loi type sur l'affacturage est élaborée par un Groupe de travail composé d'experts juridiques internationaux représentant différents systèmes juridiques. Le Groupe de travail est présidé par le Professeur Henry Gabriel, membre du Conseil de Direction. Un certain nombre d'organisations internationales, régionales et intergouvernementales, d'associations professionnelles et d'universitaires participent aux sessions du Groupe de travail en tant qu'observateurs.

- *Groupe de travail*

La cinquième session Groupe de travail sur la Loi type sur l'affacturage s'est tenue au siège d'UNIDROIT et en visioconférence du 16 au 18 mai 2022. Le Groupe de travail a réuni 37 participants, dont i) dix membres du Groupe de travail, ii) 17 observateurs de six organisations internationales, régionales et intergouvernementales, quatre associations professionnelles et universitaires, et iii) dix membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

À l'issue de la cinquième session, le Groupe de travail a décidé que le projet de Loi type sur l'affacturage (composé de 54 articles et de 25 clauses sur le registre) était suffisamment développé pour entreprendre des consultations publiques et a soumis le projet d'instrument à l'examen du Conseil de Direction. Lors de sa 101ème session, le Conseil de Direction a approuvé le projet de Loi type sur l'affacturage en vue de lancer une consultation publique sur le projet d'instrument, et a mandaté le Secrétariat pour faciliter cette consultation.

UNIDROIT a mené une consultation de trois mois sur le projet de Loi type sur l'affacturage (de juillet à octobre 2022). La consultation publique portait sur trois aspects:

- le lancement d'une page Internet consacrée à l'affacturage sur le site d'UNIDROIT, pour permettre aux parties intéressées de consulter le projet de Loi type sur l'affacturage et faciliter la soumission d'observations;
- la diffusion du projet de Loi type sur l'affacturage directement aux parties intéressées, y compris aux parties prenantes d'UNIDROIT, du projet et de l'industrie; et
- l'organisation d'un ou plusieurs événements de consultation pour discuter du contenu du projet d'instrument avec les parties prenantes.

Plus de 30 observations, soit plus de 200 au total, sur le projet de Loi type sur l'affacturage ont été soumises par les parties prenantes au cours de la période de consultation.

Du 28 au 30 novembre 2022, UNIDROIT a accueilli la sixième session du Groupe de travail sur la Loi type sur l'affacturage à son siège à Rome, Italie. 35 participants ont assisté à la réunion en présentiel ou par visioconférence, notamment des experts membres du Groupe de travail, des représentants de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de la CNUDCI, de la Chambre de commerce internationale et du *Kozolchyk National Law Center* (NatLaw), des acteurs du secteur privé de FCI, du *Secured Finance Network*, du *World of Open Account* et du Réseau de développement de l'infrastructure financière de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC), des observateurs du milieu académique et le Secrétariat d'UNIDROIT.

Lors de sa sixième session, le Groupe de travail a examiné les commentaires sur le projet de Loi type sur l'affacturage soumis pendant la période de consultation. À la fin de sa session, le Groupe de travail a approuvé le projet de Loi type actualisé.

La Loi type sur l'affacturage devrait être finalisée et publiée en 2023.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 23 septembre 2022, William Brydie-Watson, Fonctionnaire principal, a fait une présentation en ligne sur le projet de Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage lors d'une conférence à Istanbul, Türkiye. Organisée par *Facilitating Open Account-Receivables Finance* (FCI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la conférence a porté sur les récents développements régionaux concernant l'affacturage en Europe centrale, orientale et du Sud-Est.

Le 12 octobre 2022, UNIDROIT a tenu une session virtuelle de questions-réponses sur la Loi type sur l'affacturage, dans le cadre de la consultation publique lancée par l'Institut. Présidée par le Professeur Henry Gabriel (membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT et Président du Groupe de travail sur la Loi type sur l'affacturage), la session de questions-réponses a comporté des présentations du Secrétariat d'UNIDROIT, de la Société financière internationale, de l'Institut de droit international, de même que des commentaires de FCI, du *Secured Finance Network* et d'autres experts du secteur privé. Environ 50 acteurs du secteur de l'affacturage, du gouvernement et du milieu académique ont participé à cet événement virtuel.

Le projet de Loi type sur l'affacturage a également été examiné dans le cadre d'une série d'événements organisés en 2022 par l'association *Facilitating Open Account - Receivables Finance* (FCI) en Afrique, en Europe et en Amérique latine.

2. *Procédure civile transnationale: Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces*

Réunions du Groupe de travail

Quatrième session (26-28 avril 2022)

Cinquième session (12-14 décembre 2022)

- *Développement du projet*

Le projet sur les meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces (MPPEE) a été inclus dans le Programme de travail 2020-2022 par l'Assemblée Générale lors de sa 78ème session en décembre 2019, sur la recommandation du Conseil de Direction à sa 98ème session en mai 2019. Lors de la deuxième réunion de sa 99ème session en septembre 2020, le Conseil de Direction a approuvé les directives proposées concernant la portée du projet, a confirmé le statut de priorité

élevée qui lui a été attribué et a autorisé la création d'un Groupe de travail présidé par Kathryn Sabo (membre du Conseil de Direction et Directrice générale adjointe & Avocate générale du Ministère de la Justice, Canada). Trois sessions du Groupe de travail, précédées de travaux exploratoires et accompagnées d'intenses travaux intersessions, se sont tenues entre fin 2020, date à laquelle le Groupe de travail a commencé ses travaux, et 2021.

- *Sessions du Groupe de travail*

Du 26 au 28 avril 2022, la quatrième session du Groupe de travail sur les meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces s'est réunie au siège d'UNIDROIT et en visioconférence pour discuter des résultats des travaux intersessions intenses entrepris par ses membres et observateurs, ainsi que par le Secrétariat, depuis sa troisième session. Après une présentation sur l'avancement du projet et un résumé des nombreuses réunions et ateliers intersessions qui ont eu lieu, le Groupe de travail a examiné le projet sur les meilleures pratiques concernant l'exécution par voie d'autorité, en particulier en ce qui concerne les titres exécutoires, les registres, l'obligation de divulgation, l'exécution sur les actifs numériques, les questions relatives aux ventes aux enchères en ligne, une mise à jour du projet sur les meilleures pratiques concernant l'exécution des sûretés, ainsi que le plan général de l'instrument. Le Groupe de travail a également abordé l'organisation des travaux futurs et la voie à suivre. La session comprenait une présentation par eBRAM (*Electronic Business-Related Arbitration and Mediation*) sur l'utilisation de la technologie dans l'exécution.

Du 12 au 14 décembre 2022, la cinquième session du Groupe de travail sur les MPPEE s'est réunie au siège d'UNIDROIT et en visioconférence pour discuter des résultats des travaux intersessions depuis la quatrième session. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen du projet sur les meilleures pratiques visant à rendre l'exécution des droits des créanciers plus efficace, en mettant l'accent sur l'exécution par voie d'autorité, l'exécution extrajudiciaire des créances garanties, l'exécution sur les actifs numériques et les questions relatives aux ventes aux enchères électroniques. La session a été enrichie par une présentation du Groupe de la Banque mondiale sur le recours au règlement extrajudiciaire et au règlement en ligne en matière d'exécution. Le Groupe de travail a également abordé la question de l'organisation des travaux futurs et de la voie à suivre, y compris les travaux du Comité de rédaction chargé de finaliser les parties pour lesquelles le Groupe de travail est parvenu à un accord de fond.

- *Présentations, séminaires et conférences (dont Synergies avec le Groupe de travail sur les actifs numériques et le droit privé)*

Au cours de l'année 2022, le Secrétariat a organisé plusieurs ateliers pour discuter des questions liées à l'interaction entre la technologie et l'exécution.

Le 19 janvier 2022 s'est tenu un atelier sur invitation portant sur l'exécution des actifs numériques et deux documents préparés par les membres du Groupe de travail sur les meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces ont été examinés. Le Secrétariat a ensuite produit un rapport de synthèse de l'atelier ainsi qu'un mémorandum de recherche sur le sujet.

Le 8 mars 2022 s'est tenu un Atelier virtuel intitulé "Technology in Enforcement: recent developments and opportunities", qui a vu la participation d'experts de différentes juridictions, dont les Émirats arabes unis, la Lettonie, la Colombie), ainsi que l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ).

Le 10 juin 2022 s'est tenu un atelier sur les questions liées à l'exécution sur les actifs numériques le dernier jour de la 101ème session du Conseil de Direction d'UNIDROIT à Rome et en visioconférence.

L'atelier a réuni des membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT, le Groupe de travail d'UNIDROIT sur les actifs numériques et le droit privé, le Groupe de travail sur les meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces, ainsi que des membres du Comité pilote du Groupe de travail sur les actifs numériques. L'atelier a été présidé par Hideki Kanda, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT et Président du Groupe de travail sur les actifs numériques et le droit privé, et Kathryn Sabo, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT et Présidente du Groupe de travail sur les meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces.

De plus, des réunions de coordination avec des membres du Comité de rédaction sur les actifs numériques, ont été menées en décembre 2022.

3. Actifs numériques et droit privé

Réunions du Groupe de travail

Cinquième session (7-9 mars 2022)

Sixième session (31 août-2 septembre 2022)

Septième session (19-20 décembre 2022)

Comité de rédaction

Deuxième session (11 janvier 2022), troisième session (3 février 2022), quatrième session (10 février 2022), cinquième session (25 mars 2022), sixième session (06 avril 2022), septième session (25 avril 2022), huitième session (24 juin 2022), neuvième session (12 août 2022), dixième session (14 octobre 2022), onzième session (1er novembre 2022), douzième session (25 novembre 2022) et treizième session (21-22 décembre 2022).

- *Développement du projet*

Suite à une proposition de 2015 du Ministère de la Justice de la Hongrie concernant des lois types dans le domaine de "l'informatique commerciale" et à des propositions de 2016 et 2018 du Ministère de l'Industrie et du Commerce de la République tchèque concernant la technologie des registres distribués et l'héritage de biens numériques, et suite à l'approbation par l'Assemblée Générale d'UNIDROIT d'un projet de priorité moyenne plus large dans le domaine de l'intelligence artificielle, des contrats intelligents et de la technologie de registres distribués lors de sa 78ème session en décembre 2019, le Conseil de Direction d'UNIDROIT a approuvé l'inclusion du projet sur les actifs numériques et le droit privé avec une priorité élevée dans le Programme de travail triennal 2020-2022 lors de sa 99ème session en septembre 2020.

Les Principes, les commentaires et les orientations législatives sur les actifs numériques et le droit privé sont élaborés par un Groupe de travail composé d'experts internationaux sélectionnés pour leur expertise dans les domaines du droit de la propriété, des opérations garanties et de la technologie numérique et du droit. Le Groupe de travail est présidé par le Professeur Hideki Kanda, membre du Conseil de Direction, et un certain nombre d'organisations internationales, régionales et intergouvernementales, d'associations professionnelles et d'universitaires participent aux sessions du Groupe de travail en tant qu'observateurs.

- *Groupe de travail*

La cinquième session du Groupe de travail s'est tenue à Rome et en visioconférence du 7 au 9 mars 2022. La réunion a été consacrée à un examen des résultats des travaux intersessions menés par le Comité de rédaction et a réuni 70 participants, dont des membres du Groupe de travail, plusieurs organisations intergouvernementales, des banques internationales de développement et d'autres observateurs invités.

La sixième réunion du Groupe de travail a eu lieu à Rome et en visioconférence du 31 août au 2 septembre 2022 et a été consacrée à l'examen d'un projet actualisé des Principes, ainsi qu'à l'examen des commentaires soumis par le Comité pilote. La session a réuni plus de 50 participants, dont des membres du Groupe de travail, plusieurs organisations intergouvernementales, des banques internationales de développement et d'autres observateurs invités.

La septième session du Groupe de travail s'est tenue à Rome et en visioconférence du 19 au 22 décembre 2022. Il a été décidé que la huitième réunion du Groupe de travail se tiendrait du 6 au 8 mars 2023 et que l'adoption finale de l'instrument serait prévue pour la 102ème session du Conseil de Direction en mai 2023.

Outre les sessions du Groupe de travail, le Comité de rédaction s'est réuni douze fois en l'espace de 12 mois.

- *Comité pilote*

Le Conseil de Direction, lors de sa 99ème session, a également recommandé que le Groupe de travail mène ses travaux en parallèle avec un Comité pilote plus large composé d'experts de différents domaines (à la fois techniques et juridiques) et assurant une diversité appropriée en termes de systèmes juridiques, de formation et de géographie. Le Comité pilote a pour but i) de garantir la prise en compte de toutes les sensibilités et réalités nationales, ii) d'accroître la transparence et iii) de fournir au Groupe de travail des informations précieuses et adaptées au contexte. Le Comité pilote est présidé par Monika Pauknerová, membre du Conseil de Direction, et a été officiellement créé le 31 août 2021.

En 2022, le Comité pilote du projet sur les actifs numériques et le droit privé devait aussi également fournir des commentaires sur le projet de Principes. Dans le cadre de ce processus, le Secrétariat a reçu les réponses de 24 experts de quatorze pays et d'une organisation d'intégration économique régionale. Ces commentaires ont été intégrés aux Principes, dans la mesure du possible, par le Comité de rédaction, puis par le Groupe de travail lors de sa sixième session. Le Comité pilote a été convoqué pour un deuxième cycle de consultations en novembre 2022.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 17 mars 2022, le Groupe de recherche sur le droit et la technologie de la *Law Schools Global League* (LSGL) a organisé un atelier spécial consacré au projet d'UNIDROIT sur les actifs numériques et le droit privé, dans le cadre de la réunion annuelle des doyens de la LSGL qui s'est tenue à Madrid, en Espagne, à la Faculté de droit de l'IE. Le Secrétaire Général d'UNIDROIT a donné un bref aperçu des différents liens entre les nouvelles technologies et les instruments et projets d'UNIDROIT, suivi d'une présentation du projet sur les actifs numériques et le droit privé. Reghard Brits, membre du Groupe de travail d'UNIDROIT sur les actifs numériques et le droit privé, a fait une présentation portant spécifiquement sur la section du projet de Principes sur le droit privé des actifs numériques traitant des opérations garanties et des actifs numériques. Cet atelier spécial est le dernier événement en date d'une collaboration plus large entre UNIDROIT et la *Law Schools Global League*.

Le 30 mars 2022, une présentation a été donnée portant sur le projet d'UNIDROIT sur les actifs numériques et le droit privé aux étudiants de troisième cycle du programme LLM en droit commercial international au Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT) à Turin, Italie. La conférence faisait partie du programme de *Master of Laws in International Trade Law*, organisée conjointement par le CIF-OIT, l'Université de Turin et l'Institut universitaire d'études européennes en collaboration avec l'École de développement de Turin.

Le 10 juin 2022, en marge du Conseil de Direction, le Groupe de travail sur les actifs numériques et le projet sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces ont organisé un atelier croisé spécial (voir la section II(A)(2) ci-dessus pour plus d'informations).

Le 3 novembre 2022, Hamza Hameed, Consultant juridique, a présenté le projet sur les actifs numériques et le droit privé lors de la cinquième Conférence intitulée "*Society, Law, Artificial Intelligence and Robotics*" (sur la société, le droit, l'intelligence artificielle et la robotique (SOLAIR)), organisée par l'Institut d'État et du droit de l'Académie tchèque des sciences, avec le soutien du Ministère tchèque de l'industrie et du commerce.

Le projet sur les actifs numériques et le droit privé a été présenté par le Secrétariat d'UNIDROIT lors du Sommet de droit international privé Asie-Pacifique le 7 novembre 2022, dans le cadre de la semaine juridique de Hong Kong 2022.

Le 15 décembre 2022, Hamza Hameed, Consultant juridique, a participé au comité intituté "Global Policymaking and the Role of Regulators: How to Govern the Metaverse?", présentant notamment le projet sur les actifs numériques et le droit privé, dans le cadre de la semaine de sensibilisation sur la sécurité dans le métavers, une conférence internationale virtuelle dirigée par la XR Safety Initiative, une organisation à but non lucratif.

Le projet sur les actifs numériques et le droit privé a été enseigné dans le cadre de plusieurs programmes académiques au cours de l'année 2022, notamment à l'Université d'Aston au Royaume-Uni (7 décembre 2022), et à l'Université de Nottingham au Royaume-Uni (9 décembre 2022).

4. Loi type CNUDCI/UNIDROIT sur les récépissés d'entrepôt

Réunions du Groupe de travail

Quatrième session (28 février-2 mars 2022)

Cinquième session (5-7 décembre 2022)

Comité de rédaction

3-4 mars 2022 et 8-9 décembre 2022

- *Développement du projet*

Lors de sa 99ème session en avril/mai 2020, le Conseil de Direction d'UNIDROIT a approuvé le projet de Loi type sur les récépissés d'entrepôt pour le Programme de travail triennal 2020-2022 en tant que projet hautement prioritaire suivi par la Commission de la CNUDCI lors de sa 53ème session en septembre 2020.

On prévoit que la Loi type consiste en un ensemble de règles de droit commun couvrant les aspects de droit privé d'un système de récépissés d'entrepôt. Il s'agira d'un instrument autonome destiné à être adopté par les États qui cherchent à réformer leur législation nationale.

Dans la phase actuelle, UNIDROIT dirige les travaux préparatoires conjoints par l'intermédiaire de son Groupe de travail, en élaborant un premier projet complet de Loi type sur les récépissés d'entrepôt au cours de la période 2020-2022. Une fois achevé, le projet de Loi type sera soumis à des négociations intergouvernementales par l'intermédiaire d'un Groupe de travail de la CNUDCI.

Le Groupe de travail est présidé par Eugenia Dacoronia (Professeure de droit civil, Université d'Athènes), membre du Conseil de Direction.

- *Groupe de travail*

La quatrième session du Groupe de travail sur la Loi type sur les récépissés d'entrepôt s'est tenue en format hybride du 28 février au 2 mars 2022. Le Groupe a examiné – pour la seule version anglaise – le projet de texte révisé préparé par le Comité de rédaction concernant trois chapitres de la future Loi type, à savoir le Chapitre I "Champ d'application et dispositions générales"; le Chapitre II "Émission d'un récépissé d'entrepôt"; et le Chapitre III "Cession de récépissés d'entrepôt. Porteurs protégés et autres cessionnaires. Dispositions variées relatives à la cession". Le Groupe a également examiné les options rédactionnelles relatives aux récépissés d'entrepôt électroniques pour la Loi type. Plus précisément, l'objectif de la discussion était d'identifier les dispositions qui devaient être ajoutées ou adaptées pour incorporer les récépissés d'entrepôt

électroniques dans le projet, sur la base de la neutralité du support en tant qu'approche conceptuelle convenue, et de signaler leur importance égale à celle des récépissés sur support papier.

La quatrième session du Groupe de travail a été suivie de la première réunion en présentiel du Comité de rédaction les 3 et 4 mars 2022. Au cours de cette réunion, le Comité a révisé les chapitres du projet de Loi type conformément aux décisions prises par le Groupe de travail. Le Comité s'est attaché à réviser le projet de dispositions afin de s'assurer qu'elles s'appliquent de la même manière aux récépissés d'entrepôt sur papier et aux récépissés d'entrepôt électroniques, conformément à l'approche conceptuelle de neutralité technologique adoptée par le Groupe de travail sur la Loi type. De nouvelles dispositions portant spécifiquement sur les récépissés électroniques ont été ajoutées lorsque les récépissés sur papier et les récépissés électroniques ne pouvaient pas être traités dans des dispositions communes, et lorsque les récépissés électroniques nécessitaient de dispositions supplémentaires pour fournir un cadre juridique favorable à leur émission et à leur transfert. Par la suite, le Comité a commencé à préparer des suggestions de rédaction pour les trois autres chapitres devant compléter la Loi type, à savoir le Chapitre IV "Droits et obligations de l'entrepositaire", qui devrait être limité dans la mesure requise par l'instrument lui-même; le Chapitre V "Conflits de lois"; et le Chapitre VI "Mise en œuvre de la Loi", y compris les règles transitoires.

La cinquième session du Groupe de travail sur la Loi type sur les récépissés d'entrepôt s'est tenue du 5 au 7 décembre 2022. Le Groupe a examiné trois projets de chapitres de la future Loi type, tels que révisés par le Comité de rédaction, à savoir le Chapitre I "Champ d'application et dispositions générales"; le Chapitre II "Émission d'un récépissé d'entrepôt"; et le Chapitre III " Cession de récépissés d'entrepôt". En outre, le Groupe a examiné les suggestions de rédaction pour un nouveau Chapitre IV "Droits et obligations de l'entrepositaire". Le Groupe a également examiné une note contenant des suggestions de rédaction correspondantes sur les sûretés portant sur les récépissés d'entrepôt, ainsi qu'une note sur les questions de conflit de lois, suggérant certains projets de dispositions à inclure dans la Loi type. Les discussions de cette cinquième session ont porté, entre autres, sur l'approche que le projet de Loi type devrait adopter en ce qui concerne la prise en compte dans un seul texte du format unique et du double format des récépissés d'entrepôt.

La cinquième session du Groupe de travail a été suivie par la deuxième réunion en présentiel du Comité de rédaction (8-9 décembre 2022). Au cours de cette réunion, le Comité a révisé les chapitres du projet de Loi type conformément aux décisions prises par le Groupe de travail et a ajouté trois nouveaux chapitres au projet: Chapitre IV "Récépissés d'entrepôt non négociables"; Chapitre V "Droits et obligations de l'entrepositaire"; Chapitre VI (facultatif) "Certificat de gage", qui tient compte du double format de récépissé; et Chapitre VII, "Application de la présente Loi". Suite à la réunion du Comité de rédaction, un premier projet complet de la Loi type a été distribué à tous les membres et observateurs du Groupe de travail afin de recueillir des commentaires écrits sur le projet.

Les dates de la sixième réunion du Groupe de travail ont été confirmées du 1er au 3 mars 2023, à l'issue de laquelle le projet de texte de la Loi type sera soumis à l'adoption du Conseil de Direction lors de sa 102ème session en mai 2023.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 26 janvier 2022, le Secrétariat a organisé un Atelier spécial sur les récépissés d'entrepôt électroniques avec un nombre limité d'experts afin d'examiner et de discuter des options et des limites éventuelles concernant des questions relatives à la technologie dans la Loi type sur les récépissés d'entrepôt. Plus précisément, il s'agissait d'identifier les dispositions que la Loi type pourrait proposer pour constituer un cadre juridique favorable aux récépissés d'entrepôt électroniques et de s'assurer que ces dispositions reflètent les pratiques actuelles, s'alignent sur les approches adoptées dans les instruments juridiques internationaux pertinents existants et à venir, et, en même temps, favorisent les développements futurs, que ce soit en termes de pratique, de modèles commerciaux ou de technologie.

Le 2 mai 2022, Philine Wehling, Fonctionnaire, a présenté la Loi type sur les récépissés d'entrepôt à une délégation de Mongolie conduite par le Vice-Ministre de la Justice et des affaires intérieures, avec d'autres représentants du Ministère, des membres du Parlement, et le Directeur de l'Institut juridique national de Mongolie.

Lors de l'Université d'été internationale d'UNIDROIT, le 6 juillet 2022, José Angelo Estrella Faria, Fonctionnaire juridique principal et Directeur, Section juridique, Division droit du commerce international, Bureau des affaires juridiques, a donné une conférence sur le projet de Loi type aux 26 participants au siège d'UNIDROIT à Rome. La conférence a été suivie d'une séance animée de questions-réponses avec les participants.

Le 21 septembre 2022, Philine Wehling, Fonctionnaire, a participé à la Conférence d'experts de la Banque asiatique de développement (BAD) intitulée "*Innovative Agri-Finance Products to Help Address Food Insecurity in ADB Developing Member Countries*" en présentant le projet conjoint CNUDCI/UNIDROIT de Loi type sur les récépissés d'entrepôt, y compris les objectifs, le champ d'application et les utilisations potentielles de la future Loi type et du Guide pour son incorporation.

En outre, le projet de Loi type a été présenté lors de la cinquième session intitulée "*Implementation of secured transactions reforms in the agricultural sector*" de la cinquième Conférence sur la coordination internationale sur la réforme des opérations garanties, modérée par José Angelo Estrella Faria (CNUDCI), qui s'est tenue le 5 octobre 2022 au siège d'UNIDROIT à Rome. La présentation a donné un aperçu du projet et de son état d'avancement et a mis en évidence la coordination *ex ante* des différentes organisations partenaires dans la préparation de cet instrument d'orientation juridique internationale.

5. Insolvabilité bancaire

Réunions du Groupe de travail
Deuxième session (11-13 avril 2022)
Troisième session (17-19 octobre 2022)

- *Développement du projet*

Après avoir reçu deux propositions concernant l'harmonisation des règles dans le domaine de l'insolvabilité bancaire - l'une de la Banque d'Italie et l'autre de l'Institut bancaire européen (IBE) - le Conseil de Direction, lors de sa 98ème session (mai 2019), est convenu de recommander à l'Assemblée Générale d'inclure un projet sur l'insolvabilité bancaire dans le Programme de travail 2020-2022 avec une priorité moyenne.

Lors de la 100ème session du Conseil de Direction en septembre 2021, le Conseil a approuvé le champ d'application proposé (sous réserve des normes réglementaires existantes et en soulignant l'accent mis sur les petites banques), a convenu de recommander l'attribution d'un statut de haute priorité au projet et a autorisé le Secrétariat à créer un Groupe de travail. L'Assemblée Générale a approuvé le reclassement du niveau de priorité du projet à 'élevé' lors de sa 80ème session en décembre 2021.

Un Groupe de travail a été créé, composé de dix membres sélectionnés pour leur expertise dans le domaine de la gestion des crises bancaires, du droit de l'insolvabilité et de la garantie des dépôts. En outre, plus de 30 institutions clés (organisations internationales et régionales, banques centrales, autorités de surveillance, autorités de résolution et sociétés de garantie des dépôts) du monde entier participent au Groupe de travail en tant qu'observateurs. Le Groupe de travail est présidé par Stefania Bariatti (Professeure à l'Université de Milan), membre du Conseil de Direction. Outre le Groupe de travail, trois sous-groupes ont été créés pour faire avancer les travaux pendant les périodes intersessions.

Le projet sur l'insolvabilité bancaire est mené en coopération et avec le soutien de l'Institut de stabilité financière de la BRI.

- *Groupe de travail*

Une première session du Groupe de travail a eu lieu les 13 et 14 décembre 2021 en mode hybride, sous la présidence de la Professeure Stefania Bariatti, membre du Conseil de Direction. Le Groupe de travail a examiné les questions préliminaires, le champ d'application du futur instrument ainsi que plusieurs sous-thèmes de fond, tels que les objectifs des régimes de liquidation bancaire, les modèles institutionnels possibles et les motifs d'ouverture d'une procédure de liquidation. En outre, le Groupe de travail a convenu de créer trois Sous-groupes thématiques pour mener les travaux intersessions: Sous-groupe 1 sur le champ d'application, les définitions, les objectifs, les modèles institutionnels, les aspects procéduraux et opérationnels; Sous-groupe 2 sur la préparation, les motifs d'ouverture des procédures de liquidation, les outils et le financement; Sous-groupe 3 sur les garanties, les aspects transfrontaliers, la dimension de groupe, la hiérarchie des créanciers et les contrats financiers.

La deuxième session du Groupe de travail sur l'insolvabilité bancaire s'est tenue au siège d'UNIDROIT et en visioconférence du 11 au 13 avril 2022. Neuf membres du Groupe de travail et 31 observateurs ont participé à la réunion, y compris des représentants d'organisations internationales et transnationales, de banques centrales, de sociétés d'assurance-dépôts et d'autorités de résolution, ainsi que des membres de l'Institut de stabilité financière (ISF) et du Secrétariat d'UNIDROIT. Le Groupe de travail a examiné tous les travaux intersessions et développements depuis la session précédente, couvrant les rapports des trois sous-groupes du Groupe de travail (à savoir, Sous-groupe 1 sur le champ d'application, les définitions, les objectifs, les modèles institutionnels, les aspects procéduraux et opérationnels; Sous-groupe 2 sur la préparation, les motifs d'ouverture des procédures de liquidation, les outils et le financement; Sous-groupe 3 sur la hiérarchie des créanciers, les contrats financiers, les groupes bancaires, les aspects transfrontaliers et les garanties).

Du 17 au 19 octobre 2022, le Groupe de travail sur l'insolvabilité bancaire s'est réuni pour sa troisième session. La réunion a été accueillie par le Conseil de résolution unique (CRU) à Bruxelles, et dix membres du Groupe de travail et 31 observateurs y ont participé en personne et en ligne. Le Groupe de travail a commencé par une mise à jour sur les travaux intersessions et les développements intervenus depuis sa deuxième session, notamment ceux menés par trois sous-groupes et un exercice d'inventaire complet visant à recueillir des informations sur les régimes de liquidation bancaire dans le monde. Il a ensuite élaboré le format proposé et le public cible du futur instrument, le champ d'application des régimes spéciaux de liquidation bancaire et les définitions pertinentes, les objectifs, les dispositions institutionnelles efficaces, les aspects procéduraux et organisationnels du processus de liquidation, les actions préparatoires et les motifs d'ouverture de la procédure de liquidation bancaire, les outils et les pouvoirs, le financement, les questions de hiérarchie des créanciers, le traitement des contrats financiers, les spécificités pour les groupes bancaires, et les questions transfrontalières. Le Groupe de travail s'est également penché sur l'organisation des travaux futurs, notamment la création d'un Comité de rédaction chargé de préparer un premier projet de Guide, sur la base des discussions et des contributions recueillies jusqu'à présent.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 20 juillet 2022, Ignacio Tirado, Secrétaire Général, et Myrte Thijssen, Fonctionnaire, ont présenté le projet sur l'insolvabilité bancaire lors de l'Université internationale d'été d'UNIDROIT.

Le 21 octobre 2022, le Professeur Ignacio Tirado a présenté le projet sur l'insolvabilité bancaire lors d'une conférence organisée par la Banque d'Italie intitulée "*Banking crises: resolution, liquidation and prospects for reform in light of the Spanish and Italian experience*".

Le 25 octobre 2022, le Professeur Ignacio Tirado a présenté le projet sur l'insolvabilité bancaire lors du XXI^{ème} Congrès général de l'Académie internationale de droit comparé (AIDC) au Paraguay.

Le 7 novembre 2022, Ignacio Tirado, Secrétaire Général, a animé une session intitulée "*Bridging the Gap in Insolvency Legal Architecture*" lors du Sommet de droit international privé de l'Asie-Pacifique à Hong Kong, et Myrte Thijssen, Fonctionnaire, a fait une présentation sur le Projet d'UNIDROIT sur l'insolvabilité bancaire.

6. Structure juridique des entreprises agricoles

Réunions du Groupe de travail

Première session (23-25 février 2022)

Deuxième session (2-4 novembre 2022)

Réunions intersessions

16 juin 2022, 22 septembre 2022, et 30 septembre 2022

- *Développement du projet*

Le projet sur la Structure juridique des entreprises agricoles (projet SJEA) représente le troisième projet du partenariat tripartite entre UNIDROIT, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Le futur Guide SJEA – pour la seule version anglaise – est une conséquence naturelle du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle (finalisé en 2015) et du Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles (finalisé en 2020).

Le projet SJEA a été proposé pour inclusion dans le Programme de travail 2020-2022 par le Conseil de Direction lors de sa 98ème session et a été approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 78ème session. En décembre 2021, lors de la 80ème session de l'Assemblée Générale, un niveau de priorité élevé a été alloué au projet et un Groupe de travail a été mis en place.

Le Groupe de travail SJEA a été chargé d'élaborer un document international de *soft law* (orientation) couvrant les structures juridiques collaboratives qui aident les petits producteurs et les PME agricoles à faire des affaires les uns avec les autres afin d'accroître l'efficacité, de réduire les effets distributifs indésirables, d'accéder aux marchés internationaux et de promouvoir le développement agricole durable. Trois grandes catégories d'instruments sont analysées: i) les contrats, y compris les contrats groupés et les contrats multipartites; ii) les sociétés avec ou sans personnalité juridique; et iii) les coopératives. Le projet examine également les défis et les nouvelles opportunités soulevés par la technologie numérique, la durabilité et la finance sur la structure des entreprises agricoles.

- *Groupe de travail*

Le Groupe de travail SJEA est présidé par le Juge Ricardo Lorenzetti, membre du Conseil de Direction, et coordonné par le Professeur Fabrizio Cafaggi (Juge auprès du Conseil d'État d'Italie et Professeur à l'Université de Trente et à la LUISS). Il est composé de neuf membres sélectionnés pour leur expertise juridique dans les domaines du droit des contrats, du droit des sociétés, du droit commercial, du droit de la propriété et du droit agricole, ainsi que pour leur expérience en matière d'économie, de finance, de numérisation et de durabilité. Le Groupe de travail compte également quatre experts de la FAO et trois experts du FIDA, représentant non seulement leurs départements juridiques, mais aussi d'autres divisions techniques, telles que la Division de l'économie agroalimentaire (ESA) et la Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments (ESF) la FAO, ainsi que la "Research and Impact Division" et "Inclusive Rural Finance, Markets and Value Chains Division" du FIDA. En outre, le Groupe de travail comprend un nombre important d'observateurs, représentant des organisations intergouvernementales internationales et régionales, des associations d'agriculteurs, des organisations non gouvernementales et du secteur privé.

La première session du Groupe de travail du projet SJEA a eu lieu du 23 au 25 février 2022 à Rome au siège d'UNIDROIT et en visioconférence. La session a réuni 40 participants, y compris le Conseiller juridique de la FAO (Donata Rugarabamu) et le Conseiller juridique du FIDA (Katherine Meighan), qui ont participé en personne à l'ouverture de la session pour réaffirmer l'importance du partenariat tripartite entre la FAO, le FIDA et UNIDROIT.

La première session a examiné la portée, les objectifs et le contenu envisagés du document d'orientation. Elle a notamment abordé l'impact des structures de marché sur les entreprises agricoles, le rôle des agro-PME en aval dans la transformation rurale, les facteurs influençant le choix de structures juridiques corporatives ou contractuelles, et l'utilisation d'accords contractuels multipartites pour la collaboration dans les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires. Le Groupe de travail a également discuté de l'impact des objectifs de développement durable (ODD), de la finance verte et de la technologie numérique sur les entreprises agricoles.

Au cours de la période intersession, trois réunions ont été organisées. La première réunion intersession, qui s'est tenue le 16 juin 2022, a permis de recueillir des données empiriques sur l'utilisation des trois catégories de formes juridiques collaboratives. La deuxième réunion, qui s'est tenue le 22 septembre 2022, a examiné les différences entre les structures juridiques des coopératives agricoles et les principaux défis qui en découlent. La troisième réunion, qui s'est tenue le 30 septembre 2022, a examiné le fonctionnement des sociétés en tant qu'instruments de collaboration entre les producteurs et les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, ainsi que l'impact de la numérisation et de la finance sur les entreprises agricoles.

La deuxième session du Groupe de travail SJEA s'est tenue du 2 au 4 novembre 2022 à Rome au siège d'UNIDROIT et en visioconférence avec 44 participants. Après avoir passé en revue tous les travaux intersessions réalisés depuis la première session, le Groupe de travail a examiné un certain nombre de questions, notamment le champ d'application du projet, les contrats multipartites, les coopératives et les sociétés, la durabilité et le financement. Les participants ont convenu de poursuivre les travaux afin d'adapter la structure d'analyse proposée pour les contrats multipartites aux spécificités des coopératives et des sociétés. L'organisation des travaux futurs a également été discutée.

De plus amples informations et les rapports des sessions du Groupe de travail sont disponibles sur la page Internet du projet SJEA.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le projet SJEA a été présenté lors de deux événements internationaux organisés au Paraguay au mois d'octobre 2022: i) le XXI^{ème} Congrès de l'Académie internationale de droit comparé (AIDC) et ii) le VIII^{ème} Congrès continental de droit coopératif organisé par le Comité législatif de l'Organisation régionale des Amériques de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

7. Formulation de Principes en matière de contrats de réassurance

Atelier sur les PRICL

Dixième session (13-15 juillet 2022)

- *Développement du projet*

Le projet de développement de Principes du droit des contrats de réassurance (PRICL), entrepris par les universités de Zurich, Francfort et Vienne et avec la participation d'universitaires et de praticiens de différents pays, ainsi qu'UNIDROIT, a été mis en place avec pour objectif de formuler une "reformulation" du droit de la réassurance existant au niveau mondial. Après la publication de la première partie de l'instrument en 2020, l'Assemblée Générale d'UNIDROIT a approuvé la décision du Conseil de Direction de maintenir le projet dans le Programme de travail afin de le finaliser avec des chapitres supplémentaires sur la couverture adossée, la résiliation et les délais de prescription.

- *Dixième Atelier sur les PRICL*

Le Secrétariat d'UNIDROIT a participé à la dixième session de l'Atelier PRICL, qui s'est tenue du 13 au 15 juillet 2022 à Bad Homburg (Allemagne), pour examiner le projet final sur la période de validité des contrats de réassurance, ainsi qu'un projet sur la clause back-to-back et le projet de Note conjointe sur les PRICL et le COVID-19. La réunion a également discuté de la marche à suivre et d'une stratégie de commercialisation de l'instrument.

La onzième session devrait avoir lieu du 25 au 27 janvier 2023 au siège d'UNIDROIT à Rome.

7. Collections d'art privées

- *Développement du projet*

Conformément à l'inclusion de ce projet dans le Programme de travail, le Secrétariat a identifié le sujet des objets orphelins comme un sujet nécessitant une attention législative transnationale. Les objets orphelins peuvent être définis comme des objets culturels qui n'ont pas de provenance identifiée - ou pleinement identifiée. Dans le droit des biens culturels, la question est plutôt celle de l'histoire de la propriété.

La nécessité de travailler sur une définition des objets orphelins, le rôle de la provenance, le statut juridique des objets orphelins dans les collections d'art et la définition de la diligence raisonnable dans l'acquisition d'objets orphelins ont été identifiés comme des questions pouvant entrer dans le champ d'application du projet. À la suite de discussions et de consultations, un consensus s'est dégagé pour proposer à l'Assemblée Générale, lors de sa 81ème session en décembre 2022, d'accorder un niveau de priorité plus élevé au projet, sous réserve de l'identification de ressources suffisantes. L'Assemblée Générale a accepté de relever le niveau de priorité du projet à moyen.

La première réunion d'un groupe d'experts exploratoire s'est tenue à Genève et en visioconférence le 12 septembre 2022 pour une discussion préliminaire sur les sujets sélectionnés et des réunions de sous-groupes ont été proposées pour le premier trimestre 2023.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Malgré le niveau de priorité bas accordé à ce sujet, des travaux ont été réalisés grâce aux partenaires du Projet académique sur la Convention d'UNIDROIT de 1995 (UCAP). UNIDROIT a présenté, entre autres, à la Conférence "*Due Diligence, Digital Databases and Cultural Property Law and Policy*" organisée par la *Harry Radzyner School of Law* de l'Université Reichman à Herzliya, Israël en mars 2022, ainsi qu'à la Conférence "*Culture and Law*" organisée par l'Académie internationale de droit comparé (AIDC) et le *Centro Mexicano de Derecho Uniforme* à Mexico City, Mexique en avril 2022.

9. Les garanties portant sur des matériels d'équipement mobiles

a. Fonctions de Dépositaire d'UNIDROIT

- *Convention du Cap et Protocole aéronautique*

UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire de la Convention du Cap en vertu de l'article 62(1) de la Convention et du Protocole aéronautique en vertu de l'article XXXVII(1) de ce dernier, qui sont entrés tous deux en vigueur le 1er mars 2006. Au 31 décembre 2022, la Convention comptait 84 États contractants et une Organisation régionale d'intégration économique contractante à la Convention et le Protocole aéronautique 81 États contractants et une Organisation régionale d'intégration économique contractante. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, un État (le Niger) a déposé son instrument d'adhésion à la Convention et au Protocole aéronautique.

Le 17 novembre 2022, S.E. l'Ambassadrice du Niger en Italie Fatimata Cheiffou a déposé auprès d'UNIDROIT l'exemplaire original en bonne et due forme des instruments d'adhésion de la République du Niger à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et au Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. S.E. l'Ambassadrice Cheiffou était accompagnée de Farid Sanda, Premier Secrétaire de l'Ambassade du Niger en Italie. La visite a également été l'occasion de discuter des moyens de renforcer les relations entre la République du Niger et UNIDROIT, ainsi que des avantages des autres instruments d'UNIDROIT pour son pays.

- *Protocole ferroviaire de Luxembourg*

UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du Protocole de Luxembourg en vertu de l'article XXXIV(1). Le Protocole ferroviaire de Luxembourg a été adopté le 23 février 2007 lors d'une Conférence diplomatique tenue à Luxembourg. Au 31 décembre 2022, il compte huit États signataires (Afrique du Sud, Allemagne, Espagne, France, Italie, Mozambique, Royaume-Uni et Suisse), trois États contractants (Gabon, Luxembourg et Suède) et une Organisation régionale d'intégration économique contractante (l'Union européenne). Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, un État (Afrique du Sud) a signé le Protocole ferroviaire de Luxembourg. Le Protocole n'est pas entré en vigueur.

Le 22 mars 2022, la République d'Afrique du Sud a signé le Protocole ferroviaire de Luxembourg, par l'intermédiaire de. S.E. Fikile Mbalula, Ministre des Transports de l'Afrique du Sud. La signature du traité a été reconnue comme une première étape vers la ratification prévue du Protocole par le pays, pour laquelle un accord ministériel de principe a été conclu.

Après avoir signé le Protocole ferroviaire en novembre 2021, le gouvernement espagnol a poursuivi le processus de ratification, qui s'est achevé à la fin du mois de novembre 2022 avec la signature du Ministère des Affaires étrangères et la soumission au Roi pour promulgation.

- *Protocole MAC*

UNIDROIT a été désigné Dépositaire du Protocole MAC en vertu de l'article XXXVII(1). Au 31 décembre 2022, le Protocole a été signé par cinq États (Congo, Gambie, Nigéria, Paraguay et États-Unis d'Amérique) et une Organisation d'intégration économique régionale (Union européenne). Le Protocole n'est pas encore en vigueur.

Le 20 septembre 2022, l'Union européenne, qui est déjà partie à la Convention du Cap, au Protocole aéronautique et au Protocole ferroviaire de Luxembourg, est devenue signataire du Protocole MAC. S.E. Hana Hubáčková, Ambassadeur de la République tchèque en Italie, Présidence en exercice du Conseil de l'Union européenne, et S.E. Antonio Parenti, Chef de la Représentation de la Commission européenne en Italie, ont signé, au nom de l'Union européenne, le Protocole MAC lors d'une cérémonie qui s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome.

b. Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg)

Commission préparatoire

Onzième session (9-30 novembre 2022)

- *Commission préparatoire: travaux du Groupe de négociation constitué lors de la dixième session de la Commission préparatoire*

Conformément au mandat conféré par la Commission préparatoire ferroviaire pour l'établissement du Registre international pour le matériel roulant ferroviaire en vertu du Protocole de Luxembourg ("Commission préparatoire") lors de sa dixième session, le Secrétariat d'UNIDROIT a continué, tout au long de l'année 2022, à apporter son soutien et à participer à plusieurs réunions plénières à distance du Groupe de négociation, qui avait été constitué lors de cette session pour mener des négociations en relation avec une proposition de changement de propriété ou de contrôle du Conservateur désigné Regulis S.A. Le Groupe de négociation était composé des Co-Présidents de la Commission préparatoire, ainsi que de représentants de l'OTIF ainsi que de représentants de l'OTIF, d'UNIDROIT et du Groupe de travail ferroviaire. En outre, le Secrétariat d'UNIDROIT a participé à plusieurs ateliers en présentiel et à distance organisés pour faire avancer les travaux du Groupe de négociation en vue de convenir de tous les ajustements nécessaires aux Contrats relatifs au Registre existants.

- *Commission préparatoire: Onzième session*

Les 29 et 30 novembre 2022, l'OTIF et UNIDROIT ont convoqué conjointement la onzième session de la Commission préparatoire qui s'est tenue à la fois en présentiel au siège d'UNIDROIT à Rome et en visioconférence, et a été co-présidée par Peter Bloch (États-Unis d'Amérique) et Antti Leinonen (Finlande).

La session a été suivie par 20 délégations d'États et a été ouverte par les Secrétaires Généraux d'UNIDROIT et de l'OTIF. L'ouverture de la session a également été marquée par des déclarations de S.E. Michèle Pranchère-Tomassini, Ambassadeur du Luxembourg en Italie, et de S.E. Nosipho Nausca-Jean Jezile, Ambassadeur d'Afrique du Sud en Italie.

Après avoir examiné notamment le Rapport final du Groupe de négociation, la Commission préparatoire a approuvé par consensus le changement de contrôle du Conservateur désigné Regulis S.A. de SITA BV à ISC Atlantic Services Inc, ainsi que les amendements conséquents aux contrats concernant le fonctionnement du Registre, et la cession du *Master Service Agreement*, du *Software Security Agreement* et du *Deed of Business Continuity* de SITA Ireland à *Enterprise Registry Solutions Limited* (ERS).

L'approbation de la Commission préparatoire permettra la mise en place d'un Registre opérationnel d'ici l'entrée en vigueur du Protocole, prévue en 2023.

Le Rapport de la session de la Commission préparatoire est disponible ici.

- *Élaboration de Règles types pour le marquage permanent du matériel roulant ferroviaire*

Les 4 et 5 mai 2022, UNIDROIT, représenté par Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, a participé à la cinquième session du Groupe d'experts pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire (PIRRS) établi par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et l'Union africaine (CEE-ONU), qui a traité de l'élaboration de Règles types sur le marquage permanent du matériel roulant ferroviaire ("Règles types") assurant la mise en œuvre dans la pratique du Système d'identification unique des véhicules ferroviaires (URVIS) en vertu du Protocole ferroviaire de Luxembourg.

Du 1er au 3 juin 2022, UNIDROIT a également participé à la réunion du groupe de rédaction informel mis en place lors de la cinquième session du Groupe d'experts sur l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire (PIRRS) – dans le but de mettre en œuvre les décisions prises lors de cette session et de finaliser le projet de Règles types et les Termes de référence pour la Commission de révision.

La Professeure Veneziano a également participé à la sixième session du Groupe d'experts sur l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire (PIRRS) les 29 et 30 août 2022 qui a approuvé le projet final des Règles types et a convenu, que les Règles types actualisées soient soumises au Groupe de travail sur les transports ferroviaires pour adoption.

Les Règles types ont été approuvées par le Comité des transports intérieurs (CTI) en novembre 2022 et seront soumises au Groupe de travail en janvier 2023 pour approbation finale (prévue en février 2023).

- *Présentations, séminaires et conférences*

Tout au long de l'année 2022, le Secrétariat a continué à coopérer activement avec l'OTIF, les Co-Présidents de la Commission préparatoire et le Groupe de travail ferroviaire dans les travaux préparatoires à l'établissement de l'Autorité de surveillance pour le fonctionnement du Registre international, le Registre international lui-même et dans l'organisation d'activités promotionnelles. Le Secrétariat a également continué à coopérer avec d'autres organisations mondiales et régionales afin de maximiser les efforts de diffusion d'informations sur les avantages de la mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg. Des événements promotionnels ont été organisés, notamment des présentations à:

- la série d'informations juridiques de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB) (10 janvier 2022);

- l'Université d'été internationale d'UNIDROIT, organisée conjointement avec le Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, où le Protocole a été examiné en tant qu'outil pour le développement économique durable de l'Afrique (11 juillet 2022);
- la 60ème session annuelle de l'Organisation consultative juridique afro-asiatique (AALCO) (27 septembre 2022);
- l'Atelier Académie internationale de droit comparé (AIDC)-UNIDROIT sur les instruments financiers dans le cadre du XXIème Congrès de l'AIDC à Asunción, Paraguay (25 octobre 2022); et
- le Sommet de droit international privé Asie-Pacifique sur la facilitation de l'accès au crédit dans le cadre de la Semaine juridique Hong Kong 2022 (7 novembre 2022).

En outre, le Groupe de travail ferroviaire a continué à promouvoir le Protocole, y compris par l'organisation et la participation à un événement accueilli par l'Ambassadeur du Luxembourg à Berlin en octobre 2022.

Le Secrétariat d'UNIDROIT a également continué à assurer une liaison active avec les États contractants potentiels, à aider le Groupe de travail ferroviaire à la rédaction, ou à rédiger directement, des documents de soutien pour les Gouvernements intéressés, et à rencontrer des représentants gouvernementaux de plusieurs États, notamment la Chine, l'Inde, l'Italie, l'Île Maurice, la Mongolie et les Philippines.

Enfin, à la fin de l'année 2022, UNIDROIT a été informé de la finalisation du processus de ratification du Protocole par l'Espagne. Cet événement marquant remplirait l'une des conditions pour l'entrée en vigueur du Protocole (l'autre étant la certification par l'OTIF que le Registre international est opérationnel (voir ci-dessus).

c. Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole MAC)

Commission préparatoire
Quatrième session (17-18 janvier 2022)
Cinquième session (22-23 novembre 2022)

- *Réunions de la Commission préparatoire MAC et du Groupe de travail*

Conformément à la Résolution 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole MAC, une Commission préparatoire a été créée pour agir en tant qu'Autorité de surveillance provisoire jusqu'à l'entrée en vigueur du Protocole. La Commission préparatoire œuvre sous la direction du Conseil de Direction et de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT.

La Commission préparatoire s'est réunie deux fois en 2022. La quatrième session de la Commission s'est déroulée sous la forme d'un événement hybride les 17 et 18 janvier 2022. La quatrième session a réuni 41 participants de onze États membres de la Commission, un État observateur, une Organisation d'intégration économique régionale observatrice, une organisation observatrice, des observateurs *ex officio* de la Conférence diplomatique, et des membres du Secrétariat d'UNIDROIT. La cinquième session a eu lieu les 22 et 23 novembre 2022 et a réuni 40 participants de dix États membres de la Commission, trois organisations observatrices, des observateurs *ex officio* de la Conférence diplomatique et des membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

En outre, des réunions virtuelles trimestrielles ont été organisées avec le Groupe de travail MAC.

Tout au long de l'année 2022, la Commission préparatoire a réalisé des progrès rapides en ce qui concerne ses trois principales responsabilités: i) nommer une Autorité de surveillance, ii) sélectionner un Conservateur pour le fonctionnement du Registre international du Protocole MAC œuvrer, et iii) préparer une première édition du Règlement du Registre international.

En ce qui concerne la nomination de l'Autorité de surveillance, lors de sa 101ème session en juin 2022, le Conseil de Direction a décidé d'établir un Comité *ad hoc* pour examiner les questions de droit international public associées soit a) à UNIDROIT assumant le rôle d'Autorité de surveillance, soit b) à la création d'une nouvelle entité internationale pour assumer ce rôle, avec UNIDROIT comme Secrétariat. Le Comité *ad hoc* a commencé ses travaux en novembre 2022 et fera rapport au Conseil de Direction à sa 102ème session en mai 2023.

En ce qui concerne la sélection d'un Conservateur, la Demande de propositions pour la création du futur Registre international des matériels d'équipement MAC a été publiée le 21 mars et clôturée le 1er septembre 2022. Le Secrétariat a également organisé une conférence de sollicitation le 1er avril 2022 concernant la Demande de propositions. Un Comité d'évaluation a évalué les offres soumises et a fait rapport à la Commission préparatoire à sa cinquième session.

Concernant la préparation de la première édition du Règlement du Registre international, un premier projet de Règlement a été fourni dans le cadre de la Demande de propositions publiée en juin 2022.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 15 septembre 2021, le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention du Cap a été présenté au *Board of the Leasing Association of Kenya*. La réunion, organisée par le *Kozolchyk National Law Center* (NatLaw), a comporté des présentations de Hamza Hameed (Consultant, UNIDROIT), Marek Dubovec (Directeur exécutif, NatLaw) et Rafael Castillo-Triana (CEO, *Latin America and Emerging Markets*, *the Alta Group).* Anthony Kibe (Président), Oscar Saina (Directeur du marketing) et Edna Kihara (Directrice des projets spéciaux) de *Leasing Association of Kenya* ont participé à la réunion.

Le 10 janvier 2022, le Secrétariat d'UNIDROIT a fait une présentation virtuelle au Département juridique de la Banque asiatique d'infrastructure et d'investissement (AIIB) sur la manière dont la Convention du Cap et le Protocole MAC en particulier pourraient soutenir le travail de base de l'AIIB.

Le 27 janvier 2022, afin de promouvoir le Protocole MAC en Europe, le Secrétariat d'UNIDROIT a effectué une présentation des avantages du Protocole MAC pour l'Union européenne au Groupe de travail de l'Union européenne sur les questions de droit civil à Bruxelles.

Le Secrétariat a également fait une présentation du Protocole MAC lors d'un atelier de l'APEC au Japon sur la modernisation des régimes juridiques des transactions sécurisées dans les économies de l'APEC (mai 2022).

Lors de l'Université d'été internationale d'UNIDROIT à Rome (juin 2022), le Secrétariat a présenté le Protocole MAC en tant qu'outil de développement économique en Afrique à un groupe d'experts juridiques africains.

Le Secrétariat a également discuté du protocole MAC lors de la Conférence académique relative à la Convention du Cap à Cambridge (septembre 2022).

En outre, le Secrétariat a mené une discussion sur la coordination de la mise en œuvre du Protocole MAC lors de la cinquième Conférence de coordination des transactions sécurisées au siège d'UNIDROIT à Rome (octobre 2022).

En novembre 2022, le Secrétariat a présenté le Protocole MAC à la fois au Sommet Asie-Pacifique sur le droit international privé à Hong Kong et à la Banque asiatique de développement à Manille, aux Philippines.

B. PROMOTION DES INSTRUMENTS ADOPTÉS PAR UNIDROIT

Dans les limites imposées par la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a continué durant l'année 2022 à déployer ses efforts pour promouvoir les Conventions et autres instruments d'UNIDROIT, notamment lors de conférences ou par la parution d'articles.

Pour l'ensemble des instruments élaborés et l'état de mise en œuvre des Conventions préparées par UNIDROIT et approuvées à des Conférences diplomatiques convoquées par des États membres

d'UNIDROIT, voir l'Annexe II ci-après. Pour la mise en œuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT, voir l'Annexe III ci-après.

1. La Convention du Cap et ses Protocoles

- *Présentations, séminaires et conférences sur le système de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique*

En 2022, la Convention du Cap et ses Protocoles ont fait l'objet d'un certain nombre de conférences, de séminaires et de présentations dans le monde entier. En ce qui concerne plus particulièrement les activités auxquelles UNIDROIT a participé directement, on peut citer, à titre d'exemple:

Le 10 janvier 2022, la Convention du Cap et ses Protocoles ont été présentés dans le cadre d'un événement organisé par le Département juridique de la Banque asiatique de développement pour les infrastructures (AIIB). UNIDROIT a fait une présentation intitulée "*The Cape Town Convention and its Protocols – Using international secured transactions law to increase certainty in high-value asset-based financing*".

Le 17 juin 2022, le Secrétaire Général a participé à la neuvième Conférence sur le droit aérien organisée par l'Université LUISS dans un panel modéré par Laura Pierallini, où il a fait état de la résilience de la Convention du Cap et de son Protocole aéronautique pendant la pandémie de COVID-19.

Le 8 juillet 2022, la Convention du Cap et son Protocole aéronautique ont été présentés dans le cadre de l'Université internationale d'été d'UNIDROIT, avec la participation du Secrétaire Général, de la Secrétaire Générale adjointe et du Professeur Jeffrey Wool.

Les 4 et 5 octobre 2022, le *Joint Network for Coordinating and Supporting Secured Transactions Reforms* a tenu la cinquième Conférence internationale de coordination sur la réforme des opérations garanties qui a été accueillie par UNIDROIT à Rome, en sa qualité de Président du Réseau conjoint. Pendant deux jours, 40 intervenants et 70 experts participant à la fois en personne et virtuellement ont discuté de questions liées à la coordination de la réforme des opérations garanties, y compris la coordination de nouveaux instruments avec le cadre juridique existant des opérations garanties; la coordination entre les organisations législatives; les associations du secteur privé et les agences de régulation; l'inclusion financière et l'accès au crédit dans le secteur agricole.

Le 14 décembre 2022, UNIDROIT a participé à distance à un atelier sur les meilleures pratiques internationales concernant l'inscription des garanties. Organisé dans le cadre d'une initiative conjointe du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et de la Société financière internationale (SFI) et avec le soutien du Bureau de coopération suisse au Viet Nam, l'atelier a réuni des experts internationaux et des parties prenantes vietnamiennes qui ont partagé leurs expériences en matière de réforme des opérations garanties. Au cours de cet atelier, William Brydie-Watson, Fonctionnaire Principal d'UNIDROIT, a présenté à distance les travaux d'UNIDROIT sur le Guide des meilleures pratiques pour les registres électroniques de garanties (une initiative conjointe dans le cadre du Projet académique de la Convention du Cap), ainsi que la conception et le fonctionnement des registres dans le cadre du système de la Convention du Cap et de la future Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage. Les parties prenantes vietnamiennes ont manifesté un vif intérêt pour le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention du Cap, et notamment pour la manière dont le registre vietnamien des garanties pourrait servir de point d'entrée au futur Registre international pour les matériels d'équipement MAC, dans le but de faciliter l'accès au financement des entreprises vietnamiennes des secteurs minier, agricole et de construction.

- *Participation à des réunions ministérielles sur la ratification de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique*

Tout au long de l'année 2022, le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT ont participé à plusieurs réunions d'un groupe de travail interministériel coordonné par le Ministère italien des Affaires étrangères afin de fournir une expertise sur la ratification de la Convention du Cap et de son Protocole aéronautique.

Le 15 mars 2022, Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, a également participé à une audition parlementaire concernant les implications économiques et juridiques de la ratification de la Convention et du Protocole aéronautique par l'Italie.

- *Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole spatial)*

Tout au long de l'année 2022, le Secrétariat d'UNIDROIT a donné plusieurs conférences académiques sur le thème du Protocole spatial, notamment à:

- l'Université de Sofia "St. Kliment Ohridsk" en Bulgarie (5 janvier 2022);
- le Centre international de droit spatial Gennadiy Zhukov de l'Université de l'amitié des peuples de Russie (18 février 2022);
- l'Institut international de droit aérien et spatial de l'Université de Leyde aux Pays-Bas (14 mai 2022);
- l'Institut de technologie spatiale à Islamabad, Pakistan (22 juin 2022);
- l'Université internationale d'été d'UNIDROIT (16 juillet 2022);
- l'Université nationale de Singapour (24 août 2022); et
- l'Université d'Aston au Royaume-Uni (6 décembre 2022).

En outre, le Protocole spatial a fait l'objet d'autres présentations, notamment:

- dans le cadre de la série d'informations juridiques de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (10 janvier 2022);
- lors d'une session de formation dispensée à tous les juges des tribunaux du Centre financier international de Dubaï (DIFC) (24 février 2022);
- à la Conférence virtuelle "*United Nations/Chile Conference on Space Law and Policy: Governance and Legal Perspectives on Space Activities in Earth['s] Orbit and Beyond*" (10-12 mai 2022); et
- au Congrès international d'astronautique à Paris, France (18-22 septembre 2022).

En outre, une mise à jour du Protocole spatial a été présentée lors de la 61ème session du Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (BAS-NU) (29 mars-8 avril 2022). De même, le Protocole spatial a été mis en exergue dans le cadre de la déclaration d'UNIDROIT lors de la 65ème session de l'Assemblée Générale de l'UNOOSA à Vienne, Autriche (1-10 juin 2022).

Notamment, le 14 juin 2022, UNIDROIT a signé un Protocole d'accord avec la *Space Court Foundation* (SCF) pour renforcer la coopération entre les institutions dans la poursuite de leurs objectifs respectifs pour la résolution pacifique des différends par le biais du droit international privé, en mettant l'accent sur la promotion de la recherche dans le domaine du droit de l'espace, avec un accent particulier sur le financement des activités spatiales.

- *Projet académique de la Convention du Cap*

En 2022, le Projet académique de la Convention du Cap (CTCAP) a créé un concours international de procès simulé de la Convention du Cap ("CTC moot court"). L'objectif du concours est de permettre aux étudiants et aux juges de se familiariser avec la Convention du Cap dans le contexte

de faits hypothétiques complexes et de fournir aux étudiants des exercices éducatifs avec ces instruments dans un cadre judiciaire simulé. Le cas hypothétique et les éléments connexes seront modifiés en fonction des juridictions, en fonction du lieu du concours de procès simulé. Le changement majeur consistera en ce que ce lieu sera le pays présumé où l'aéronef a été immatriculé en vertu de la Convention de Chicago de 1944. Le programme fonctionnera dans le monde entier avec des universités locales. Le "CTC moot court" sera entendu par des juges en fonction dans leur juridiction respective. Par ailleurs, le cas hypothétique pourra servir de base à une discussion et à un débat entre les juges et/ou les étudiants.

Le sixième Atelier portant sur le Projet sur les meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres électroniques (MPRE) a été organisé par le Projet académique relatif à la Convention du Cap au Cavonius Centre, Gonville & Caius College, Université de Cambridge (et en distanciel) le 12 septembre 2022 et a compté 35 participants. Ce projet continu d'être soutenu par la Fondation d'UNIDROIT et Aviareto. Suite à la publication d'un Guide des meilleures pratiques pour les registres de garanties électroniques, le Projet sur les MPRE travaille actuellement à la préparation d'un Guide sur les meilleures pratiques pour les registres électroniques des sociétés. Le sixième Atelier a permis d'examiner une structure préliminaire pour le Guide sur les meilleures pratiques pour les registres électroniques des sociétés, ainsi que des discussions sur les questions de champ d'application, les différences entre les registres de sociétés et les registres de garanties, et la structure du Guide sur les registres des sociétés. L'Atelier a également examiné les facteurs de performance critiques des registres des sociétés, a reçu des contributions d'organisations internationales et de praticiens, et a établi des comparaisons avec d'autres instruments internationaux dans ce domaine. L'Atelier a également bénéficié de la contribution de diverses organisations nationales et internationales impliquées dans la conception et le fonctionnement des registres d'entreprises.

En outre, la onzième Conférence annuelle du Projet académique relatif à la Convention du Cap a eu lieu au Robinson College, Université de Cambridge (et en distanciel) les 13 et 14 septembre 2022. La Conférence était organisée par le Projet académique relatif à la Convention du Cap sous les auspices du *Centre for Corporate and Commercial Law* (3CL). L'accent a été mis sur le droit international public et la Convention du Cap. Le premier jour, la Professeure Philippa Webb (King's College London) a prononcé un discours liminaire, suivi d'une présentation intitulée "*Application of public international law concepts to actions taken in Russia which have an impact on CTC obligations*" et d'une discussion sur le thème "*Public and private aviation treaties: CTC and the Chicago Convention*". Le deuxième jour de la Conférence a présenté des exposés sur "*Sanctions and the CTC: the relationship between sanctions and treaty obligations affected by sanctions*", sur "*Private actor recourse against states in respect of treaty violations*", des remarques sur "*State-to-state diplomatic practice on treaty compliance and impact on CTC obligations*", et une présentation sur "*The internationality of property interests: what can the we learn in the CTC context from the intellectual property experience?*". La Conférence s'est achevée par une présentation sur "*Public international law and institutional items: case study on supervisory authority role in CTC*".

2. Protection internationale des biens culturels

a. Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés

- *État*

La Convention d'UNIDROIT est entrée en vigueur en 1998. Au 31 décembre 2022, la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés comptait 54 États contractants (voir l'Annexe II). Madagascar a adhéré le 6 décembre 2021 (avec entrée en vigueur le 1er juin

2022), le Mexique a adhéré le 11 mai 2022 (avec entrée en vigueur le 1er novembre 2022), et le Maroc a adhéré le 3 août 2022 (avec entrée en vigueur le 1er février 2023).

b. Coopération institutionnelle

- *Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)*

Le 28 janvier 2022, UNIDROIT a été invité à participer à la Consultation d'experts techniques sur l'avant-projet de programme de renforcement des capacités lié à la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la Priorité Afrique Programme phare 3: "*Fostering cultural heritage and capacity development*" et son objectif 2 "*Supporting African Member States in the fight against the illicit trafficking of cultural property within the framework of the 1970 Convention*"; et dans la facilitation du retour et de la restitution des biens culturels dans le cadre du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC), ainsi que dans la promotion des musées.

UNIDROIT a également été invité à deux consultations régionales sur les politiques culturelles et le développement durable organisées par l'UNESCO sous la présidence du Sénégal et du Mexique, respectivement les 30 janvier et 1er février, pour la région Afrique, et les 14 et 15 février 2022, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en vue de la conférence Mondiacult 2022 (septembre 2022). Ces deux occasions ont permis de rappeler le rôle des instruments d'UNIDROIT en matière de protection internationale des biens culturels, qui permettent non seulement de lutter efficacement contre les abus commis dans le cadre du commerce international des biens culturels, mais contribuent également à accroître la sécurité juridique liée à la circulation et au commerce des biens culturels dans le monde.

Du 28 au 30 septembre 2022, Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, ainsi que Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités d'UNIDROIT, ont participé à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable à Mexico, qui a réuni près de 2.600 participants, 150 délégations d'États, 135 ministres de la culture, 32 organisations intergouvernementales, 83 organisations non gouvernementales et neuf agences des Nations Unies. Le Secrétaire Général d'UNIDROIT est intervenu en tant qu'observateur lors de la deuxième Session Ministérielle Thématique sur "Le patrimoine et la diversité culturelle en crise" et Mme Schneider a modéré la troisième Session Ministérielle Thématique sur le même sujet.

La Déclaration finale a été adoptée par acclamation et, entre autres, souligne également l'engagement des États à intensifier la lutte contre le trafic illicite de biens culturels et appelle à un dialogue international ouvert et inclusif pour le retour et la restitution des biens culturels aux pays d'origine. Le Mexique avait récemment adhéré à la Convention d'UNIDROIT de 1995.

Les 10 et 11 novembre 2022, UNIDROIT a participé à la première Consultation nationale pour la prévention des crimes et violations contre le patrimoine culturel initiée par le Bureau du Président de la Mongolie et organisée par le Ministère de la Culture, le Département de la Culture et des Arts de l'Agence d'exécution du Gouvernement de la Mongolie et la Commission nationale mongole pour l'UNESCO, en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Pékin. L'adhésion à la Convention d'UNIDROIT de 1995 a été largement discutée. Cette Consultation faisait suite à la visite d'une délégation de la Mongolie à UNIDROIT le 2 mai 2022, conduite par le Vice-Ministre de la Justice et des Affaires intérieures et comprenant d'autres

représentants du Ministère, ainsi que des membres du Parlement, et le Directeur de l'Institut juridique national de Mongolie.

- *Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)*

UNIDROIT a participé à une Conférence organisée par l'ICCROM Sharjah et le Ministère de la culture d'Arabie Saoudite pour 52 participants saoudiens de haut niveau et des invités du Conseil de coopération du Golfe, y compris le Yémen, Oman, le Qatar et les Émirats arabes unis, le 9 mai 2022. Un cours en ligne sur ses instruments relatifs à la protection internationale des biens culturels a été donné.

- *Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*

UNIDROIT a poursuivi sa coopération avec la CEDEAO et a participé à certaines réunions techniques pour accompagner les États dans le processus d'adhésion à la Convention de 1995.

Ignacio Tirado, Secrétaire Général, a participé au dialogue régional en ligne sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels et le retour et la restitution de biens culturels dans la région Afrique. Il a fait une présentation sur 25 ans de protection des biens culturels par la Convention d'UNIDROIT

c. Le projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995

Le Projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995 (UCAP) vise à accroître la sensibilisation et la connaissance de la Convention d'UNIDROIT de 1995 et à promouvoir et relier les recherches (inter)nationales pertinentes menées par des entités et des universités qui enseignent dans le domaine du droit du patrimoine culturel.

Dans le cadre de l'UCAP, qui a débuté en janvier 2022 et se terminera en juin 2023, UNIDROIT s'associe au Centre du droit de l'art de l'Université de Genève dans le cadre du *Certificate of Advanced Studies* (CAS) à Genève. Ce programme vise à fournir un haut niveau de connaissance et de compréhension des thèmes de fond du droit international du patrimoine culturel à travers une méthode d'apprentissage moderne et dynamique basée sur les problèmes. Une présentation spécifique sur les instruments d'UNIDROIT a eu lieu le 10 septembre 2022.

En 2022, trois nouveaux partenaires individuels ont rejoint l'UCAP, dont l'un a contribué avec un "rapport technique sur les règles types pour l'achat et la vente légaux de biens culturels" publié sur le site Internet de l'UCAP.

d. Assistance juridique, conférences et ateliers de formation et de renforcement des capacités

UNIDROIT a été invité à participer à divers programmes universitaires et conférences, ateliers de renforcement des capacités et à des réunions d'experts organisés en 2022, notamment:

- la troisième édition du Master en protection des biens culturels en situation de crise de l'Università degli Studi de Turin, avec une présentation à Turin (Italie) le 16 février 2022;
- la conférence "Culture and Law" organisée en avril 2022 à Mexico par l'Académie internationale de droit comparé (AIDC) et le *Centro Mexicano de Derecho Uniforme*;
- un cours de formation pour l'Afghanistan, organisé par l'Institut National du Patrimoine et Expertise France le 25 mai 2022;
- la Conférence intitulée "*The Italian Law of Cultural Heritage: a Dialogue with the United States*", organisée les 17 et 18 juin 2022 à Florence (Italie) par la Faculté de droit de l'Université de Florence et la Surintendance de Florence, Pistoia et Prato;
- une présentation aux fonctionnaires et responsables des Ministères de la Culture de différents États de l'Union africaine, le 21 juin 2022;
- le Onzième Symposium international sur le vol et le trafic illicite d'œuvres d'art, organisé par INTERPOL (6 juillet 2022);

- l'Université d'été d'UNIDROIT 2022, présentation de la Convention d'UNIDROIT de 1995 et des dispositions modèles (13 juillet 2022);
- la Conférence internationale sur la protection des biens culturels "*The Prevention of Illicit Trafficking of Cultural Properties-An ASEAN Perspective*", organisée du 5 au 8 septembre 2022 par le Ministère de la Culture et des Beaux-Arts du Royaume du Cambodge en tant que Présidence 2022 de l'ASEAN, en coopération avec l'*Antiquities Coalition*, à Siem Reap, Cambodge (présentation en ligne);
- le Colloque intitulé "Agir ensemble contre le pillage archéologique en France et dans le bassin méditerranéen et le trafic d'antiquités", organisée à Marseille (France) par la Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Côte d'Azur les 12 et 13 octobre 2022;
- Atelier national de formation sur le renforcement des capacités en matière de lutte contre le trafic illicite de biens culturels: *Protection, Mitigation & Recovery in Emergency*, organisé par l'UNESCO du 24 au 28 octobre 2022, à Adama, Éthiopie;
- une table ronde virtuelle de haut niveau marquant la troisième Journée internationale contre le trafic illicite des biens culturels, organisée par la Bibliothèque nationale du Qatar sur les efforts déployés pour lutter contre la vente et la circulation illégale des antiquités et du patrimoine documentaire au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (14 novembre 2022);
- la sixième journée d'étude internationale "*Heritage in Danger and the Fight against Illicit Trafficking in Cultural Property*", sur le thème "*Illicit Circulation and Money Laundering of National and Oriental Cultural Property in the Art Worlds*", le 8 décembre 2022 à Poitiers (France);
- le colloque "Patrimoine en péril", co-organisé par le Centre de recherche Droits et Perspectives du droit (CRDP), l'Institut Droit Éthique Patrimoine (IDEP), l'Institut d'Études de droit public (IEDP) et le Centre de Recherche Juridique Pothier (CRJP) de l'Université d'Orléans (France), le 9 décembre 2022 à Paris.
- des cours de formation et de sensibilisation organisés par les carabiniers italiens pour les pays de l'Union africaine (Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo et Tunisie); et
- Ateliers régionaux de renforcement des capacités de l'UNESCO sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels en Afrique centrale et orientale (Libreville et Nairobi en décembre 2022).

3. Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international

- *Présentations, séminaires et conférences*

Au cours de l'année 2022, les Principes ont été présentés lors d'un certain nombre de séminaires, de conférences et d'exposés à des cercles universitaires, gouvernementaux et commerciaux intéressés, dont les exemples représentatifs suivants avec la participation du Secrétariat d'UNIDROIT:

Le 11 mars, la Secrétaire Générale adjointe a participé à un séminaire organisé par le Département de droit de l'Université Roma Tre sur les "*questions transnationales dans l'adaptation des contrats à long terme aux nouvelles circonstances*", au cours duquel le rôle de l'UPICC en tant que modèle pour la législation nationale et pour la rédaction de clauses contractuelles a été discuté).

ITC International Training Centre Centre international de formation Centro Internacional de Formación

Les 28 et 29 mars 2022, Philine Wehling, Fonctionnaire d'UNIDROIT, a tenu une conférence intitulée "*UNIDROIT & the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts*" devant un groupe d'étudiants de troisième cycle du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT) à Turin. La conférence de deux jours a aussi présenté aux étudiants le mandat et les méthodes de travail d'UNIDROIT, pour ensuite se centrer sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international. Par la suite, le groupe a exploré l'influence des

Principes d'UNIDROIT sur les différents instruments élaborés sous les auspices d'UNIDROIT, tels que le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle et le Guide juridique UNIDROIT/FIDA sur les contrats d'investissement en terres agricoles. La conférence s'inscrivait dans le cadre du programme de Master of Laws in International Trade Law, organisé conjointement par le CTI-OIT, l'Université de Turin et l'Institut universitaire d'études européennes en collaboration avec la *Turin School of Development*.

Le 2 mai 2022, Mme Wehling a présenté les Principes d'UNIDROIT à une délégation de Mongolie qui a visité UNIDROIT, conduite par le Vice-Ministre de la justice et des affaires intérieures et comprenant d'autres représentants du Ministère, ainsi que des membres du Parlement, et le Directeur de l'Institut juridique national de Mongolie. Elle a donné un aperçu du développement et du contenu des Principes ainsi que de leur influence sur d'autres instruments internationaux, en particulier le Guide juridique UNIDROIT/FAO/IFAD sur l'agriculture contractuelle.

Le 11 mai 2022, les Principes d'UNIDROIT ont fait l'objet de la traditionnelle conférence annuelle du Master en droit commercial international de l'Université LUISS de Rome.

Le 5 juillet 2022, les Principes d'UNIDROIT ont été présentés dans le cadre de l'Université d'été d'UNIDROIT, avec la participation des Professeurs Michael Joachim Bonell et Don Wallace. L'après-midi a été consacré à un atelier sur l'application pratique des Principes d'UNIDROIT organisé conjointement avec le Département de droit de l'Université Roma Tre, dans le cadre du Protocole d'accord conclu avec eux.

En outre, les Principes d'UNIDROIT ont été présentés lors d'une conférence organisée conjointement avec la Chambre de commerce internationale (CCI) et la CCI Italie et accueillie par UNIDROIT, sur les clauses de force majeure et de *hardship* de la CCI (14 octobre 2022), avec la participation du Secrétaire Général adjoint de la CCI.

En outre, les Principes d'UNIDROIT ont occupé une place importante lors du XXI^{ème} Congrès de l'Académie internationale de droit comparé à Asunción (AIDC) (Paraguay), en particulier lors de l'une des séances d'ouverture du Congrès consacrée aux contrats d'investissement et au projet ICC-UNIDROIT proposé sur ce sujet (avec la participation du Secrétaire Général Ignacio Tirado et de la Présidente d'UNIDROIT, Maria Chiara Malaguti). Ils ont également été discutés dans le cadre d'un comité dédié aux Principes d'UNIDROIT et à l'activité judiciaire, organisé conjointement par AIDC et UNIDROIT le 26 octobre 2022 et modéré par Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, avec la participation d'experts internationaux et enrichi par la contribution du Ministre Eugenio Jiménez Rolón, Juge de la Cour suprême du Paraguay, avec une mention expresse des cas locaux citant les Principes.

Les Principes d'UNIDROIT ont également été présentés lors de l'Atelier en ligne de l'ASEAN sur la résolution des litiges, qui s'est tenu le 9 novembre 2022, comme l'un des instruments d'UNIDROIT renforçant l'exécution des contrats, dans le cadre de la Semaine juridique de Hong Kong 2022.

Le 24 novembre 2022, la Professeure Veneziano et Mme Wehling ont tenu une conférence en ligne sur "Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international" à plus de 100 étudiants de l'Université de Sciences politiques et de Droit de Shanghai (SHUPL). Cette conférence a été organisée dans le cadre de la 2022 SHUPL Partner Fair Event Overseas Lectures organisée par l'Université. La conférence a été suivie d'une séance de questions-réponses animée avec les étudiants.

4. Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle a été présenté lors d'un certain nombre de séminaires, conférences et exposés à des institutions académiques pertinentes au cours de l'année 2022, les exemples suivants étant représentatifs de la participation du Secrétariat d'UNIDROIT.

Le 25 février 2022, UNIDROIT a participé à un Atelier sur l'agriculture contractuelle responsable organisé par l'Institut international du développement durable (IIDD), le Ministère de l'agriculture du Libéria, la *MAP Liberia Land Platform*, et le Collège d'agriculture et de sylviculture William N.

Tolbert de l'Université du Libéria. L'Atelier a rassemblé des responsables politiques, des organisations d'agriculteurs, des représentants de la société civile et des acteurs du secteur privé du Liberia pour discuter des innovations juridiques, politiques et institutionnelles visant à soutenir et à promouvoir l'agriculture contractuelle, en tant que modèle commercial inclusif important pour l'investissement responsable dans l'agriculture. Philine Wehling (Juriste) a présenté un aperçu sur le développement et le contenu du Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle. La présentation a été suivie d'une séance de questions-réponses animée avec les participants concernant les utilisations possibles et les défis de l'agriculture contractuelle dans le contexte du cadre juridique existant au Libéria.

Le 24 juin 2022, le Guide a été présenté par Priscila Andrade, Fonctionnaire, lors d'une conférence intitulée "*Making the Supply Chain Work - Drafting Effective International Contracts*" organisée à Vienne par l'Association internationale des avocats (AIA), avec le soutien du Conseil du barreau de Vienne et de l'Association du barreau autrichien.

Le 6 juillet 2022, le Guide a été discuté lors de l'Université d'été d'UNIDROIT, avec la participation de représentants d'UNIDROIT et de la FAO, dont le Professeur Henry Gabriel, membre du Conseil de Direction.

Le 26 octobre 2022, le Guide a été présenté lors d'un comité dédié, organisé conjointement par l'Académie internationale de droit comparé (AIDC) et UNIDROIT pendant le XXI^{ème} Congrès de l'AIDC, où les participants ont discuté du rôle du droit uniforme pour le développement durable. Le comité était modéré par Sanchez Cordero, membre du Conseil de Direction, et comprenait une présentation par Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe et le Professeur Alejandro Garro.

5. Guide juridique UNIDROIT/FIDA sur les contrats d'investissement en terres agricoles

- *Traduction*

La traduction et l'édition de la version française du Guide juridique UNIDROIT/FIDA sur les contrats d'investissement en terres agricoles (CITA) ont été finalisées en 2022 et la publication sera lancée en 2023.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le Guide juridique CITA a été présenté lors de divers événements au cours de l'année 2022.

Le 25 février 2022, Carlo Di Nicola, Fonctionnaire principal, et Priscila Andrade, Fonctionnaire, ont présenté le Guide juridique CITA lors d'un Atelier sur l'agriculture contractuelle responsable organisé au Libéria pour montrer comment l'investissement responsable en terres agricoles peut être encouragé par le biais de divers types de contrats, y compris les accords CITA et les accords de développement communautaire.

Le 18 mai 2022, le Guide juridique CITA a été présenté lors d'un webinaire de développement des capacités pour les avocats de la section du droit agricole de l'Association internationale du barreau (IBA) sur les investissements responsables dans l'agriculture.

Le 23 mai 2022, le Guide juridique CITA a été discuté lors d'une session intitulée "*Showcasing best practices on promoting responsible land-based investments*" organisée dans le cadre du Global Land Forum.

Le 7 juillet 2022, le Guide juridique CITA a été discuté lors de l'Université d'été d'UNIDROIT et présenté lors d'une conférence organisée par l'Université de Ferrare pour le développement du projet de l'Institut de droit européen sur le thème "*Climate Justice: New Challenges for Law and Judges*".

Le 27 septembre 2022, lors de l'École d'été lex climatica de renforcement des capacités des acteurs africains, le Guide juridique CITA a été présenté pour illustrer la façon dont les défis climatiques sont pris en compte dans les instruments d'UNIDROIT.

Le 26 octobre 2022, le Guide juridique CITA a été présenté à la XXI^{ème} Conférence de l'AIDC.

Enfin, le Guide juridique CITA a été présenté à la Conférence annuelle de l'IBA le 4 novembre 2022.

6. Procédure civile transnationale: Règles modèles européennes ELI-UNIDROIT

Le 30 juin 2022, UNIDROIT a été invité à participer à la présentation de la traduction espagnole des dispositions des Règles modèles européennes de procédure civile ELI-UNIDROIT, organisée par le Professeur Marco de Benito à l'Université IE de Madrid, qui a donné lieu à la signature d'un Protocole d'accord entre Ignacio Tirado, Secrétaire Général, et Soledad Atienza Becerril, Doyenne de l'IE. Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, a partagé la session d'ouverture avec John Sorabj et Fernando Gascón Inchausti, membres du Groupe de travail.

Pour plus d'informations sur les autres traductions réalisées et prévues, voir ci-dessous, page 45.

Le 14 juillet 2022, les Principes ALI-UNIDROIT et les Règles modèles ELI-UNIDROIT ont été présentés lors de l'Université d'été d'UNIDROIT.

III. ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

A. PROGRAMME DE COOPÉRATION JURIDIQUE

1. Université internationale d'été d'UNIDROIT 2022

Grâce au soutien financier de la Direction Générale pour le développement et la coopération du Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, ainsi qu'à la collaboration de la Fondation d'UNIDROIT et de l'*ILI-South African Centre for Excellence* (ILI-SACE), la première Université internationale d'été d'UNIDROIT s'est tenue en juin et juillet 2022.

Les deux premières semaines de l'Université d'été se sont tenues en visioconférence, et les trois semaines suivantes en personne au siège d'UNIDROIT à Rome. Ont participé au programme 21 juges, avocats et rédacteurs juridiques venant de 12 pays (Afrique du Sud, Algérie, Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Malawi, Mauritanie, Maurice, Nigéria, Tanzanie et Tunisie) et une organisation internationale (la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO).

De plus amples informations sur les différentes présentations faites au cours de l'Université d'été peuvent être trouvées ci-dessus dans les domaines de travail d'UNIDROIT.

Après le succès de la première édition, l'Université d'été a été rebaptisée pour l'année suivante Programme International d'UNIDROIT pour le Droit et le Développement (PIDD) 2023 et ses activités se dérouleront tout au long de l'année, en fonction des besoins et des opportunités d'apprentissage.

2. Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT

Depuis son lancement en 1993, le Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT a permis à l'Institut d'accueillir plus de 400 boursiers et 390 stagiaires de plus de 70 pays pour effectuer des recherches approfondies sur des questions liées à l'Institut, ses instruments et son Programme de travail. Les boursiers effectuent généralement leurs recherches à la Bibliothèque d'UNIDROIT pour une période de deux mois et les stagiaires travaillent généralement avec le Secrétariat pour une période de trois mois. Les boursiers reçoivent un financement pour entreprendre leurs recherches à UNIDROIT. Les stagiaires effectuent des stages au Secrétariat d'UNIDROIT, qu'ils soient financés ou non.

En 2022, des donations ont été reçues de la Fondation d'UNIDROIT, de l'Association des *Alumni* d'UNIDROIT, du Cabinet MadrugaBTW (Brésil) ainsi que de certains membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT.

3. Chercheurs visiteurs

Le Secrétariat a accueilli six chercheurs de cinq pays différents en 2022:

Mme Teresa RODRIGUEZ DE LAS HERAS BALLELL (Espagne), Professeur, Université Carlos III, Madrid - Recherche sur: "Best Practices for Effective Enforcement, Warehouse Receipts, Digital Assets and Private Law and the Cape Town Convention and its Protocols" - Chercheur invité - Récipiendaire de la Bourse Sir Roy Goode (1er septembre 2021-31 mai 2022)

M. Eugenio PROSPERI (Italie), Candidat au Doctorat, Université La Sapienza, Rome – Recherche sur: "Law and economics of the secured credit. Analysis of the UNCITRAL Model Law of 2016 and its applicability to the current Italian secured transactions' system" - Récipiendaire de la Bourse du Fonds général d'UNIDROIT - Chercheur invité (1er mars-30 avril 2022)

Mme Carla REYES (États-Unis d'Amérique), Doctorante, Professeure Assistante de droit, Université méthodiste du Sud, Faculté de droit Dedman - Recherche sur: "The Role of Interdisciplinary Language in Legal Harmonisation" - Récipiendaire de la Bourse du Fonds général d'UNIDROIT - Chercheur invité (23 mai-8 juillet 2022)

M. Giulio SANTONI (Italie), Candidat au Doctorat, Università degli Studi de Rome, Tor Vergata, en co-tutelle avec la China University of Political Science and Law – Recherche sur: "Secondary Liability of Internet Intermediaries for User Misconduct" - Récipiendaire de la Bourse du Fond du Ministère du Commerce de la République Populaire de Chine (MOFCOM) - Chercheur invité (5 septembre-31 octobre 2022)

Mme Chloe JOHANNES (Afrique du Sud), Candidate au Doctorat, Université d'Anvers - Recherche sur: "Recognition of Foreign Judicial Sales of Ships" - Récipiendaire de la Bourse du Fond du Ministère du Commerce de la République Populaire de Chine (MOFCOM) - Chercheur invité (17 octobre-15 décembre 2022)

M. Bruno BARRETO DE AZEVEDO TEIXIERA (Brésil), Candidat au Doctorat, Université de São Paulo - Recherche sur: "A New Theoretical Approach to the Integration and Interpretation of International Commercial Contracts" - Récipiendaire de la Bourse MadrugaBTW-UNIDROIT 2022 - Chercheur invité (7 novembre 2022-9 janvier 2023)

4. Stagiaires et chercheurs

Le Secrétariat a accueilli 43 stagiaires provenant de 25 pays en 2022 qui ont collaboré à des projets en cours avec le Secrétariat d'UNIDROIT:

M. Philipp Schlueter, Mme Lea-Marie Weischede, Mme Maya Ruhl, Mme Rebekka Forster (Allemagne), M. Martin Grassi (Australie), Mme Miraslava Kazlouskaya (Belarus), Mme Isabela Costa, Mme Luiza Latini (Brésil), M. Felipe Viveros (à distance/en personne) (Colombie), M. Andrea Škopac (Croatie), Mme Isabel Bistué (Espagne), Mme Noa Gur-Arie, Mme Marie-Page Phelps (États-Unis d'Amérique), Mme Alexandra Delorme, M. Pierre Raimbourg (France), Mme Daphne Farmakis, Mme Katerina Pampouki (Grèce), Mme Tanya Agarwal, M. Pankaj Mehta, Mme Kavya Lalchandani (à distance) (Inde), Mme Sareh Asgarian, Mme Leyla Ebrahimi (Iran), M. Marco Impagnatiello, Mme Agnese Colucci, M. Francesco Petronio (Italie), Mme Nduta Muhindi, Mme Nelly Rotich (Kenya), M. Yorgo Abi Khalil (Liban), Mme Joshany Michelle Reséndiz Alvarez (Mexique), M. Joshua Ucheakonam Chijoke (Nigeria), M. Bill Clifford Akakwenzire (Ouganda), Mme Ariana Betalleluz (Pérou), M. Mateusz Blaszczyk (Pologne), Mme Xuan Tao, Mme Hu Qiaoli, Mme Ren Mengyuan, M. Xu Shengkai, Mme Zhai Yue (RPC), Orianna Haldimann (Suisse), M. Yaman Guersel, Mme Ceren Guerel, Mme Gizem Yildiz (Türkiye), Mme Kateryna Bovsunovska (Ukraine).

Les personnes suivantes ont été accueillies comme chercheurs à la Bibliothèque d'UNIDROIT:

M. Florian Wundrich, M. Dirk Schmalenbach (Allemagne), Mme Amy Held (Australie), M. Nestor Kouami (Bénin), Mme Beatriz Estill, M. Fabio Cavalcante, Mme Janice Borges, M. Vitor Boaventura, Mme Juliana Loss de Andrade, M. Rodrigo de Lima Vaz Sampaio (Brésil), M. Ignacio Araya Paredes, M. Patricio Lazo, Mme Claudia Mejias Alonso, M. Jesus Ezurmendia (Chili), Mme Elham Mabrouk (Égypte), M. Manuel Sanchez Alvarez, Mme Paula San Miguel Pradera, Mme Cristina Argelich Comelles, M. Luis Anguita Villanueva, Mme Cayetana Santaolalla, Mme Carmen Jerez Delgado (Espagne), Mme Nova Robinson (États-Unis d'Amérique), M. Ilias Ioannou (Grèce), M. Jeremy Lam (Hong Kong), M. Siddharth Srivastava, M. Arghan Kumar Jena (Inde), Mme Mahsa Farshbaf Khoshnazar, M. Younes Aghapour Sabbagh, Mme Niloofar Foroozanfar, M. Hessam Oddin Rahimi (Iran), M. Pier Mario Lupinu, M. Giuseppe Spoto, M. Phillip Fabbio, M. Edoardo Ruzzi, M. Fausto Caggia, M. Giovanni Battista Fauceglia, Mme Mathilde Ratti, M. Domenico Fauceglia, Mme Rita Elena Maria Tata, Mme Daniela Santarpia, M. Antonio Morello (Italie), Mme Yuko Nagasawa (Japon), M. Ihab Arja (Jordanie), M. Nicolas Mouttotos (Nicosie), M. Tomasz Tomaczk, M. Piotr Lochowski (Pologne), M. Pedro Monteiro Meireles (Portugal), M. Bence Antonya (Roumanie), M. Yang Qi, M. Zhu Bowen, Mme Li Shu, M. Jing Ziyuan (RPC), M. Damiano Canapa, M. Marc-André Renold, (Suisse), M. Apipong Sarntikasem, Mme Sirikarn Dittabhakdi (Thaïlande), M. Dhafer Dridi (Tunisie), Mme Zeynep Ulku Kahveci (Türkiye).

B. LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX EN 2022

Le site d'UNIDROIT sur Internet - http://www.unidroit.org

Le site Internet d'UNIDROIT a été créé dans les années 1990 puis modernisé en 2014 et 2021, devenant ainsi plus convivial. En 2022, la création d'une nouvelle page avec le réseau des Correspondants a été décidée. Le nouveau site a été spécialement conçu pour être consulté sur les appareils mobiles et les tablettes, mais les ordinateurs restent le principal moyen d'accès.

Le site est surveillé par Google Analytics. La plupart des utilisateurs du site d'UNIDROIT en 2022 se trouvaient aux États-Unis (plus de 8%), en Italie (8%), en Chine et en France (près de 6%), et au Royaume-Uni (5,5%).

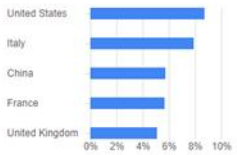

Les pages les plus consultées ont été celles relatives aux recherches et stages et aux Principes d'UNIDROIT 2016 et aux Règles modèles, suivies par celles relatives à la Convention du Cap et ses Protocoles, au projet sur les actifs numériques, et à la Convention de 1995 sur les biens culturels.

UNIDROIT sur les réseaux sociaux

UNIDROIT a lancé son programme de réseaux sociaux lors des célébrations du 90ème anniversaire de l'Institut en avril 2016. L'objectif du programme sur les réseaux sociaux est de promouvoir les travaux de l'Institut auprès d'un public plus vaste de manière innovante, efficace et rentable. UNIDROIT dispose actuellement de comptes sur LinkedIn, Facebook, Twitter et YouTube.

Les trois principaux indicateurs de performance pour le programme de réseaux sociaux de l'Institut sont: i) le nombre de *followers*, ii) la "portée" du programme (le nombre total de personnes qui voient le contenu des médias sociaux d'UNIDROIT) et iii) le nombre de références au site Internet d'UNIDROIT. Depuis son lancement, le programme de réseaux sociaux d'UNIDROIT a dépassé les attentes pour les trois indicateurs clés de performance. En 2022, l'Institute comptait plus de 25.000 *followers* sur LinkedIn, 5.400 *followers* sur Facebook, et 2.000 *followers* sur Twitter. En ce qui concerne la "portée" de l'Institut sur les réseaux sociaux, le contenu d'UNIDROIT a été affiché sur les flux d'informations plus de 702.398 fois sur LinkedIn, environ 80.537 fois sur Twitter et diffusé à 27.587 personnes sur Facebook au cours des douze derniers mois.

UNIDROIT participe à une table ronde sur les réseaux sociaux organisée par la Mission américaine auprès des agences des Nations Unies à Rome, qui réunit les responsables des réseaux sociaux des plus grandes agences internationales basées à Rome pour partager les connaissances et coordonner les campagnes de promotion. Cela a permis à UNIDROIT de bénéficier de l'expertise et de l'expérience de grandes organisations qui ont des équipes entières dédiées à la communication numérique.

C. BIBLIOTHÈQUES DÉPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT

Avant l'ère des sites Internet, UNIDROIT avait demandé aux États membres de désigner des bibliothèques spécifiques ou d'autres institutions officielles pour servir de Bibliothèques dépositaires pour la documentation d'UNIDROIT et d'indiquer quels matériels ils seraient intéressés à conserver (uniquement les documents, ou aussi les publications, la *Revue de droit uniforme*, etc.). Avec l'adoption de la politique d'affichage de toute la documentation sur le site Internet, l'intérêt pour les Bibliothèques dépositaires s'est dissipé, mais certains États sont toujours désireux de les maintenir. La liste des États membres figurant sur le site Internet indique également si des Bibliothèques dépositaires ont été désignées.

À la fin de décembre 2022, 54 bibliothèques dans 48 États membres ont été désignées comme dépositaires pour la documentation d'UNIDROIT. Pour une liste des Bibliothèques dépositaires, voir l'Annexe IV.

D. BIBLIOTHÈQUE D'UNIDROIT

Coopération et réseautage de la Bibliothèque

La Bibliothèque d'UNIDROIT a poursuivi en 2022 sa stratégie de coopération avec des bibliothèques romaines et étrangères; en particulier, les premières mesures ont été prises pour créer une collaboration future entre la Bibliothèque d'UNIDROIT et la Bibliothèque de l'Université de Regensburg (Allemagne).

Numérisation

À l'occasion de la 97ème session du Conseil de Direction, Rome, 2-4 mai 2018, il a été convenu de procéder avec le projet de numérisation interne proposé, comme représentant une opportunité intéressante de mettre à disposition les collections d'une grande Bibliothèque, telles que celles d'UNIDROIT, accessibles sous forme numérique. En 2022, les travaux ont donc progressé sur le projet de numérisation de la Bibliothèque. Une attention particulière a été accordée à la numérisation de la collection droit comparé et unification des lois et à la collection Chiomenti, afin de préserver certaines des collections historiques les plus précieuses de la Bibliothèque. Grâce au projet de formation très fructueux avec la "Cooperazione HELP" (Rome), M. Carlo della Fazia et M. Riccardo della Fazia ont collaboré à la numérisation de la collection électronique de la Bibliothèque, avec un ajout de 580 titres numérisés en 2022.

Collection Scialoja

En outre, la Bibliothèque a continué de cataloguer et numériser la très précieuse collection Scialoja d'environ 700 publications, principalement sous forme de pamphlets, d'extraits de diverses revues italiennes (en particulier de revues juridiques) et d'ouvrages collectifs, datant des dernières décennies du XIXème siècle et des premières décennies du XXème siècle, qui a été donnée à la Bibliothèque en juin 2021 par le Professeur Achille de Nitto. Les publications appartenaient à la bibliothèque Vittorio Scialoja de l'Institut de droit romain.

A l'occasion de l'évènement de l'Institut "Ricordando Gino Gorla", organisée par la Présidente d'UNIDROIT le 19 octobre 2022, le Professeur Maurizio Lupoi a fait don de nombreux volumes de la collection du Professeur Gorla, située dans son cabinet d'avocat à Rome. Les livres seront transférés à la Bibliothèque d'UNIDROIT au cours des premiers mois de 2023. Ils seront catalogués puis intégrés et rangés dans la salle "Gorla collection" de la Bibliothèque. L'Institut exprime sa gratitude pour cette donation généreuse et précieuse qui est très enrichissante pour la Bibliothèque.

Mise à jour de la liste des Revues juridiques

En 2022, les travaux sur la mise à jour de la liste des revues juridiques de la Bibliothèque ont continué. Les liens vers ces publications qui sont également disponibles en ligne ont été inclus dans la fiche bibliographique correspondante du catalogue en ligne. En particulier, un grand nombre d'articles disponibles dans les bases de données auxquelles la Bibliothèque est abonnée ont été ajoutés aux informations bibliographiques du catalogue en ligne de la Bibliothèque et peuvent désormais être facilement consultés par les lecteurs. Avec l'équipe d'agents de "Kluwer International" (Pays-Bas), des évaluations sont en cours pour l'acquisition de "bouquets de livres numériques".

À la suite d'une réunion très productive et d'une formation individuelle avec un groupe d'agents de Kluwer en octobre 2022 à Rome, certaines des collections à feuilles meubles de la Bibliothèque, qui sont moins conviviales, ont été remplacées par leurs versions électroniques, qui peuvent être facilement consultées par les utilisateurs de la Bibliothèque et offrent désormais un accès facile aux documents juridiques pour les invités de la Bibliothèque du monde entier.

Conférences

Profitant de la présence d'invités de marque à UNIDROIT, à partir de janvier 2019, le Secrétariat a commencé à organiser une série de conférences et de présentations sur des sujets liés aux domaines de recherche des invités, auxquelles ont participé des membres du Secrétariat d'UNIDROIT et des invités actuels de la Bibliothèque, ainsi que des experts externes intéressés expressément invités à participer. En septembre 2022, Mme Zeynep Kahveci a donné une conférence sur "Data Ownership and Data Transfers", en novembre 2022 M. Edoardo Ruzzi et M. Giulio Santoni ont parlé des "Data

transactions". Les deux présentations ont été suivies de séances de questions-réponses animées par le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général.

Acquisitions, donations, échanges

En 2022, la Bibliothèque a vu augmenter son patrimoine de 644 titres, dont 379 ont été achetés, 139 échangés et 126 autres ont été reçus à titre de don pour une valeur totale de 8.420,00 euros. La politique d'acquisition de la Bibliothèque a été très difficile en raison des augmentations importantes du prix des publications et du manque chronique des ressources. En 2022, comme les années précédentes, la Bibliothèque a reçu des donations d'ouvrages de la part de l'Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit international privé (Hambourg).

Plan de projet pour le renforcement de la Bibliothèque d'UNIDROIT

Grâce à la très généreuse donation de la Fondation néerlandaise LARGESSE à la Fondation d'UNIDROIT, il a été possible d'élaborer un plan de projet pour renforcer la Bibliothèque d'UNIDROIT, non seulement en ce qui concerne la politique d'acquisition et la mise à niveau de la collection, mais aussi pour accélérer le projet de numérisation de la Bibliothèque et pour la modernisation générale des locaux de la Bibliothèque, y compris de nouveaux équipements techniques et la rénovation de certains locaux de l'Institut pour créer un espace de travail supplémentaire pour les chercheurs et les stagiaires directement impliqués dans les activités d'UNIDROIT.

Visiteurs

La Bibliothèque a continué à attirer des lecteurs du monde entier. En 2022, la Bibliothèque a accueilli 112 visiteurs provenant de 35 pays différents.

E. PUBLICATIONS

La Revue de droit uniforme

La *Revue de droit uniforme*, publiée par Oxford University Press (OUP), est disponible par abonnement dans sa version papier et en ligne ou dans les deux options. Les données relatives aux abonnements indiquent une tendance à la baisse constante des abonnements imprimés. À l'inverse, les abonnements en ligne ont augmenté, la plus forte augmentation concernant les abonnements à la collection, c'est-à-dire les abonnements à la collection de revues de l'OUP disponibles en ligne. En outre, l'OUP dispose d'un arrangement spécial pour les pays en développement, qui propose des abonnements à des revues en ligne à un tarif réduit, parfois gratuit. L'une des conséquences de la pandémie de COVID-19 a été que les éditeurs, tels que l'OUP, ont dû introduire plus rapidement que prévu une nouvelle méthode en ligne pour la soumission et le traitement des articles, y compris le système d'évaluation par les pairs. Le système de soumission de l'OUP est ScholarOne, qui sera également appliqué à la *Revue de droit uniforme* à partir de 2023.

Parmi les principales caractéristiques du système ScholarOne figurent la soumission des auteurs via un site Internet plutôt que par courrier électronique, les évaluations par les pairs en ligne, la livraison automatisée et l'alerte à la production, ainsi que l'alerte automatique par courrier électronique des dates d'échéance pour tous les utilisateurs (y compris le Comité de rédaction).

On estime que le système sera en place au début ou à la mi-2023, après une période de formation dispensée par l'OUP, qui aidera également à adapter les procédures à la *Revue de droit uniforme*.

Monographies

- *Commentaires officiels sur la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et son Protocole aéronautique*

La cinquième édition de l'*Official Commentary on the Cape Town Convention on International Interests in Mobile Equipment and Protocol thereto on Matters Specific to Aircraft Equipment* rédigé par le Professeur Sir Roy Goode a été publié en mai 2022 et officiellement lancée durant la 101ème session du Conseil de Direction en juin 2022.

L'*Official Commentary* se compose d'un texte narratif, d'annotations aux deux instruments contenant 75 exemples illustratifs et de plusieurs annexes, le tout représentant plus de 800 pages. Il constitue un guide complet et faisant autorité, indispensable à tous les fabricants, financiers, bailleurs et leurs conseillers juridiques impliqués dans des transactions relatives à des matériels d'équipement aéronautiques.

Une version électronique, avec des liens internes et externes, à l'usage des abonnés du Registre international, a été préparée suite à un accord entre l'Institut et Aviareto, le Conservateur de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique.

- *Règles modèles européennes ELI/UNIDROIT de procédure civile*

La version anglaise des Règles modèles a été publiée par Oxford University Press en août 2021 en tant que publication à accès libre dans la série ELI Instruments. La version française des Règles modèles a été finalisée fin 2022 et devrait être publiée en 2023.

En juin 2022, la version espagnole des dispositions de Règles modèles européennes ELI/UNIDROIT de procédure civile a été publiée. Elle a été préparée par les Professeurs Marco de Benito et Fernando Gascón Inchausti. Les travaux de traduction de la version intégrale des Règles européennes de procédure civile se poursuivent en allemand, chinois, espagnol, farsi, hongrois, portugais, russe et ukrainien. Seules les dispositions sont en cours de traduction en italien.

- *Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FIDA*

En 2021, UNIDROIT et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont lancé le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles que les deux organisations avaient élaboré conjointement. Le Guide fournit des conseils sur l'ensemble de la relation contractuelle entre les propriétaires fonciers et les investisseurs, depuis la négociation du contrat jusqu'à la conclusion et la restitution des droits fonciers.

À la fin de l'année 2022, la version française du Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles a été finalisée et devrait être publiée en 2023.

- *Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale*

Des accords ont été conclus pour des traductions en albanais, arabe, chinois, croate, farsi, grec, japonais, russe, slovaque, espagnol, turc et ukrainien.

F. FONDATION D'UNIDROIT

Tout au long de l'année 2022, la Fondation d'UNIDROIT (http://www.unidroitfoundation.org) a continué à soutenir les travaux législatifs et les activités non législatives d'UNIDROIT.

THE UNIDROIT FOUNDATION
SUPPORTING THE WORK OF UNIDROIT

Les deux projets actifs de la Fondation, le Projet sur les meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres électroniques (MPRE) et le Projet sur l'évaluation économique de la réforme du droit commercial international, ont continué à prendre de l'ampleur en 2022.

Le 12 septembre 2022, le sixième atelier sur le projet MPRE a été organisé par le Projet académique de la Convention du Cap au Cavonius Centre, Gonville & Caius College, Université de Cambridge (et à distance). (Voir Section II(B)(1), supra, pour plus d'informations).

Le Projet d'évaluation économique de la réforme du droit commercial international s'est réuni deux fois au cours de l'année 2022, la septième réunion s'étant tenue le 10 mars au siège d'UNIDROIT et en visioconférence, et la huitième réunion le 15 septembre à l'Université de Cambridge et en visioconférence. Cette dernière réunion a été suivie par 20 experts, y compris des représentants de l'OCDE et de la Commission européenne, qui ont présenté leurs travaux relatifs aux études d'impact de la réglementation. Les discussions du Groupe de projet se sont principalement concentrées sur les aspects clés des évaluations économiques *ex ante* et sur l'élaboration d'un projet de Guide sur l'évaluation économique de la réforme du droit commercial international.

Dans le cadre de ses travaux visant à faire progresser les activités législatives et non législatives d'UNIDROIT, la Fondation a parrainé un certain nombre de bourses dans le cadre du Programme de bourses, de stages et de recherche d'UNIDROIT au cours de l'année 2022. En outre, avec le soutien de l'Institut de droit international, un concours de rédaction a été organisé sur les instruments d'UNIDROIT et le développement durable. Les participants ont été invités à rédiger un essai en anglais examinant comment les instruments d'UNIDROIT peuvent contribuer au développement durable et aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement durable des Nations Unies. L'essai devait porter sur un ou plusieurs instruments d'UNIDROIT actuels ou futurs. La Fondation a également continué à soutenir les plateformes de réseaux sociaux de l'Institut afin de promouvoir UNIDROIT et ses travaux. De plus, la Fondation d'UNIDROIT a continué à maintenir l'Association des *Alumni* d'UNIDROIT.

En outre, en 2022, la Fondation d'UNIDROIT a conclu un accord avec la Fondation néerlandaise LARGESSE, qui a fait un don généreux pour un projet complet de rénovation et d'agrandissement de la Bibliothèque d'UNIDROIT.

Le Conseil d'administration de la Fondation d'UNIDROIT s'est réuni en 2022 lors de sa 27ème session le 7 juin 2022 au siège d'UNIDROIT à Rome et en visioconférence. Une réunion de suivi s'est tenue le 8 juillet 2022, au cours de laquelle le Conseil a reçu une mise à jour détaillée des activités d'UNIDROIT.

ANNEXE I

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LE SECRÉTARIAT D'UNIDROIT EN 2022 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME DE TRAVAIL

Les documents suivants sur la mise en œuvre du Programme de travail de l'Institut ont paru en 2022. Sauf mention contraire, ils ont été publiés en anglais et en français:

ÉTUDE LVIIIA – LOI TYPE SUR L'AFFACTURAGE (anglais seulement)

Working Group – Fourth session (remote, Rome, 1-3 December 2021)

W.G.4 – Doc. 6 Summary Report

Working Group – Fifth session (remote, Rome, 16-18 May 2022)

W.G.5 – Doc. 1 Annotated Draft Agenda
W.G.5 – Doc. 2 Issues Paper
W.G.5 – Doc. 3 Draft Model Law on Factoring
W.G.5 – Doc. 4 Proposed Chapter V of the Draft Model Law on Factoring – Priority of a transfer
W.G.5 – Doc. 5 Revised Draft Model Law on Factoring
W.G.5 – Doc. 6 Report

Working Group – Sixth session (remote, Rome, 28-30 November 2022)

W.G.6 – Doc. 1 Annotated Draft Agenda
W.G.6 – Doc. 2 Issues Paper
W.G.6 – Doc. 3 Draft Model Law on Factoring
W.G.6 – Doc. 4 Summary table of comments on draft MLF
W.G.6 – Doc. 5 MLF online consultation submissions

ÉTUDE LXXB – COLLECTIONS PRIVÉES – ŒUVRES ORPHELINES

Groupe d'experts exploratoire – Première session (en ligne, Genève, 12 septembre 2022)

Doc. 1 Projet d'ordre du jour annoté
Doc. 2 Rapport sommaire

ÉTUDE LXXXH – GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR LE MATÉRIEL ROULANT FERROVIAIRE

DC10/IR – ÉTABLISSEMENT DU REGISTRE INTERNATIONAL POUR LE MATÉRIEL ROULANT FERROVIAIRE

Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour le matériel roulant ferroviaire conformément au Protocole (ferroviaire) de Luxembourg – 11ème session (Rome et à distance, 29-30 novembre 2022)

Doc. 1 rév. 2 Projet d'ordre du jour annoté
Doc. 2 rév. Rapport final du Groupe de négociation

ÉTUDE LXXIIK – PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MINIERS, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION (PROTOCOLE MAC)

DC13/IR – ÉTABLISSEMENT DU REGISTRE INTERNATIONAL POUR LES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MINIERS, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION

Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour les matériels d'équipement MAC conformément au Protocole MAC – Quatrième session (en distanciel) (Rome, 17-18 juin 2022)

MACPC4 - Doc. 1 Projet annoté d'ordre des travaux
MACPC4 - Doc. 2 Projet de DDP (Confidentiel – anglais seulement)
MACPC4 - Doc. 3 Evaluation Committee Guidance Document (Confidentiel - anglais seulement)
MACPC4 - Doc. 4 Intersessional Drafting Suggestions (Confidentiel - anglais seulement)
MACPC4 - Doc. 5 Rapport
MACPC4 - Doc. 6 Règles de procédure de la Commission préparatoire (telles qu'approuvées par une procédure écrite conclue le 29 mars 2022)

Registrar Working Group – Seventh session (remote) (13 juin 2022) (anglais seulement)

W.G.7 - Doc. 1 Draft responses to clarifications

Comité d'évaluation DDP – Première réunion (en distanciel) (20 septembre 2022)

MACPC/CE/1 Rapport sommaire (Privé et confidentiel)

Comité d'évaluation DDP – Deuxième réunion (en distanciel) (3 octobre 2022)

MACPC/CE/2 Rapport sommaire (Privé et confidentiel)

Comité d'évaluation DDP – Troisième réunion (en distanciel) (12 octobre 2022)

MACPC/CE/3 Rapport sommaire (Privé et confidentiel)

Comité d'évaluation DDP – Quatrième réunion (en distanciel) (31 octobre 2022)

MACPC/CE/4 Rapport sommaire (Privé et confidentiel)

Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour les matériels d'équipement MAC conformément au Protocole MAC – Cinquième session (en distanciel) (Rome, 22-23 novembre 2022)

MACPC5 - Doc. 1 Projet annoté d'ordre des travaux
MACPC5 - Doc. 2 Rapport final du Comité d'évaluation (Confidentiel)
MACPC5 - Doc. 3 Actualisation de la mise en œuvre et création d'un Groupe de travail sur la ratification
MACPC5 - Doc. 4 Révision 2022 du Système harmonisé
MACPC5 - Doc. 5 Rapport (version site Internet)

ÉTUDE LXXVIB – MEILLEURES PRATIQUES POUR DES PROCÉDURES D'EXÉCUTION EFFICACES (anglais seulement)

Working Group - Fourth session (Remote, 26-28 April 2022)

W.G.4 - Doc. 1 Annotated Draft Agenda
W.G.4 - Doc. 2 Secretariat's Report on the background, status of the project and intersessional developments
W.G.4 - Doc. 3 Draft Best Practices regarding Enforcement by way of Authority
W.G.4 - Doc. 4 Update on Draft Best Practices Regarding Enforcement of Security Rights
W.G.4 - Doc. 5 Discussion Paper on Online Auctions
W.G.4 - Doc. 6 Discussion Paper on Enforcement on Digital Assets
W.G.4 - Doc. 7 Report

Working Group - Fifth session (hybrid) (Rome, 12-14 December 2022)

W.G.5 - Doc. 1 Annotated Draft Agenda
W.G.5 – Doc. 2 Secretariat's Report on the background, status of the project and intersessional developments
W.G.5 - Doc. 3 Draft best practices regarding enforcement by way of authority
W.G.5 - Doc. 4 Draft best practices regarding enforcement of security rights
W.G.5 - Doc. 5 Additional Information for Study LXXVIB – W.G.4 – Doc. 5 (Online Auctions)
W.G.5 - Doc. 6 Update of discussion paper on enforcement on digital assets and first draft best practices

ÉTUDE LXXXC – PRÉPARATION D'UN DOCUMENT D'ORIENTATION INTERNATIONAL SUR LA STRUCTURE JURIDIQUE DES ENTREPRISES AGRICOLES (anglais seulement)

Working Group – First session (hybrid) (23-25 February 2022)

W.G.1 - Doc. 1 Annotated Agenda
W.G.1 - Doc. 2 Issues Paper
W.G.1 - Doc. 3 Summary Report

Working Group – Second session (hybrid) (2-4 November 2022)

W.G.2 - Doc. 1 Annotated Draft Agenda
W.G.2 - Doc. 2 Issues Paper
W.G.2 - Doc. 3 Summary Report

ÉTUDE LXXXII – PROJET SUR LES ACTIFS NUMÉRIQUES ET LE DROIT PRIVÉ (anglais seulement)

Working Group – Fifth session (remote) (Rome, 7-9 March 2022)

W.G.5 – Doc. 1 Annotated Agenda
W.G.5 – Doc. 2 Master Copy of the Black Letter Principles (Comparison)
W.G.5 – Doc. 3 Master Copy of the Principles, plus Commentary (with Questions)
W.G.5 – Doc. 4 Summary Report of the 5th session

Working Group – Sixth session (remote) (Rome, 31 August-2 September 2022)

W.G.6 – Doc. 1 Annotated Agenda
W.G.6 – Doc. 2 Master Copy of the Draft Principles and Comments
W.G.6 – Doc. 3 Tracked Principles and Issues Paper
W.G.6 – Doc. 3 Comments received by the Steering Committee (Annex)
W.G.6 – Doc. 4 Summary Report of the 6th session

Working Group – Seventh session (remote) (Rome, 19-21 December 2022)

W.G.7 – Doc. 1 Annotated Agenda
W.G.7 – Doc. 2 Draft Principles and Commentary
W.G.7 – Doc. 3 Issues Paper
W.G.7 – Doc. 4 Section IV: Enforcement

ÉTUDE LXXXIII – LOI TYPE SUR LES RÉCÉPISSÉS D'ENTREPÔT (anglais seulement)

Working Group – Fourth Session (hybrid) (Rome, 28 February-12 March 2022)

W.G.4 – Doc. 1 Annotated Draft Agenda
W.G.4 – Doc. 2 Issues Paper
W.G.4 – Doc. 3 Preliminary Drafting Suggestions for the Model Law
W.G.4 – Doc. 4 Drafting Options on Electronic Warehouse Receipts for the MLWR and Guide to Enactment
W.G.4 – Doc. 5 Note on Security Rights in Warehouse Receipts
W.G.4 – Doc. 6 Report

Working Group – Fifth Session (hybrid) (Rome, 5-7 December 2022)

W.G.5 – Doc. 1 Annotated Draft Agenda
W.G.5 – Doc. 2 Draft Model Law on Warehouse Receipts
W.G.5 – Doc. 3 Chapter IV – Rights and Obligations of the Warehouse Operator
W.G.5 – Doc. 4 Note on Security Rights in Warehouse Receipts
W.G.5 – Doc. 5 Note on Conflict of Laws Issues

ÉTUDE LXXXIV – INSOLVABILITÉ BANCAIRE (anglais seulement)

Working Group – Second session (hybrid) (Rome, 11-13 April 2022)

W.G.2 – Doc. 1 Annotated agenda
W.G.2 – Doc. 2 Revised Issues Paper
W.G.2 – Doc. 3 Summary Report of the session

Working Group – Third session (hybrid) (Brussels, 17-19 October 2022)

W.G.3 – Doc. 1 Annotated agenda
W.G.3 – Doc. 2 Secretariat's Report
W.G.3 – Doc. 3 Report of Subgroup 1 for the third session (Confidential)
W.G.3 – Doc. 4 Report of Subgroup 2 for the third session (Confidential)
W.G.3 – Doc. 5 Report of Subgroup 3 for the third session (Confidential)
W.G.3 – Doc. 6 Summary Report of the session

ANNEXE II

INSTRUMENTS DRAWN UP BY UNIDROIT/*INSTRUMENTS ÉLABORÉS PAR UNIDROIT*

1964 Convention relating to a Uniform Law on the International Sale of Goods (ULIS) / *Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI)* [1*]

1964 Convention relating to a Uniform Law on the Formation of Contracts for the International Sale of Goods (ULFIS) / *Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFC)* *

1970 International Convention on the Travel Contracts (CCV) / *Convention internationale relative au contrat de voyage (CCV)*

1973 Convention providing a Uniform Law on the Form of an International Will / *Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international*

1983 Convention on Agency in the International Sale of Goods / *Convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises*

1988 UNIDROIT Convention on International Financial Leasing / *Convention d'UNIDROIT sur le crédit-bail international*

1988 UNIDROIT Convention on International Factoring / *Convention d'UNIDROIT sur l'affacturage international*

1994 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*

1995 UNIDROIT Convention on Stolen or Illegally Exported Cultural Objects / *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés*

1998 Guide to International Master Franchise Arrangements / *Guide sur les accords internationaux de franchise principale*

2001 Convention on International Interests in Mobile Equipment / *Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*

2001 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Aircraft Equipment / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*

2002 Master Franchise Disclosure Law / *Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise*

2004 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*

2004 ALI/UNIDROIT Principles of Transnational Civil Procedure / *Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale*

2007 Luxembourg Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Railway Rolling Stock / *Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*

2007 Guide to International Master Franchise Arrangements, 2nd edition / *Guide sur les accords internationaux de franchise principale, 2ème édition*

2008 UNIDROIT Model law on Leasing / *Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement*

2009 UNIDROIT Convention on Substantive Rules for Intermediated Securities / *Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés*

[1*] The ULIS and ULFIS Conventions have been denounced by Belgium, Germany, Israel, Italy, Luxembourg, the Netherlands and San Marino. Under the 1969 Vienna Convention on the Law of Treaties they have not ceased to exist and they are still in force between Gambia and the United Kingdom */ Les Conventions LUVI et LUFC ont été dénoncées par l'Allemagne, la Belgique, Israël, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et Saint-Marin. En vertu de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969, elles n'ont pas cessé d'exister et restent en vigueur entre la Gambie et le Royaume-Uni.*

2010 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*

2011 UNESCO-UNIDROIT Model Provisions on State Ownership of Undiscovered Cultural Objects / *Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts*

2012 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Space Assets / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*

2013 Principles on the Operation of Close-out Netting Provisions / *Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation*

2013 Model Clauses for Use by Parties of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts / *Clauses types sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international par les parties*

2016 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*

2016 UNIDROIT/FAO/IFAD Legal Guide on Contract Farming / *Guide juridique* UNIDROIT/*FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle*

2017 UNIDROIT Legislative Guide on Intermediated Securities / *Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés*

2019 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Mining, Agriculture and Construction Equipment / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*

2020 UNCITRAL-HCCH-UNIDROIT Legal Guide to uniform instruments in the area of international commercial contracts (with a focus on sales) / *Guide juridique CNUDCI-HCCH-UNIDROIT sur les instruments uniformes dans le domaine des contrats du commerce international (notamment de vente)*

2020 Joint ELI/UNIDROIT Model European Rules of Civil Procedure / *Règles modèles européennes ELI/UNIDROIT de procédure civile*

2020 UNIDROIT/IFAD Legal Guide on Agricultural Land Investment Contracts / *Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FIDA*

STATUS OF IMPLEMENTATION [1] [(*)] OF CONVENTIONS DRAWN UP BY UNIDROIT AND APPROVED AT DIPLOMATIC CONFERENCES CONVENED BY MEMBER STATES OF UNIDROIT /

ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE [(*)] DES CONVENTIONS PRÉPARÉES PAR UNIDROIT ET APPROUVÉES À DES CONFÉRENCES DIPLOMATIQUES CONVOQUÉES PAR DES ÉTATS MEMBRES D'UNIDROIT

INTERNATIONAL CONVENTION ON THE TRAVEL CONTRACT (CCV)
CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AU CONTRAT DE VOYAGE (CCV)

Adoption:	Place: Brussels / *Lieu*: *Bruxelles* Date: 23-04-1970
Entry into force: ***Entrée en vigueur**:*	Yes / *Oui* ≈ Date: 24-02-1976 Conditions: 5 ratifications (art. 36)
Contracting States / ***États contractants***	6

[1(*)] Based on information available to the Secretariat as of 31 December 2022 / *Ce document est basé sur les informations dont dispose le Secrétariat au 31 décembre 2022.*

The UNIDROIT Secretariat may assist States with technical consultations for the ratification of, or the accession to its instruments, as well as for the preparation of legislation based on those instruments / *Le Secrétariat d'UNIDROIT peut apporter son assistance technique aux États en vue de la ratification de ses instruments, ou de l'adhésion à ceux-ci, ainsi que pour l'élaboration de législations basées sur ces instruments.*

Status / *État* https://www.unidroit.org/instruments/transport/ccv/status/
https://www.unidroit.org/fr/instruments/transport/ccv/etat/

Depositary / *Dépositaire:* Government of Belgium / *Gouvernement belge* (art. 34)

UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT https://www.unidroit.org/instruments/transport/ccv
https://www.unidroit.org/fr/instruments/transport/ccv/

STATE / *ÉTAT*	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / *ADHÉSION*	ENTRY INTO FORCE / *ENTRÉE EN VIGUEUR*	DECL. or RESERV. / *DÉCL. ou RÉSERVES*	EFFECT OF / *EFFET DE* DENU(O)NCIATION
Argentina / *Argentine*	–	25-11-76	25-02-77	–	14-01-10
Belgium / *Belgique*	23-04-70	11-04-73	24-02-76	–	04-10-94
Cameroon / *Cameroun*	–	16-04-75	24-02-76	D: Art. 13(1)	–
Côte d'Ivoire	23-04-70	–	–	–	–
Dahomey	–	28-03-75	24-02-76	–	–
Haute-Volta	27-04-70	–	–	–	–
Italy / *Italie*	23-04-70	04-07-79	04-10-79	R: Art. 40(1)(a)	–
Lebanon / *Liban*	23-04-70	–	–	–	–
Morocco / *Maroc*	23-04-70	–	–	R: Art. 40(1)(a)-(b)	–
Niger	23-04-70	–	–	–	–
Philippines	23-04-70	–	–	–	–
Portugal	23-04-70	–	–	–	–
Rep. of China / *Rép. de Chine*	30-12-71	16-08-72	24-02-76	–	–
San Marino / *Saint-Marin*	23-04-70	16-04-09	16-07-09	R: Art. 40(1)(a)	–
Togo	25-03-71	24-11-75	24-02-76	–	–
Vatican City / *Cité du Vatican*	23-04-70	–	–	–	–

CONVENTION PROVIDING A UNIFORM LAW ON THE FORM OF AN INTERNATIONAL WILL
CONVENTION PORTANT LOI UNIFORME SUR LA FORME D'UN TESTAMENT INTERNATIONAL

Adoption: Place / *Lieu:* Washington
Date: 26-10-1973

Entry into force:
Entrée en vigueur: Yes/*Oui* ≈ Date: 09-02-1978
Conditions: 5 ratifications (Art. XI)

Contracting States /
États contractants 13

Status / *État* https://www.unidroit.org/instruments/international-will/status/
https://www.unidroit.org/fr/instruments/testaments/etat/
https://www.state.gov/wp-content/uploads/2021/08/Wills-status-table-7.26.21.pdf

Depositary / *Dépositaire*: Government of the United States of America /
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT https://www.unidroit.org/instruments/international-will
https://www.unidroit.org/fr/instruments/testaments/

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESS. / *ADHÉS.*	ENTRY INTO FORCE / *ENTRÉE EN VIGUEUR*	DECL. or RESERV. *DÉCL. ou RÉSERVES*
Australia / *Australie*	–	10-09-14	10-03-15	–
Belgium / *Belgique*	17-05-74	21-04-83	21-10-83	–
Bosnia-Herzegovina / *Bosnie-Herzégovine* *	–	15-08-94	15-08-94	–
Canada for / *pour*	–	24-01-77		D: Art. XIV
Manitoba			09-02-78	
Newfoundland / *Terre Neuve*			09-02-78	
Ontario			15-09-78	
Alberta			01-12-78	
Saskatchewan			08-10-82	
Prince Edward Island / *Ile du Prince Edouard*			22-03-95	
New Brunswick / *Nouveau Brunswick*			05-12-97	
Nova Scotia / *Nouvelle Ecosse*			27-05-01	
British Colombia / *Colombie britannique*			31-03-14	
Yukon			06-01-22	
Croatia / *Croatie* *	–	18-05-94	18-05-94	
Cyprus / *Chypre*	–	19-10-82	19-04-83	–
Ecuador / *Équateur*	26-07-74	03-04-79	03-10-79	D
France	29-11-74	01-06-94	01-12-94	–
Holy See / *Saint-Siège*	02-11-73	–	–	–
Iran	27-10-73	–	–	–

Italy / *Italie*	–	16-05-91	16-11-91	D: Arts. I, II, III
Laos	30-10-73	–	–	–
Libya / *Libye*	–	04-08-77	09-02-78	–
Niger	–	19-05-75	09-02-78	–
Portugal	–	19-11-75	09-02-78	–
Russian Fed. / *Féd. de Russie*	17-12-74	–	–	D: Art. XIII
Sierra Leone	27-10-73	–	–	–
Slovenia / *Slovénie* *	–	20-08-92	20-08-92	–
United Kingdom / *Royaume-Uni*	10-10-74	–	–	–
United States of America / *États-Unis d'Amérique*	27-10-73	–	–	–

* Dates of notification of succession to the Convention by Bosnia-Herzegovina, Croatia and Slovenia. The former Socialist Federal Republic of Yugoslavia deposited an instrument of accession to the Convention on 9 August 1977. / *Dates de notification de succession à la Convention par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie. L'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie avait déposé un instrument d'adhésion le 9 août 1977.*

CONVENTION ON AGENCY IN THE INTERNATIONAL SALE OF GOODS
CONVENTION SUR LA REPRÉSENTATION EN MATIÈRE DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES

Adoption:	Place: Geneva / *Lieu*: Genève Date: 17-02-83
Entry into force: ***Entrée en vigueur**:*	No / *Non* Conditions: 10 ratifications (art. 33)
Contracting States / ***États contractants***	/
Status / *État*	https://www.unidroit.org/status-agency *https://www.unidroit.org/fr/instruments/representation/etat/* https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/voelkerrecht/autres-conventions/divers/Cvim-parties_fr.pdf
Depositary: ***Dépositaire**:*	Government of Switzerland *Gouvernement suisse* (art. 21)
UNIDROIT website page / ***Page internet d'UNIDROIT***	https://www.unidroit.org/instruments/agency *https://www.unidroit.org/fr/instruments/representation*

STATE / *ÉTAT*	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / *ADHÉSION*	ENTRY INTO FORCE/ENTRÉE EN *VIGUEUR*	DECL. or RESERV. *DÉCL. ou RÉSERVES*	observations
Chile / *Chili*	17-02-83	–	–	–	–
France	25-10-84	07-08-87	–	–	–
Holy See / *Saint-Siège*	17-02-83	–	–	–	–
Italy / *Italie*	09-04-84	16-06-86	–	–	–
Mexico / *Mexique*	–	22-12-87	–	Art. 27, 29	–
Morocco / *Maroc*	17-02-83	–	–	–	–
Netherlands / *Pays-Bas*	–	02-02-94	–	–	02-02-95 (*)
South Africa / *Afrique du sud*	–	27-01-86	–	–	–
Switzerland / *Suisse*	17-02-83	–	–	–	–

(*) Application extended to Aruba / *Application étendue à Aruba.*

UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FINANCIAL LEASING
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LE CRÉDIT-BAIL INTERNATIONAL

Adoption:	Place / *Lieu*: Ottawa Date: 28-05-88
Entry into force: ***Entrée en vigueur**:*	Yes / *Oui* Date: 01-05-95 Conditions: 3 ratifications (art. 16.1)
Contracting States / ***États contractants***	11

Status / *État* https://www.unidroit.org/instruments/leasing/convention/status/
https://www.unidroit.org/fr/instruments/credit-bail/credit-bail-international/etat/
https://treaty-accord.gc.ca/details.aspx?id=104674

Depositary / *Dépositaire*: Government of Canada / *Gouvernement du Canada* (art. 25.1)

UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT https://www.unidroit.org/instruments/leasing/convention/
https://www.unidroit.org/fr/instruments/credit-bail/credit-bail-international/

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / *ADHÉSION*	ENTRY INTO FORCE / *ENTRÉE EN VIGUEUR*	DECL. or RESERV. *DÉCL. ou RÉSERVES*
Belarus / *Bélarus*	–	18-08-98	01-03-99	–
Belgium / *Belgique*	21-12-90	–	–	–
Czech Rep. / *Rép. tchèque*	16-05-90	–	–	–
Finland / *Finlande*	30-09-90	–	–	–
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 20
Ghana	28-05-88	–	–	–
Guinea / *Guinée*	28-05-88	–	–	–
Hungary / *Hongrie*	–	07-05-96	01-12-96	–
Italy / *Italie*	13-12-90	29-11-93	01-05-95	–
Latvia / *Lettonie*	–	06-08-97	01-03-98	–
Marschall Islands / *Iles Marshall*	19-10-11	19-10-11	01-05-12	
Morocco / *Maroc*	04-07-88	–	–	–
Nigeria / *Nigéria*	28-05-88	25-10-94	01-05-95	–
Panama	31-12-90	26-03-97	01-10-97	–
Philippines	28-05-88	–	–	–
Russian Federation / *Féd. de Russie*	–	03-06-98	01-01-99	Art. 20
Slovak Rep. / *Rép. slovaque*	16-05-90	–	–	–
Tanzania / *Tanzanie*	28-05-88	–	–	–
Ukraine	–	05-12-06	01-07-07	
United States of America / *États-Unis d'Amérique*	28-12-90	–	–	–
Uzbekistan / *Ouzbékistan*	–	06-07-00	01-02-01	–

UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FACTORING
CONVENTION D'UNIDROIT SUR L'AFFACTURAGE INTERNATIONAL

Adoption: Place / *Lieu*: Ottawa
Date: 28-05-88

Entry into force:
***Entrée en vigueur*:** Yes / *Oui* Date: 01-05-95
Conditions: 3 ratifications (art. 14.1)

Contracting States /
États contractants 9

Status / *État* https://www.unidroit.org/instruments/factoring/status/
https://www.unidroit.org/fr/instruments/affacturage/etat/
https://www.treaty-accord.gc.ca/details.aspx?lang=eng&id=104673&t=637574452955155017

Depositary / *Dépositaire*: Government of Canada / *Gouvernement du Canada* (art. 23.1)

UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT https://www.unidroit.org/instruments/factoring
https://www.unidroit.org/fr/instruments/affacturage

STATE / *ÉTAT*	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / *ADHÉSION*	ENTRY INTO FORCE *ENTRÉE EN VIGUEUR*	DECL. or RESERV. / *DÉCL. ou RÉSERVES*
Belgium / *Belgique*	21-12-90	18-03-10	01-10-10	Art. 18
Czech Rep. / Rép. t*chèque*	16-05-90	–	–	–
Finland / *Finlande*	30-11-90	–	–	–
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 18
Germany / *Allemagne*	21-12-90	20-05-98	01-12-98	–
Ghana	28-05-88	–	–	–
Guinea / *Guinée*	28-05-88	–	–	–
Hungary / *Hongrie*	–	07-05-96	01-12-96	–
Italy / *Italie*	13-12-90	29-11-93	01-05-95	–
Latvia / *Lettonie*	–	06-08-97	01-03-98	Art. 18
Morocco / *Maroc*	04-07-88	–	–	–
Nigeria / *Nigéria*	28-05-88	25-10-94	01-05-95	–
Philippines	28-05-88	–	–	–
Russian Fed. / *Féd. de Russie*	22-08-14	22-08-14	01-03-15	–

Slovak Rep. / *Rép. slovaque*	16-05-90	–	–	–
Tanzania / *Tanzanie*	28-05-88	–	–	–
Ukraine	—	05-12-06	01-07-07	
United Kingdom / *Royaume-Uni*	31-12-90	–	–	–
United States of America / *États-Unis d'Amérique*	28-12-90	–	–	–

UNIDROIT CONVENTION ON STOLEN OR ILLEGALLY EXPORTED CULTURAL OBJECTS
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES BIENS CULTURELS VOLÉS OU ILLICITEMENT EXPORTÉS

Adoption:	Place / *Lieu*: Rome Date: 24-06-1995
Entry into force: ***Entrée en vigueur***:	Yes / *Oui* ≈ Date: 01-07-1998 Conditions: 5 ratifications (Art. 12)
Contracting States / ***États contractants***	54
Status / *État*	*https://www.unidroit.org/wp-content/uploads/2022/08/Tableau-August-2022.pdf*
Depositary / *Dépositaire*:	Italian Government / *Gouvernement italien*
UNIDROIT website page / ***Page internet d'UNIDROIT***	https://www.unidroit.org/instruments/cultural-property/1995-convention *https://www.unidroit.org/fr/instruments/biens-culturels/convention-de-1995*

STATE / ÉTAT	**SIGNATURE**	**RATIFICATION / ACCESS. / *ADHÉS.***	**ENTRY INTO FORCE / *ENTRÉE EN VIGUEUR***	**DECLARATIONS**
Afghanistan	–	23-09-05	01-03-06	Arts. 16, 17
Algeria / *Algérie*	–	09-04-15	01-10-15	Arts. 16, 17
Angola	–	19-06-14	01-12-14	Arts. 16, 17
Argentina / *Argentine*	–	03-08-01	01-02-02	Arts. 16, 17
Azerbaijan / *Azerbaïdjan*	–	06-06-03	01-12-03	Arts. 16, 17
Benin / *Bénin*	–	11-01-21	01-07-21	Arts. 16, 17
Bolivia / *Bolivie*	29-06-96	13-04-99	01-10-99	Arts. 16, 17
Bosnia and Herzegovina / *Bosnie Herzégovine*	–	08-05-17	01-11-17	Arts. 16, 17
Botswana	–	28-08-17	01-02-18	Arts. 16, 17
Brazil / *Brésil*	–	23-03-99	01-09-99	Arts. 16, 17
Burkina Faso	24-06-95	02-10-18	01-04-19	Arts. 16, 17
Cambodia / *Cambodge*	24-06-95	11-07-02	01-01-03	Arts. 3(5), 16
China / *Chine*	–	07-05-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16
Colombia / *Colombie*	–	14-06-12	01-12-12	–
Côte d'Ivoire	24-06-95	23-12-20	02-06-21	Arts. 16, 17
Croatia / *Croatie*	24-06-95	20-09-00	01-03-01	Arts. 16, 17
Cyprus / *Chypre*	–	02-03-04	01-09-04	–
Denmark / *Danemark*	–	01-01-11	01-07-11	Arts. 14(1), 16, 17
Ecuador / *Équateur*	–	26-11-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16
El Salvador	–	16-07-99	01-01-00	Arts. 16, 17
Finland / *Finlande*	01-12-95	14-06-99	01-12-99	Arts. 13(3), 16
France	24-06-95	–	–	–
Gabon	–	12-05-04	01-11-04	–
Georgia / *Géorgie*	27-06-95	–	–	–
Ghana		20-09-19	01-03-20	Arts. 16, 17
Greece / *Grèce*	–	19-07-07	01-01-08	Arts. 3(5), 13(3), 16, 17
Guinea / *Guinée*	24-06-95	–	–	–
Guatemala	–	03-09-03	01-03-04	Arts. 3(5), 16, 17
Honduras	–	27-08-13	01-02-14	–
Hungary / *Hongrie*	24-06-95	08-05-98	01-11-98	Arts. 3(5), 16, 17
Iran (Islamic Rep. of / *Rép. islamique d')*	–	22-06-05	01-12-05	Arts. 16, 17
Italy / *Italie*	24-06-95	11-10-99	01-04-00	Arts. 13(3), 16, 17
Lao People's Democratic Republic / *Rép. dém. Populaire lao*	–	18-05-17	01-11-17	Arts. 16, 17
Latvia / *Lettonie*		08-02-19	01-08-19	Arts. 16, 17
Lithuania / *Lituanie*	24-06-95	04-04-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Madagascar	–	06-12-21	01-06-22	Arts. 16, 17
Mexico / *Mexique*	–	11-05-22	01-11-22	Arts. 16, 17
Montenegro / *Monténégro*		08-07-19	01-01-20	Arts. 16, 17
Morocco / *Maroc*	–	03-08-22	01-02-23	Arts. 16, 17
Myanmar	–	20-06-18	01-12-18	Arts. 3(5), 16,17
Netherlands / *Pays-Bas*	28-06-96	–	–	Arts. 3(5), 13(3)

New Zealand / *Nouvelle-Zélande*	–	16-11-06	01-05-07	Arts. 16, 17
Nigeria / *Nigéria*	–	10-12-05	01-06-06	–
North Macedonia / *Macédoine du nord*	–	22-08-13	01-02-14	Arts. 16, 17
Norway / *Norvège*	–	28-08-01	01-03-02	Arts. 13(3), 14, 16, 17
Pakistan	27-06-96	–	–	–
Panama	–	26-06-09	01-12-09	Arts 3(5), 16, 17
Paraguay	13-06-96	27-05-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Peru / *Pérou*	28-06-96	05-03-98	01-09-98	Arts. 16, 17
Portugal	23-04-96	19-07-02	01-01-03	Arts. 16, 17
Romania / *Roumanie*	27-06-96	21-01-98	01-07-98	Arts. 16, 17
Russian Fed. / *Féd. de Russie*	29-06-96	–	–	–
Senegal / *Sénégal*	29-06-96	–	–	–
Slovakia / *Slovaquie*	–	16-06-03	01-12-03	Arts. 16, 17
Slovenia / *Slovénie*	–	08-04-04	01-10-04	Arts. 16, 17
South Africa / *Afrique du sud*	–	09-01-18	01-07-17	Arts. 16, 17
Spain / *Espagne*	–	21-05-02	01-11-02	Arts. 3 (5),13(3), 16, 17
Sweden / *Suède*	–	28-06-11	01-12-11	Arts. 13(3), 16, 17
Switzerland / *Suisse*	26-06-96	–	–	–
Syrian Arab Rep. / *Rép. arabe syrienne*	–	27-04-18	01-10-18	Arts. 16, 17, D
Togo	–	03-09-21	01-03-22	Arts. 16, 17
Tunisia / *Tunisie*	–	02-03-17	01-09-17	Arts. 16, 17
Zambia / *Zambie*	24-06-95	–	–	–

CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT
CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES

Adoption: Place: Cape Town / *Lieu*: Le Cap
Date: 16-11-2001

Entry into force: Yes / *Oui* ≈ Date: 01-03-2006
Entrée en vigueur: Conditions: 3 ratifications (Art. 49(1))

Contracting States / *États contractants* 83

Status / *État* https://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/181219-ctc-print-ef.pdf
https://www.unidroit.org/wp-content/uploads/2022/11/01-Status-list-CTC-Niger-Nov.-2022.pdf

Regional economic integration organisations / *Organisations régionale d'intégration économique* 1

Depositary / *Dépositaire*: UNIDROIT

UNIDROIT website page / *Page internet d'UNIDROIT* https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/cape-town-convention
https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/convention-du-cap

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / *ADHÉS.*	ENTRY INTO FORCE / *ENTRÉE EN VIGUEUR*	DECL. or RESERV. / *DÉCL. ou RÉSERVES*
Afghanistan	–	25-07-06	01-11-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Albania/ *Albanie*	–	30-10-07	01-02-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Angola	–	30-04-06	01-08-06	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Argentina / *Argentine*	–	10-04-18	01-08-18	D: Art. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Australia / *Australie*	–	26-05-15	01-09-15	D: Art. 39(1)(a), 53, 54(2), 55
Bahrain / *Bahreïn*	–	27-11-12	01-03-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Bangladesh	–	15-12-08	01-04-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Belarus / *Bélarus*	–	28-06-11	01-01-12	D: Art. 54(2)
Bhutan	–	04-07-14	01-11-14	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Brazil / *Brésil*	–	30-11-11	01-03-12	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Burkina Faso	–	12-12-14	01-01-18	D: Art. 54(2)
Burundi	16-11-01	–	–	–
Cameroon / *Cameroun*	–	19—04-11	01-08-11	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)

Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 52*, 53*, 54(2), 60
Cape Verde / *Cap Vert*		29-09-07	01-01-08	D: Arts. 39(1)(a), 40, 53, 54(2)
Chile / *Chili*	16-11-01	–	–	–
China / *Chine*	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 53, 54(1)-(2), 55
Colombia / *Colombie*	–	19-02-07	01-06-07	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Congo	16-11-01	25-01-13	01-05-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40,52, 53, 54(2)
Costa Rica	–	26-08-11	01-12-18	D: Arts. 53, 54(2)
Côte d'Ivoire	–	09-02-15	01-07-16	D: Arts. 39(1)(a)*, 40*, 52*, 53*, 54(2)*
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)
Democratic Republic of the Congo / *Rép. démocratique du Congo*	–	06-05-16	01-09-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Denmark / *Danemark*	–	26-10-15	01-02-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 54(2), 55
Egypt / *Égypte*	–	10-12-14	01-04-15	D: Arts. 39(1)(a)*, 53*, 54(2)*
Eswatini	–	17-11-16	01-09-17	D: Art. 54(2)
Ethiopia / *Éthiopie*	16-11-01	21-11-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Fiji / *Fidji*	–	05-09-11	01-01-12	D: Art. 54(2) *
France	16-11-01	–	–	–
Gabon	–	16-04-10	01-08-17	D: Art. 54(2)
Germany / *Allemagne*	16-11-01	–	–	D
Ghana	16-11-01	20-12-18	01-04-19	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2), 60(1)
Iceland / *Islande*	–	23-06-20	01-10-20	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40,53, 54(2), 55
India / *Inde*	–	31-03-08	01-07-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Indonesia / *Indonésie*	–	16-03-07	01-07-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Ireland / *Irlande*	–	29-07-05	01-11-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Italy / *Italie*	06-12-01	–	–	–
Jamaica / *Jamaïque*	16-11-01	–	–	–
Jordan / *Jordanie*	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Kazakhstan	–	21-01-09	01-10-11 [3]	D: Arts. 39(1)(a)*-(b)*, 39(4)*,40*, 53*, 54(2)*
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a)*-(b), 40, 53, 54(2)
Kuwait / *Koweït*	–	31-10-13	01-02-14	D: Art. 54(2)
Kyrgyzstan / *Kyrghisistan*	–	13-05-21	01-09-21	D: Arts. 39(1)(a)*-(b), 40, 53, 54(2)
Latvia / *Lettonie*	–	08-02-11	01-06-11	D: Art. 39(1)(a)*, 40*, 54(2)
Lesotho	16-11-01	–	–	–
Luxembourg	–	27-06-08	01-10-08	D: Arts. 53, 54(2)
Madagascar	–	10-04-13	01-08-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malawi	–	16-01-14	01-05-14	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malaysia / *Malaisie*	–	02-11-05	01-03-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malta / *Malte* **	–	01-10-10	01-02-11	D: Arts. 39(1)(a), 39(4), 40, 53, 54(2)
Mexico / *Mexique*	–	31-07-07	01-11-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 50, 53, 54(2), 60
Moldova	–	26-06-15	01-06-19	D: Art. 54(2)
Mongolia / *Mongolie*	–	19-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Mozambique	–	30-01-12	01-11-13	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Myanmar	–	03-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
Namibia / *Namibie*	–	23-07-18	01-11-18	D: Arts. 39(1)(a), 39(4), 54(2), 55
Netherlands / *Pays-Bas* [4]	–	17-05-10		D: Arts. 39(1)(a)-(b), 52, 53, 54(2)
Caribbean part/*Partie caraïbe*			01-10-10	
Aruba			01-09-10	
Curaçao			01-10-10	
Sint Maarten			01-10-10	
New Zealand / *Nouvelle-Zélande*	–	20-07-10	01-11-10	D: Arts. 39(1)(a), 52, 53, 54(2), 55
Niger	–	17-11-22	01-03-23	D: Art. 54(2)
Nigeria / *Nigéria*	16-11-01	16-12-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a)*, 40*, 53*,54(2)*
Norway / *Norvège*	–	20-12-10	01-04-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2), 55

Oman	–	21-03-05	01-07-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Pakistan	–	22-01-04	01-05-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 52, 53, 54(2)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 50, 53, 54(2)
Paraguay	–	19-12-18	01-04-19	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Qatar	–	08-01-20	01-05-20	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Romania / *Roumanie*	–	30-03-18	01-07-18	D: Arts. 39(1)(b), 54(2)
Russian Federation / *Fédération de Russie*	–	25-05-11	01-09-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Rwanda	–	28-01-10	01-05-10	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
San Marino / *Saint-Marin*	–	09-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4),40, 53, 54(2)
Saudi Arabia / *Arabie saoudite*	12-03-03	27-06-08	01-10-08	D: Art. 54(2)
Senegal / *Sénégal*	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Seychelles	–	13-09-10	[1]	–
Sierra Leone	–	26-07-16	01-11-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Singapore / *Singapour*	–	28-01-09	01-05-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
South Africa / *Afrique du sud*	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Spain / *Espagne*	–	28-06-13	01-03-16 [1]	D: Arts. 39(1)(a)-(b)*, 40*, 52, 53*, 54(2)
Sudan / *Soudan*	16-11-01	–	–	–
Sweden / *Suède*	–	30-12-15	01-04-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 54(2)
Switzerland / *Suisse*	16-11-01 (*ad ref.)*	–	–	–
Syrian Arab Republic / *République arabe syrienne*	–	07-08-07	[1]	–
Tajikistan / *Tadjikistan*	–	31-05-11	01-09-11	D: Arts. 39(1)(a)*-(b)*, 54(2)
Togo	–	25-01-10	01-04-12 [3]	D: Arts. 39(1)(a)*-(b)*, 40*, 53*, 54(2)*
Tonga	16-11-01	–	–	–
Turkey / *Turquie*	16-11-01	–	–	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 54(2)
Ukraine	09-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. 50, 53, 54(2)
United Arab Emirates / *Emirats arabes unis*	–	29-04-08	01-08-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
United Kingdom / *Royaume-Uni*	16-11-01	27-07-15–	01-11-15	D: Arts. 39(1)(a)*-(b)*, 39(4)*, 52*, 53*, 54(2)*
United Rep. of Tanzania / *Rép.-Unie de Tanzanie*	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)
United States of America / *États-Unis d'Amérique*	09-05-03	28-10-04	01-02-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Uzbekistan / *Ouzbékistan*	–	31-01-18	01-05-18	D: Arts. 53, 54(2)
Viet Nam	–	17-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Zambia / *Zambie*	–	07-09-20	01-01-21	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Zimbabwe	–	13-05-08	[1]	–
Regional economic integration organisations / *Organisations régionale d'intégration économique*				
European Union / [2] *Union européenne*	–	28-04-09	01-08-09	D: Arts. 48(2), 55

[1] Subject to Article 49(1) / *Sous réserve de l'article 49(1).*

[2] Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. 48).

[3] This State has provided UNIDROIT with information about its laws and policies in relation to the Convention: see www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm // *Cet Etat a fourni à UNIDROIT des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par la Convention: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm*

[4] The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Convention on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Caraçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion à la Convention le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du*

Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)."

* Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / *Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.*

PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO AIRCRAFT EQUIPMENT

PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT AÉRONAUTIQUES À LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES

Adoption:	Place: Cape Town / *Lieu*: Le Cap – Date: 16-11-2001
Entry into force: ***Entrée en vigueur***:	Yes / *Oui* ≈ Date: 01-03-2006 Conditions: 8 ratifications (Art. XXVIII(1))
Contracting States / *États contractants*	81
Regional economic integration organisations / *Organisations régionale d'intégration économique*	1
Status / *État*	https://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/181219-ctc-ac-print-ef.pdf *https://www.unidroit.org/wp-content/uploads/2022/11/02-Status-list-Aircraft-Protocol-Niger-Nov.-2022.pdf*
Depositary / *Dépositaire*:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / *Page internet d'UNIDROIT*	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/aircraft-protocol *https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-aeronautique*

STATE / ÉTAT	**SIGNATURE**	**RATIFICATION / ACCESS. / *ADHÉS.***	**ENTRY INTO FORCE / *ENTRÉE EN VIGUEUR***	**DECL.** or **RESERV. / *DÉCL.* ou *RÉSERVES***
Afghanistan	–	25-07-06	01-11-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Albania/ *Albanie*	–	30-10-07	01-02-08	D: Arts. XIX, XXX(1)
Angola	–	30-04-06	01-08-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Argentina / *Argentine*	–	10-01-18	01-08-18	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Australia / *Australie*	–	26-05-15	01-09-15	D: Art. XXX(1), (3)
Bahrain / *Bahreïn*	–	27-11-12	01-03-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)*
Bangladesh	–	15-12-08	01-04-09	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Belarus / *Bélarus*	–	27-09-11	01-01-12	–
Bhutan	–	04-07-14	01-11-14	–
Brazil / *Brésil*	–	30-11-11	01-03-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Burkina Faso	–	08-09-17	01-01-18	–
Burundi	16-11-01	–	–	–
Cameroon / *Cameroun*	–	19-04-11	01-08-11	–
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX*, XXX(1), (2),(3)
Cape Verde / *Cap-Vert*	–	26-09-07	01-01-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Chile / *Chili*	16-11-01	–	–	–
China / *Chine*	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1), (2), (3)
Colombia / *Colombie*	–	19-02-07	01-06-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Congo	16-11-01	–	–	–
Costa Rica	–	08-08-18	01-12-18	–
Côte d'Ivoire	–	01-03-16	01-07-16	D: Arts. XIX(1) *, XXIX*, XXX(1)*,(2)*,(3)*
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	–
Democratic Republic of the Congo / *Rép. démocratique du Congo*	–	06-05-16	01-09-16	–
Denmark / *Danemark*	–	26-10-15	01-02-16	D: Art. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Egypt / *Égypte*	–	10-12-14	01-04-15	D: Arts. XIX(1)*, XXX(1)*,(2)*,(3)*
Eswatini	–	26-05-17	01-09-17	–
Ethiopia / *Éthiopie*	16-11-01	21-11-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Fiji / *Fidji*	–	30-05-12	01-09-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
France	16-11-01	–	–	–
Gabon	–	04-04-17	01-08-17	–
Germany / *Allemagne*	16-11-01	–	–	D
Ghana	16-11-01	20-12-18	01-04-19	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Iceland / *Islande*	–	23-06-20	01-10-20	D: Art. XXX(1), (2), (3)

India / *Inde*	–	31-03-08	01-07-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Indonesia / *Indonésie*	–	16-03-07	01-07-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ireland / *Irlande*	–	23-08-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2)
Italy / *Italie*	06-12-01	–	–	–
Jamaica / *Jamaïque*	16-11-01	–	–	–
Jordan / *Jordanie*	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kazakhstan	–	01-06-11	01-10-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kuwait / *Koweït*	–	31-10-13	01-02-14	–
Kyrgyzstan / *Kyrghisistan*	–	13-05-21	01-09-21	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Latvia / *Lettonie*	–	08-02-11	01-06-11	D: Art. XXX(1)*
Lesotho	16-11-01	–	–	–
Luxembourg	–	27-06-08	01-10-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Madagascar	–	10-04-13	01-08-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malawi	–	16-01-14	01-05-14	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malaysia / *Malaisie*	–	02-11-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)*
Malta / *Malte* [2]	–	01-10-10	01-02-11	D: Art. XXX(1)
Mexico / *Mexique*	–	31-07-07	01-11-07	D: Arts. XIX, XXX(1), (3)
Moldova		19-02-19	01-06-19	D: Art. XXX(1)
Mongolia / *Mongolie*	–	19-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Mozambique	–	18-07-13	01-11-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Myanmar	–	03-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2),(3)
Namibia / *Namibie*	–	23-07-18	01-11-18	D: Art. XXX(1)
Netherlands / *Pays-Bas* [3]	–	17-05-10		D: Arts. XXIX, XXX(1), (2)
New Zealand / *Nouvelle-Zélande*	–	20-07-10	01-11-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Niger	–	17-11-22	01-03-23	–
Nigeria	16-11-01	16-12-03	01-03-06	D: Art. XXX(1)*, (2)*, (3)*
Norway / *Norvège*	–	20-12-10	01-04-11	D: Art. XXX(1), (3), (5)
Oman	–	21-03-05	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Pakistan	–	22-01-04	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Paraguay	–	19-12-18	01-04-19	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Qatar	–	08-01-20	01-05-20	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Romania / *Roumanie*	–	30-03-18	01-07-18	D: Art. XXX(1)
Russian Federation / *Fédération de Russie*	–	25-05-11	01-09-11	D: Arts. XXX(1)*, (3)
Rwanda	–	28-01-10	01-05-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
San Marino / *Saint-Marin*	–	09-09-14	01-01-15	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Saudi Arabia / *Arabie saoudite*	12-03-03	27-06-08	01-10-08	–
Senegal / *Sénégal*	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Sierra Leone	–	26-07-16	01-11-16	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Singapore / *Singapour*	–	28-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*, (3)
South Africa / *Afrique du sud*	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Spain / *Espagne*	–	27-11-15	01-03-16	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1)
Sudan / *Soudan*	16-11-01	–	–	–
Sweden / *Suède*	–	30-12-15	01-04-16	D: Art. XXX(1)
Switzerland / *Suisse*	16-11-01 (*ad ref.*)	–	–	–
Tajikistan / *Tadjikistan*	–	31-05-11	01-09-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Togo	–	01-12-11	01-04-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Tonga	16-11-01	–	–	–
Turkey / *Turquie*	16-11-01	–	–	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ukraine	03-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (3)
United Arab Emirates / *Emirats arabes unis*	–	29-04-08	01-08-08	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1),(2),(3)
United Kingdom / *Royaume-Uni*	16-11-01	27-07-15	01-11-15	D: Arts. XXIX*, XXX(1)*, (2)*, (3)*
United Rep. of Tanzania / *Rép.-Unie de Tanzanie*	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*,(2)*,(3)*
United States of America / *États-Unis d'Amérique*	09-05-03	28-10-04	01-03-06	D: Arts. XIX(1), XXX(1)
Uzbekistan / *Ouzbékistan*	–	31-01-18	01-05-18	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Viet Nam	–	17-09-14	01-01-15	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Zambia / *Zambie*	–	07-09-20	01-01-21	–
Regional economic integration organisations / *Organisations régionale d'intégration économique*				
European Union / *Union européenne* [1]	–	28-04-09	01-08-09	D: Arts. XXVII(2), XXX(5)

[1] Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. XXVII).

[2] This State has provided UNIDROIT with information about its laws and policies in relation to the Aircraft Protocol: see www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/information-contractingstates.htm // *Cet État a fourni à UNIDROIT des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par le Protocole aéronautique: voir* www.unidroit.org/french/conventions/mobileequipment/information-contractingstates.htm

[3] The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Aircraft Protocol on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Caraçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion au Protocole aéronautique le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)"*

[*] Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / *Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.*

LUXEMBOURG PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO RAILWAY ROLLING STOCK

PROTOCOLE DE LUXEMBOURG PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AU MATÉRIEL ROULANT FERROVIAIRE À LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES

Adoption:	Place / *Lieu*: Luxembourg Date: 23-02-2007
Entry into force: ***Entrée en vigueur:***	No / *Non* Conditions: 4 ratifications (Art. XXIII(1))
Contracting States / ***États contractants***	3
Regional economic integration organisations / ***Organisations régionale d'intégration économique***	1
Status / ***État***	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/rail-protocol/status/ *https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-ferroviaire/etat/*
Depositary / ***Dépositaire:***	UNIDROIT
UNIDROIT website page / ***Page internet d'UNIDROIT***	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/rail-protocol *https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-ferroviaire*

STATE / ÉTAT	**SIGNATURE**	**RATIFICATION / ACCESS. /** ***ADHÉS.***	**ENTRY INTO FORCE /** ***ENTRÉE EN VIGUEUR***	**DECL.** or **RESERV. /** ***DÉCL.*** *ou* ***RÉSERVES***
France	03-03-17	–	–	–
Gabon	23-02-07	04-04-17	–	–
Germany / *Allemagne*	21-11-12	–	–	D
Italy / *Italie*	23-02-07	–	–	D
Luxembourg	23-02-07	31-01-12	–	–
Mozambique	15-11-16	–	–	–
South Africa / *Afrique du sud*	22-03-22	–	–	–
Spain / *Espagne*	10-11-21	–	–	–
Sweden / *Suède*	27-06-17	02-07-18	–	D: Art. XXVII(1)
Switzerland / *Suisse*	23-02-07	–	–	–
United Kingdom / *Royaume-Uni*	26-02-16	–	–	–
Regional economic integration organisations / ***Organisations régionale d'intégration économique***				
European Union / *Union européenne*	10-12-09	18-12-14	–	D: Art. XXII(2)

UNIDROIT CONVENTION ON SUBSTANTIVE RULES FOR INTERMEDIATED SECURITIES
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES RÈGLES MATÉRIELLES RELATIVES AUX TITRES INTERMÉDIÉS

Adoption:	Place: Geneva / *Lieu*: *Genève* Date: 09-10-09
Entry into force: ***Entrée en vigueur***:	No / *Non* Conditions: 3 ratifications (art. 42.1)
Contracting States / ***Etats contractants***	/
Status / *État*	https://www.unidroit.org/instruments/capital-markets/geneva-convention/status/ *https://www.unidroit.org/fr/instruments/marches-financiers/convention-de-geneve/etat/*
Depositary / *Dépositaire*:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / ***Page internet d'UNIDROIT***	https://www.unidroit.org/instruments/capital-markets/geneva-convention https://www.unidroit.org/fr/instruments/marches-financiers/convention-de-geneve/

STATE / *ÉTAT*	**SIGNATURE**	**RATIFICATION ACCESSION / *ADHÉSION***	**ENTRY INTO FORCE *ENTRÉE EN VIGUEUR***	**DECL.** or **RESERV. / *DÉCL.*** *ou* ***RÉSERVES***
Bangladesh	09-10-09	—	—	—

PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO SPACE ASSETS
PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX À LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES

Adoption:	Place / *Lieu*: Berlin Date: 09-03-2012
Entry into force: ***Entrée en vigueur***:	No / *Non* Conditions: Art. XXXVIII
Contracting States / ***États contractants***	/
Status / *État*	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/space-protocol/status/ *https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-spatial/etat/*
Depositary / *Dépositaire*:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / ***Page internet d'UNIDROIT***	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/space-protocol *https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-spatial*

STATE / ÉTAT	**SIGNATURE**	**RATIFICATION / ACCESS. / *ADHÉS.***	**ENTRY INTO FORCE / *ENTRÉE EN VIGUEUR***	**DECL.** or **RESERV. / *DÉCL.*** *ou* ***RÉSERVES***
Burkina Faso	09-03-12	–	–	–
Germany / *Allemagne*	21-11-12	–	–	–
Saudi Arabia / *Arabie saoudite*	09-03-12	–	–	–
Zimbabwe	09-03-12	–	–	–

PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO MINING, AGRICULTURE AND CONSTRUCTION EQUIPMENT

PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MINIERS, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION À LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES

Adoption:	Place / *Lieu*: Pretoria Date: 22-11-2019
Entry into force: ***Entrée en vigueur***:	No / *Non* Conditions: Art. XXV
Contracting States / ***États contractants***	/
Status / *État*	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/mac-protocol/status/ *https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-mac/etat/*
Depositary / *Dépositaire*:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / ***Page internet d'UNIDROIT***	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/mac-protocol/ *https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-mac*

STATE / ÉTAT	**SIGNATURE**	**RATIFICATION / ACCESS. / *ADHÉS.***	**ENTRY INTO FORCE / *ENTRÉE EN VIGUEUR***	**DECL.** or **RESERV. / *DÉCL.*** *ou* ***RÉSERVES***
Congo	22-11-19	–	–	–
Gambia / *Gambie*	22-11-19	–	–	–
Nigeria / *Nigéria*	22-11-19	–	–	–
Paraguay	22-11-19	–	–	–
United States of America / *États-Unis d'Amérique*	01-10-20	–	–	–
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique				
European Union / Union européenne	20-09-22	–	–	–

ANNEXE III

MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS BASÉS SUR DES TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE D'UNIDROIT (*)

A. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN VIGUEUR, ADOPTÉS SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS OU DES CONVENTIONS D'UNIDROIT

1. **Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) de 1956**, adoptée à Genève sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention, entrée en vigueur en 1961, a eu pour base le projet de Convention relatif au contrat de transport international de marchandises par route (CM.), transmis en 1952 à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

   État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-11&chapter=11&clang=_en

2. **Convention de l'UNESCO de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé**, entrée en vigueur en 1956. La Convention a eu pour base le projet de Convention internationale pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, dont l'élaboration a été achevée en 1951.

   État: https://en.unesco.org/protecting-heritage/convention-and-protocols/states-parties

3. **Convention internationale de 1961 sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion**, adoptée sous les auspices de l'OIT, de l'OMPI et de l'UNESCO, et entrée en vigueur en 1964. La Convention a eu très largement pour base l'avant-projet de Convention sur la protection des artistes interprètes et exécutants, ainsi que des producteurs de disques phonographiques et d'autres phonogrammes, et l'avant-projet de Convention sur la protection des radio-émissions.

   État: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XIV-3&chapter=14&clang=_en

4. **Convention de La Haye de 1958 concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires envers les enfants**, entrée en vigueur en 1962. La Convention a été élaborée sur la base du projet de Convention pour la reconnaissance et l'exécution à l'étranger des décisions en matière d'obligations alimentaires, dont un premier projet avait été élaboré par UNIDROIT en 1938 et dont les travaux se sont achevés en 1949 avec la transmission du projet au Département des Affaires Sociales des Nations Unies. Après avoir été révisé par un comité d'experts des Nations Unies, le projet a été recommandé aux États sous la forme d'une Résolution du Conseil Économique et Social à sa XVII^{ème} session comme modèle pour l'élaboration de conventions bilatérales ou de lois uniformes pour adoption séparée par chaque État.

   État: https://www.hcch.net/fr/instruments/conventions/status-table/?cid=38

5. **Convention européenne de 1962 sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1967. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité des hôteliers à raison des dommages aux ou de la destruction des objets apportés dans l'hôtel par les voyageurs, dont le texte a été achevé par UNIDROIT en 1934.

   État: https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/041/signatures

6. **Traité Bénélux de 1955 relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs et Convention européenne de 1959 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs** adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1969. Ces deux instruments ont eu pour base le projet de règles uniformes sur l'assurance obligatoire des automobilistes, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1937.

   État de la Convention de 1959: https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/029/signatures?p_auth=S5RsyC98

(*) Sur la base des informations disponibles auprès du Secrétariat au 31 décembre 2022.

7. **Convention européenne d'établissement de 1955**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1965. La Convention a eu pour base le projet de Convention sur le traitement réciproque des nationaux des États membres du Conseil de l'Europe, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1951.

   État: https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/019/signatures

8. **Protocole N° 1 relatif aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure qui a été adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et à laquelle l'Autriche, la Croatie, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et la Yougoslavie sont Parties Contractantes. Le Protocole a eu pour base le projet de Convention relative aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1960. Le Protocole N° 1 est entré en vigueur en 1982.

   État du Protocole N° 1: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XII-4&chapter=12&clang=_en

9. **Protocole N° 2 relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Le Protocole a eu pour base le projet de Protocole relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1962. Le Protocole N° 2 est entré en vigueur en 1982.

   État du Protocole N° 2: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XII-4&chapter=12&clang=_en

10. **Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises**, adoptée à Vienne en 1980 et entrée en vigueur en 1988. La Convention a eu pour base la Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFC) ainsi que la Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI), adoptées à La Haye lors d'une Conférence diplomatique en 1964 (Sections A 1 et 2 ci-dessus).

    État: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=X-10&chapter=10&lang=fr

11. **Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1969. La Convention est entrée en vigueur en 1994.

    État: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-26&chapter=11&clang=_en

12. **Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR)**, adoptée à Genève en 2008 et est entré en vigueur le 5 juin 2011. Le Protocole additionnel a eu pour base une proposition conjointe soumise par UNIDROIT et la CNUDCI.

    État: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-11-b&chapter=11&clang=_fr

B. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX NON ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR, ADOPTÉS SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS D'UNIDROIT

1. **Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1970.

   État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-D-1&chapter=11&clang=_fr

2. **Convention relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN)**, adoptée à Genève en 1976 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention

relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1972.

État: *https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-D-2&chapter=11&clang=_fr*

3. **Règles européennes pour les fonds de placement** qui ont été recommandées en 1972 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe comme loi-modèle aux États membres du Conseil de l'Europe. Ces Règles ont eu pour base l'avant-projet de loi-modèle sur les fonds de placement, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1969.

4. **Convention européenne portant loi uniforme en matière d'arbitrage**, adoptée en 1966 sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base l'avant-projet de loi uniforme sur l'arbitrage dans les rapports internationaux de droit privé, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1954.

État: *https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/056/signatures?p_auth=92tvxnfU*

5. **Convention européenne de 1973 sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par des véhicules automoteurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité civile des automobilistes, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1938.

État: *https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/079/signatures?p_auth=92tvxnfU*

6. **Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises**, adoptée à Genève en 1980. L'origine de cette Convention se trouve dans le projet de Convention relative aux contrats de transport international combiné de marchandises, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1965. Le projet d'UNIDROIT a également été l'une des bases du projet de Convention relative au transport international combiné de marchandises (TCM), élaboré à une table ronde convoquée par UNIDROIT à la demande de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies en 1969 et 1970, qui a été lui-même révisé lors de réunions convoquées conjointement par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

État: *https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-E-1&chapter=11&clang=_fr*

7. **Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD)**, adoptée à Genève en 1989 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet d'articles d'une Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1986.

État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-30&chapter=11&clang=_fr

8. **Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international**, adoptée à Vienne en avril 1991. La Convention a eu pour base l'avant-projet de Convention sur les opérateurs de terminaux de transport, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1983.
État: *https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=X-13&chapter=10&clang=_fr*

C. DIRECTIVE EUROPÉENNE QUI A EU POUR BASE UN PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT

Directive 93/7/CEE du Conseil du 15 mars 1993 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre

D. DIRECTIVE EUROPÉENNE QUI A EU POUR BASE UNE CONVENTION D'UNIDROIT

Directive 2014/60/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre et modifiant le règlement (UE) n. 1024/2012 (refonte)

E. RÈGLES UNIFORMES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET QUI ONT EU POUR BASE UN PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT

Règles uniformes sur un document de transport multimodal d'abord publiées par la Chambre de commerce internationale en 1973 et révisées par la suite. L'origine de ces Règles est la même que celle de la Convention des Nations Unies sur le transport international multimodal de marchandises (voir ci-dessus Section B. 6.).

F. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX BASES SUR DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES PRÉPARÉES PAR UNIDROIT

1. **Convention européenne sur la responsabilité du fait des produits en cas de lésions corporelles ou de décès du 27 janvier 1977**

2. **Résolution (78)3 relative aux clauses pénales en droit civil** adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 20 janvier 1978.

ANNEXE IV

BIBLIOTHÈQUES DÉPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT

Afrique du Sud: *Library of the Department of Justice, Directorate: Internal Affairs, Pretoria*
University of Johannesburg
https://www.uj.ac.za/library

Allemagne: *Staatsbibliothek zu Berlin, Abteilung Amtsdruckschriften und Internationaler Amtlicher Schriftentausch* https://staatsbibliothek-berlin.de/en/

Argentine: *Corte Suprema de Justicia de la Nación, Secretaría de Investigación de Derecho comparado*
http://www.csjn.gov.ar

Australie: *National Library of Australia*
http://www.nla.gov.au/

Autriche: *Universität Wien, Universitäts Bibliothek, Fachbereichsbibliothek Rechtswissenschaften*
http://bibliothek.univie.ac.at/fb-rewi/

Belgique: *Federale Overheidsdienst Justitie*
http://just.fgov.be/

Bolivie: *Biblioteca Central de la Cancillería de la República*
http://www.cancelleria.gob.bo

Brésil: *Serviço de Biblioteca e documentação - SBD, Universidad de São Paulo, Faculdade de Direito*
http://www.usp.br/bibliotecadireito/biblioteca.htm

Bulgarie: *Bulgarian National Library "St. Cyrill and St. Methodius"*
http://nationallibrary.bg/wp/?page_id=1417&lang=en

Canada: *Nahum Gelber Law Library, McGill University*
http://www.mcgill.ca/library
University of British Columbia Law Library
http://www.library.ubc.ca/law/

Chili: *Academia Diplomática*
https://minrel.gob.cl/

Colombie: *Biblioteca Luis Angel Arango*
http://www.banrepcultural.org/bogota/biblioteca-luis-angel-arango

Égypte: *Documentation Center, General Directorate of International and Cultural Co-operation, Ministry of Justice, Cairo*
www.jp.gov.eg

Espagne: *Universidad San Pablo CEU*
http://www.ceu.es

Estonie: *Eesti Rahvusraamatukogu*
https://www.nlib.ee/

États-Unis d'Amérique: *Arthur W. Diamond Law Library Columbia University in the City of New York*
http://www.law.columbia.edu/library
Underwood Law Library, Dedman School of Law, Southern Methodist University
https://www.smu.edu/Law/Library

Fédération de Russie: *Library of the Russian Academy of Foreign Trade*
http://eng.vavt.ru/

Finlande: *Eduskunnan Kirjasto*
https://www.eduskunta.fi/EN/naineduskuntatoimii/kirjasto/Pages/default.aspx

France: *Bibliothèque Inter-universitaire Cujas*
http://biu-cujas.univ-paris1.fr/

Grèce: *Library of the Hellenic Institute of International and Foreign Law*
http://www.hiifl.gr/

Hongrie: *Országgyűlési Könyvtár*
http://www.ogyk.hu

Inde: *Library of the Indian Society of International Law*
http://www.isil-aca.org/library.htm

Indonésie: *Departemen Luar Negeri (Directorate for Economic, Social and Cultural Treaties Affairs, Directorate General of Legal and Treaties Affairs, Ministry of Foreign Affairs)*
https://kemlu.go.id/portal/en

Iran: *Institute of Comparative Law, Faculty of Law and Political Science, University of Tehran*
https://ut.ac.ir/en/page/619/institute-of-comparative-law (https://ut.ac.ir/en)

Irlande: *National Library of Ireland*
http://www.nli.ie/

Japon*: Ministry of Justice Library (Branch of National Diet Library)*
http://www.moj.go.jp/EN/index.html

Lettonie: *Department of European and International Law, Ministry of Justice of the Republic of Latvia*
https://www.tm.gov.lv/en

Luxembourg: *Bibliothèque Nationale*
http://www.bnl.public.lu/fr/index.html
University of Luxembourg
https://wwwen.uni.lu/luxembourg_learning_centre

Malte: *Library Services, University of Malta*
http://www.um.edu.mt/library/

Mexique: *Instituto de Investigaciones Jurídicas, Universidad Nacional Autónoma de México*
http://www.unam.mx
Academia Mexicana de Derecho Internacional Privado y Comparado, México City;
Biblioteca Loyola, Universidad Iberoamericana Tijuana
http://www.loyola.tij.uia.mx

Norvège: *Det juridiske fakultetsbibliotek, Universiteitsbiblioteket i Oslo*
http://www.ub.uio.no

Paraguay: *Facultad de Derecho y Ciencias Sociales de la Universidad Nacional de Asunción*
http://www.der.una.py/

Pays-Bas: *Library of the Ministry of Justice*
https://www.rijksoverheid.nl/ministeries/ministerie-van-justitie-en-veiligheid

Pologne: *Biblioteka Sejmowa*
http://biblioteka.sejm.gov.pl/?lang=en

Portugal: *Serviço de Biblioteca e Documentaçao Diplomática do Ministério dos Negócios Estrangeiros - Instituto Diplomático*
https://idi.mne.pt/pt/arquivo-e-biblioteca/biblioteca
Gabinete de Documentação e Direito Comparado, Procuradoria Geral da República
http://gddc.ministeriopublico.pt/

République de Corée: *Library of the Korea National Diplomatic Academy*
http://www.ifans.go.kr/knda/hmpg/eng/main/HmpgEngMain.do

République populaire de Chine: *Trade and Policy Library, Department of Treaty and Law, Ministry of Commerce (MOFCOM)*
http://english.mofcom.gov.cn/

République slovaque: *Právnická faculta Trnavskej Univerzity*
https://www.truni.sk/en

République tchèque: *Library of the International Law Department, Ministry of Industry and Trade*
https://www.mpo.cz/
Charles University in Prague
https://www.cuni.cz/UKENG-1.html

Roumanie: *Biblioteca Nationala*
http://www.bibnat.ro/

Royaume-Uni: *Library of the Institute of Advanced Legal Studies*
http://ials.sas.ac.uk/

Saint Siège: *Biblioteca della Facoltà di Giurisprudenza, Libera Università Maria Ss. Assunta, Rome*
https://www.lumsa.it/

Serbie: *Library of the Institute of Comparative Law*
http://iup.rs/en/about/

Slovénie: *Univerza v Mariboru Pravna fakulteta*
https://www.pf.um.si/en/

Suède: *Riksdagsbiblioteket*
http://www.riksdagen.se/

Suisse: *Library of the Swiss Institute of Comparative Law*
https://www.isdc.ch/en/

Türkiye: *Banca ve Ticaret Hukuku Arastirma Enstitüsü, Hukuk Fakültesi, Ankara Üniversitesi*
http://bthae.ankara.edu.tr/

Uruguay: *Facultad de Derecho de la Universidad de la República*
https://www.fder.edu.uy/biblioteca